Le Folklore Brabançon

histoire et vie populaire

Archives

N° 272

LE FOLKLORE BRABANÇON

Histoire et vie populaire

Décembre 1991 - N° 272

Organe du Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant.

Président: *Didier ROBER, député permanent.*

Vice-Présidents: *Willy VANHELWEGEN et Pierre BOUCHER, députés permanents.*

Directeur: *Gilbert MENNE.*

Rédacteur: *Myriam LECHÊNE.*

Conseiller artistique: *Marc SCHOUPPE.*

Prix du numéro 100 F.
Cotisation 1991 (4 numéros). 350 F
Siège. rue du Marché aux Herbes. 61, 1000 Bruxelles
Tél 02/504.04.30

Bureaux ouverts de 8 h 30 à 17 h 00 Les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

CPTE du Service de Recherches Historiques et Folkloriques: 091 0115273-66

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs Toute la correspondance doit être adressée au Directeur

Il existe une édition néerlandaise du «Folklore Brabançon» qui paraît également tous les trois mois et qui contient des articles originaux. Mêmes conditions d'abonnement

SOMMAIRE

La Rédemption des cloches des paroisses, couvents et chapelles de la ville de Bruxelles suite au siège de 1746 par les Français, par Jean Pierre FELIX p. 251

Noms de famille du Brabant wallon. 3e partie, par Didier BELIN p. 259

Inconséquence et prodigalité en perruque poudrée. L'extravagant duc de Saint-Alban dans nos murs, par Robert VAN DEN HAUTE p. 297

Types peu connus ou oubliés du folklore bruxellois et du roman pays de Brabant, 7e série, par Maurice DESSART. p. 323

Les voies de communication à Obbrussel-Saint-Gilles jusqu'au début de 1840. 2e et 3e parties, par René DONS p. 328

Aspects historiques et folkloriques de la gastronomie en Brabant wallon, par Maurice DESSART. p. 357

Pour un Musée David à Bruxelles, par Michel DIEUDONNÉ p. 369

La rédemption des cloches des paroisses, couvents et chapelles de la ville de Bruxelles suite au siège de 1746 par les Français.

par Jean-Pierre FELIX

Le 19 février 1746, après un siège de 22 jours, la ville de Bruxelles signait sa capitulation devant les troupes de Louis XV. Il s'ensuivit, comme nos régions en eurent trop souvent le triste privilège, des spoliations de tous genres. C'est ainsi que les églises de paroisses, de couvents et les chapelles de la ville furent contraintes de payer en espèces sonnantes et trébuchantes, la contrevaleur de leurs cloches et chaudrons de brasserie pour en conserver la propriété.

Le marché était simple : nous sommes les vainqueurs ; nos armées ont besoin de canons pour poursuivre leurs conquêtes ; il nous faut du métal ; nous vous confisquons vos cloches et chaudrons de brasserie, ou alors vous nous en payez la contrevaleur.

On préféra payer, suivant par là l'exemple d'autres villes comme Tournai, Termonde et Ypres.

La taxation fit l'objet d'un copieux document comptable d'une quarantaine de pages (1, 2). Il fut rédigé en vieux flamand par Ferdinandus Petrus Firet ; trésorier du chapitre de la collégiale des SS -Michel et Gudule, il avait été mandaté pour cette opération.

Le but étant exclusivement comptable, on se contenta de mentionner pour chaque propriétaire, le nombre et le poids global des cloches et de ses chaudrons de brasserie. La contrevaleur en florins figurait en regard. Aucune information par conséquent sur l'ancienneté, la paternité et les inscriptions de ces cloches : ce n'était pas l'objet. Il n'empêche que ce document est particulièrement intéressant puisqu'il constitue un état du patrimoine campanaire de la ville en 1746.

Suivant l'avis des avocats et arbitres à ce spécialement consultés, la contrevaleur fut fixée à 3 sous 1 denier argent courant par livre de poids pour les cloches, et à la moitié pour les chaudrons de brasserie.

Des litiges et contestations survinrent. Ainsi, les Pères Carmes déchaussés et les Pères Récollets prétendirent être exempts de cette taxation. Ils en référèrent au Conseil Souverain de Brabant mais comme nous l'indique le document qui fait l'objet du présent travail, ces deux couvents furent en définitive taxés comme tous les autres.

Quant au prélat de l'abbaye de Coudenberg et aux maîtres de l'église qui était aussi paroissiale, ils affirmèrent qu'ils devaient aussi être exemptés

de toute taxation, leur église étant située sur le territoire de la Cour (3). On sait toutefois que l'abbaye dut s'acquitter de sa taxe comme les autres.

En considérant toutes les églises paroissiales, tous les couvents, prieurés, béguinages et institutions hospitalières, ainsi que les chapelles diverses, le document renseigne 95 cloches. Il y en eut plus car le nombre de cloches de Ste-Gudule ne fut pas détaillé. L'ensemble des cloches visées par la taxation pesait 128.266,5 livres!

Disons en passant que si l'on voulait dresser un inventaire campanaire complet, il faudrait ajouter les cloches du carillon suspendu dans la tour St-Nicolas, appartenant à la ville, ces cloches n'étaient pas visées ici.

En globalisant les taxations pour la contrevaleur des cloches et des chaudrons de brasserie, on approche des 23 500 florins. Cette somme très considérable, les représentants des clergés séculier et régulier s'engagèrent à la payer dans les 10 jours par acte du 27 février 1746 signé avec le sieur Ausart du Monÿ, Commissaire Provincial de l'Artillerie au nom de Son Altesse le Comte d'Eu, grand maître de son artillerie (4).

Chacune des deux parties (clergé séculier et régulier) avait convenu d'assumer la moitié de la somme. Ceci fut bientôt à l'origine d'un litige et l'affaire fit l'objet d'un procès devant le Conseil d'Etat (5).

Il semble que l'on eut de grandes difficultés pour rassembler les sommes prévues. Deux dames pieuses et fortunées avancèrent alors des sommes importantes. Ainsi Anne Marie Destrain, veuve d'Egidius Du Puis, seigneur de Stalle, Neerstalle et Overhem avança à elle seule plus de 12.000 florins (6). La douairière Van Voorspoel déposa à son tour près de 5 000 florins (7).

Cette taxation des cloches et chaudrons, avec l'inventaire et les pesées, impliqua évidemment des dépenses; celles-ci firent l'objet d'une rubrique spéciale dans le document.

Parmi ces dépenses, il faut relever les émoluments des experts désignés pour l'inventaire et l'estimation du poids des cloches.

Ainsi, le 30 juillet 1747, le sieur Charles François Guillemin, maître fondeur de cloches à Dunkerque, perçut 73 florins 10 sous pour avoir procédé à l'évaluation du poids et de la valeur de toutes les cloches de la ville de Bruxelles. Une mission similaire avait été confiée à Peeter Van den Gheyn, fondeur de cloches et frère cellite au couvent de Tirlemont. Il devait s'agir de (Jan) Peeter VI Van den Gheyn (°Saint-Trond, 1698 - † Louvain, ?), fils de Peeter V (8). Dans cette mission pour laquelle il perçut 115 florins 10, Peeter Van den Gheyn fut aidé par son cousin. La présence d'un fondeur de cloches français aux côtés d'un «confrère» brabançon pour une mission identique signifie sans doute que pour prévenir toute contestation, on avait d'emblée fait appel à un représentant des 2 parties.

En ce qui concerne les chaudrons de brasserie, ce sont les sieurs Campenhout et Quaessaert, maîtres fabricants de poêles et batteurs de

Faber, Portrait de l'empereur Joseph II. Audenarde, Stedelijk Museum. [H.M.]

cuivres de la ville, qui procédèrent aux inventaires et pesées : pour cette mission, ils reçurent 154 florins.

Globalement, les dépenses portèrent à un total de 23.285 florins 18 sous. Les recettes s'étant montées à 23.449 florins 13 sous 1 denier, il restait donc un excédent de 163 florins 15 sous 1 denier. A signaler que la cloche des Capucines avait échappé aux inventaires. Pesant 153 livres, elle fut évaluée, après la clôture des comptes, à un peu plus de 24 florins. L'excédent portait donc désormais à 188 florins 12 sous et demi. Le 25 octobre 1750, on s'accorda pour que cette somme excédentaire serve, —suprême ironie de l'histoire—, à des œuvres pieuses, comme on l'avait fait dans d'autres villes assiégées.

L'épisode rapporté ici fait inmanquablement penser à d'autres événements qui allaient encore concerner notre patrimoine campanaire.

Entre 1783 et 1789, sous le régime autrichien, la suppression des couvents d'ordres contemplatifs par l'empereur Joseph II mit en disponibilité quantité de cloches qui furent en principe réparties dans des églises de paroisses. A signaler que ces déménagements se produisirent dans un grand ordre et qu'il n'y eut pas de spoliation à proprement par-

La tour St Nicolas, d'après l'estampe du panorama de Bruxelles, par Uytiersprot, 1574. Détail.

ler, mais simple redistribution. Au cours de la Révolution Française, l'occupant procéda à une confiscation pure et simple, avec destruction quasi immédiate. Les cloches qui survécurent à cet événement le doivent au fait d'avoir été cachées par leurs propriétaires ou des sympathisants, avec le plus grand risque pour leurs personnes.

Etrange retournement de l'histoire, l'ancienne «Kaiserglocke» du Dôme de Cologne provint de la fonte des canons français de la guerre de 1870.

Dès le début de la deuxième guerre mondiale, après avoir donné l'exemple dans son propre pays, l'autorité allemande organisa l'enlèvement des cloches dans tous les territoires occupés, voyant dans cette mesure un moyen aisé de se procurer du métal à des fins militaires.

Dès 1942, les Allemands crurent devoir commémorer l'enlèvement des cloches de Hollande par la coulée d'une série de toutes petites cloches portant l'inscription : *Die Glocken kämpfen mit fur ein neues Europa* (= Les cloches participent au combat pour une nouvelle Europe...).

Un tableau global de toutes les pertes campanaires au niveau européen au cours de la deuxième guerre mondiale a été publié par le moine bénédictin Dom Joseph Kreps (9). Ce savant musicologue belge décrivit aussi la «bataille des cloches» qu'il livra, dans le cadre d'une commission spécialement institutée, pour la réintégration en Belgique des exemplaires retrouvés intacts.

Mis à part leur message céleste joyeux ou triste, les cloches sont parfois la victime de la cupidité des tyrans. A leur façon, elles racontent aussi que l'histoire n'est qu'un perpétuel recommencement.

Inventaire du patrimoine campanaire des églises collégiale et paroissiales de la ville de Bruxelles, ainsi que des couvents, prieurés, béguinages, institutions hospitalières et chapelles diverses, dressé dans le cadre de la taxation des propriétaires suite à la prise de la ville par les Français en 1746 (*).

	Nombre de cloches	Poids (en livres)
I.- Eglises collégiale et paroissiales		
A - Eglise collégiale SS.-Michel et Gudule, depuis cathédrale St.-Michel (10-12) Concerne l'ensemble des cloches (nombre non précisé)	?	44 759

(*) Pour avoir une vision [illegible] du patrimoine campanaire [illegible] cette [illegible] du carillon suspendu dans la tour St-Nicolas dite beffroi. Appartenant à la ville, ces cloches [illegible] par [illegible] la taxation des tours elles n'ont pas été [illegible]

B - Eglise paroissiale St.-Géry (13)	5	14.000
C - Eglise paroissiale St -Jacques sur Coudenberg (14)	5	5.102
D - Eglise paroissiale St.-Nicolas (15-18)	3	475
E - Eglise paroissiale Ste-Catherine (19)	7	10.425
F - Eglise paroissiale Notre-Dame de la Chapelle (20)	5	17 200
G - Eglise paroissiale Notre-Dame du Finistère	3	1.380

II.- Eglises et oratoires conventuels

A.- Ordres masculins

1. Augustins (Pères)	4	1.060
2. Bogards (Pères)	2	400
3.- Carmes chaussés = Grands Carmes = Frères de Notre-Dame (Pères)	6	1.575
4.- Carmes déchaussés (Pères)	2	1.025
5.- Cellites (Frères)	1	125
6.- Chartreux (Pères)	3	320
7.- Dominicains (Pères)	3	1.030
8.- Jésuites (Pères) (21)	4	13.600
9.- Minimes (Pères)	4	1.130
10.- Oratoriens (Pères)	—	—
11.- Récollets (Pères)	4	760

B.- Ordres féminins

1.- Couvents

a.- Annonciades	?	300
b.- Augustines (chanoinesses régulières) = Couvent de Ste-Elisabeth	?	160
c.- Idem = Dames de Berlaimont	2	800
d.- Bénédictines anglaises de Notre-Dame	2	470
e.- Brigittines	1	190
f.- Capucines	1	153
g.- Carmélites	2	774
h.- Dames Blanches = Couvent de Jéricho	2	160
i.- Dominicaines anglaises	1	91,5
j.- Lorraines	2	120

k.- Madelonnettes = Couvent de Béthanie	1	320
l.- Sœurs Noires	1	100
m - Urbanistes = Riches Claires	1	140
n - Ursulines	?	25
o - Visitandines	1	100
p - Couvent de Ste-Gertrude	1	75

2.- Prieurés

a.- Douze Apôtres	1	60
b.- Sainte-Trinité	1	175

3.- Hôpitaux

a.- St.-Christophe	1	30
b - St.-Corneille	1	170
c.- St.-Eloi	1	180
d.- St.-Ghislain	1	200
e.- St.-Jean au Marais	3	2.900
f.- St.-Pierre des Malades	2	300
g.- Ter Arken	1	75

4.-Béguinages

a.- Grand Béguinage (22)	5	1.320
b.- Petit Béguinage	1	100

III.- Chapelles

A.- St.-Antoine	2	275
B.- St.-Laurent	2	630
C.- St.-Michel	1	40
D.- Ste-Anne	2	?
E - Ste-Marie-Madeleine	3	250
F.- Notre-Dame de Bon-Secours	2	510
G - Notre-Dame au Sablon (23) (y compris le carillon)	18	2.513
H.- Ste-Croix sur le Canal	1	50
I.- «Meerschluyden Capelle»	1	100
J.- Montserrat (une cloche nommée «Marollen»	1	50
K.- Salazar	1	40

(1) BRUXELLES, Archives Générales du Royaume (A.G.R.), Archives Jésuitiques : Collège de Bruxelles, n° 97.
(2) Ibidem, Archives de Ste Gudule, n° 10 068 et 70.
(3) Ibidem, Archives Ecclésiastiques, n° 6 836 et Ibidem, Archives de Ste-Gertrude, n° 11 172.
(4) Cette liste est en annexe à un autre du 5 mars 1746 du notaire bruxellois Gaspar Mars (voir A.G.R., Notariat, n° 3 237).
(5) BRUXELLES, A.G.R., Archives de Ste Gudule, n° 10 067 et 68.
(6) Ibidem, Notariat, n° 3 237, notaire Gaspar Mars, acte du 5 mars 1746. Cet acte fut signé notamment par Nicolaus Kerpen, pléban et chanoine de la collégiale SS. Michel et Gudule, Jacobus Finbry, recteur de la Compagnie de Jésus, et Norbertus à Sancto Andreas, procureur des Carmes.
(7) Nous n'avons pas retrouvé cet acte qui, selon l'état de la [illegible] objet du présent article, fut enregistré le 20 janvier 1749 auprès du notaire bruxellois Henri De Neck. Consulté A.G.R., Notariat, n° 9 071.
(8) P.-F. VERNIMMEN, *Klokkengieters te Leuven - De klokkengieters Vanden Gheyn en Van Aerschoot*, dans Catalogue de l'exposition *Stad met Klank* (Louvain, Bibliothèque de l'Université, 16-18/10/1980), p. 43-60 (46).
(9) Dom J. KREPS, o.s.b., *La bataille des cloches*, dans *Revue Générale Belge*, 45, juillet 1949, p. 424-447.
(10) Le détail du nombre des cloches de la collégiale SS. Michel et Gudule (cloches de volée et carillon) n'apparaît pas ici. Il n'est figuré sur un document annexé qui n'a pas été retrouvé.
(11) N. VERHAUX, VENDENBOUHEDE et A. NEVEN, *Klokken en klokkenspel van de Sint-Michielskathedraal te Brussel*, I, dans *Bulletin van het Genootschap voor Belgische Klokkenkunde*, XV, 1971, n° 87, p. 237-244, II, *ibidem*, XV, 1971, n° 88, p. 299-310.
(12) P. DE RIDDER, *Inventaris van het oud archief van de kapitelkerk van Sint Michiel en Sint Goedele te Brussel*, 3 tomes, Archives Générales du Royaume, Bruxelles. Sur les cloches, voir particulièrement :
- N° 10 057, Accord pour la fonte de la cloche dite « Sa vator » par Petrus De Clerq et Petrus Vanden Gheyn (1638).
- N° 10 058, Accord pour la refonte de la cloche dite « Gabriel » par Lambert Borghenne, maître fondeur de cloches (1654-55).
- N° 10 064, Accord pour la fonte de la cloche dite « Maria » par Melchior De Haze, fondeur à Anvers (1694).
- N° 10 065, compte pour le précédent.
(13) J.-P. FELIX, *Inventaire des orgues de l'église St Géry à Bruxelles*, (ouvrage à paraître). Voir particulièrement la liste qu'y vont écrite les maîtres de l'église et les fondeurs de cloches ignorés et Stephanus Roelandis ainsi qu'Alexis Julien, de 1720 à 1737. A propos de la mauvaise conformité de 4 cloches :
- BRUXELLES, A.G.R., Archives Ecclésiastiques, n° 29 220, 29 295, 29 340 et 29 346.
- Ibidem, Notariat, n° 958, actes n° 20, 22 et 54.
n° 960, acte n° 3.
(14) Id., *Orgues, cloches et carillons de l'abbaye puis paroisse St Jacques sur Coudenberg à Bruxelles*, édité par l'auteur, Bruxelles, 1984, 264 p. Voir particulièrement p. 276-287. Il s'agissait notamment de 3 cloches du fondeur Hiram Nicolas Chevresson, coulées en 1744, donc à peine 2 ans avant la taxation. Ces 3 cloches sont toujours conservées et suspendues dans l'actuel campanile.
(15) Les cloches et le carillon de la ville qui étaient suspendus dans la tour du précédent église St.-Nicolas, tour improprement appelée beffroi, ne furent pas prises en considération ici, étant la propriété de la ville.
(16) A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la Ville de Bruxelles*, t. III, Bruxelles, 1845, p. 111.
(17) W. GODENNE, *Cloches et carillons à la tour communale de Bruxelles, dite beffroi St. Nicolas*, dans *Le Folklore Brabançon*, n° 223, septembre 1979, p. 265-339.
(18) J.-P. FELIX, *Le recueil d'hymnes et chansons arrangés par Théodore de Smet pour le carillon de Bruxelles*, édité par l'auteur, Bruxelles, 1990, 303 p. Voir particulièrement p. 18-20. Une histoire complète des cloches de St.-Nicolas reste cependant à écrire.
(19) Id., *Histoire des orgues de l'église St-Catherine à Bruxelles*, ouvrage à paraître. Voir aussi : BRUXELLES, A.G.R., Archives Ecclésiastiques, n° 25 307, fol. 173.
(20) H. DE BRUYN, *Histoire artistique des églises de Bruxelles*, Ed. Fonteyn, Louvain, 1882, p. 352-355. Voir aussi : E. SCHECKX, *Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles. Histoire de la paroisse et de l'église*, Bruxelles, 1928, p. 261-262. On y apprend qu'au moment de la taxation de 1746 l'église possédait au moins 4 cloches :
- « Bourdon », de 2 941 kg, coulé par les deux frères Chevresson, père et fils, et Jean Van Laer,
- « Maria », coulée en 1728 par A. Bernard et Denesse Roelans,
- « de Pins », coulé en 1729 par Alexius Julien et W. Helmus Roelans,
- « les Sonnettes », coulé en 1728 par Ignatius et Sinfonius Roelans, ainsi qu'Alexius Julien.
Ces cloches disparaîtront progressivement aux confiscations par l'occupant, lors de la deuxième guerre mondiale.
(21) J.-P. FELIX, *Orgues et cloches de l'ancienne église des Pères Jésuites à Bruxelles. Avec une note sur le carillon du collège*, ouvrage à paraître. On y apprend qu'au moment de la taxation de 1746, l'église possédait 4 cloches pesant respectivement 6 900, 3 400 et [illegible] livres. Toutes avaient été coulées en 1661 par Johannes de Clerck, de Malines. On en connaît les inscriptions. Ces cloches subsistèrent jusqu'à la suppression de l'ordre en 1773.
(22) Nous avons repérés 3 cloches dans le campanile de l'église St-Jean-Baptiste au Grand Béguinage, la petite portant l'inscription *GULIELMUS WITLOCKA FECIT A VIVERPIAE 1714*. Les 2 autres sont plus récentes (Andreas Vanden Gheyn, Louvain, 1791).
(23) H. DE BRUYN, op. cit., p. 297-308. L'église du Sablon, une chapelle dépendante de Ste-Gudule, venait, par acte du 3 juin 1744, de passer commande de 3 cloches avec Vanden Gheyn, fondeur à Louvain. Il était âgé d'Andreas Jozef Vanden Gheyn (Louvain, 2-12-1727 † Louvain, 1790). Le carillon dont il est question ici date de 1746 et fut renouvelé par le même Vanden Gheyn par acte passé le 1er décembre 1757.

Noms de famille du Brabant Wallon

par Didier BELIN

3. De BO- à BY-.

BOBIN, BOBON - hypocoristique de l'anthr. germ. *Bobo*, nom enfantin formé par redoublement.

BOCAGE - a) fr. *bocage* "petit bois, lieu ombragé", de **bosc* "bois", nom d'origine.
b) de l'anc. fr. *boschage* "des bois, agreste, sauvage", en parlant d'une personne; surnom.

BOCA, BOCART, BOCCA, BOCCARD, BOCCART, BOCHART -
a) wallon liégeois [bocâ] "trouée, brèche faite au bas d'une haie", dérivé wallon liégeois de [boce] "bouche" + suffixe [-a]. *-ard* (1), nom d'origine.
b) dérivé de l'anthr. germ. *Burg-hard; burg-*, v.h.all. *burg* "cité fortifiée" → "protection, protecteur" / *-hard*, got. *hardus*, v.h.all. *harti* "rude, dur, intrépide", avec dissimilation de *-r* (2).
c) dérivé du suivant.

BOCH, BOCK, BOCKEN (3) - a) centre-wallon [boc], m. néerl. *boc, boec*, néerl. *bok* "bouc"; surnom.
b) wallon liégeois [boke] "bouche", du lat. *bucca*; surnom.
c) germ. *bôk-* m.h. all. *buoche* "hêtre"; surnom ou nom d'origine.

BOCHKOLTZ, BOCKHOLTZ (3) - du germ. *bôk-* → le précédent, c / *-holtz*, v.h.all. *holz* "bois"; nom d'origine.

BOCKET → **BOCQUET**

BOCKIAU - a) dérivé de [boc], *boc* ou de [boke] → **BOCK**.
b) → **BOUCAU**

BOCKLANDT, BOCKLANT -
a) flamand *bochtland* "terre fertile", assez basse et humide", nom d'origine.
b) germ. *bôk* "hêtre" / *land*, v.h.all. *lant* "terre, pays"; nom d'origine.

BOCKOURT - *boc-* → le précédent / *-court*, lat. pop. *curtis* "domaine"; nom d'origine.

BOCKSRUTH - *bocks* → **BOCKLANDT** (3) / *-ruth*, germ. *rotha*, v.h.all. *ruda* "défrichement, essart", nom d'origine.

BOCKSTAEL, BOCKSTAELE - composé m. néerl., *bok* "bouc" / *-stal, stall, stalle*, néerl. *stal* "étable", nom d'origine.

BOCLINVILLE - dérivé en *-elin* du germ. *bôk* → **BOCH**, c. + *-ville* > *villa* "domaine"; nom d'origine.
BOCQUE → **BOCH**.
BOCQUET - a) nom d'origine, *Boquet*, lieu-dit à *Temploux* (Namur).
b) anc. fr. *boquet* "petit bouc"; surnom.
c) centre-wallon et liégeois [bokèt] "morceau"; surnom.
d) dérivé de l'anthr. germ. *Bokko*, hypocoristique tiré du germ. *burg* → **BOCA**, b.
e) variante du fr. *bosquet* "petit bois", dérivé de **bosc* "bois"; nom d'origine.
BOCQUEZ - variante du précédent.
BOCQUILLON - picard [boquillon], anc. fr. *boschillon* "bûcheron".
BODA, BODAER, BODAR, BODARD, BODART, BODDAERT - de l'anthr. germ. *Bald-* ou *Bod-hard* → **BODE**, a / *-hard* → **BOCA**, b.
BODARWÉ - nom d'origine, top. à *Faymonville* (4) (Eupen - Liège).
BODAU, BODAUX, BODDEN (3), **BODDEZ, BODDIN, BODEAU, BODET, BODINAUX, BODON** - dérivé du suivant, a.
BODE - a) de l'anthr. germ. *Baldo*, v.h.all. *bald* "hardi, courageux, fort" ou *Bodo* → **BODO**.
b) néerl. *bode* "messager"; nom de profession.
BODELET, BODLET - wallon (Celles-lez-Dinant) [bod'lèt] "bête chétive, mal nourrie", littéralement "petit bœuf", wallon de Neufchâteau [bottelet] (5); surnom.
BODEN - a) génitif flamand de **BODE**.
b) all. *Boden*, néerl. *bodem* > *v.h.all. bodam* "fond (d'un terrain)"; nom d'origine.
BODENGHIEN, BODENGIEN → **BOISDENGHIEN**.
BODENHORST - *boden-* → ce nom / *-horst*, m. néerl. *horst*, v.h.all. *horst, hurst* "broussailles" < germ. *hursti* "petit bois émergé en terrain marécageux"; nom d'origine.
BODESON - dérivé en *-eç-on* de *bod-* → **BODO**.
BODEU, BODEUR, BODEUX - nom d'origine, *Basse-Bodeux* (Stavelot - Liège).
BODIER - de l'anthr. germ. *Bald-* ou *Bod-heri*; → **BODE**, a / *-heri*, v.h.all. *nari, heri* "armée".
BODO - de l'anthr. germ. *Bodo*, v.h.all. *boto* "messager".
BODOU - de l'anthr. germ. *Bald-* ou *Bod-wulf*; → **BODE**, a / *-wulf*, v.h.all. *wolf* "loup".
BODRANGHIEN → **BOISDAINGHIEN**.
BODRY - de l'anthr. germ. *Bald-* ou *Bod-ric*; → **BODE**, a / *-ric*, v.h.all. *rihhi* "puissant".
BODSON → **BODESON**.
BODY forme wallonne de **BODIER**.
BOE - a) du latin *bovarius* "bouvier".
b) anc. fr. *boe* "boue"; surnom ou nom d'origine.

BOEBART - dérivé de l'anthr. germ. *Bobo* → **BOBIN**.
BOECK, BOECKX (3) - a) m. néerl. *boec*, néerl. *bok* "bouc", surnom.
b) m. néerl. *boucke*, m.h.all. *buoche* "hêtre"; nom d'origine ou surnom d'après la dureté du bois.
BOECKAERTS (3) - a) dérivé néerl. du précédent.
b) de l'anthr. germ. *Burg-hard* → **BOCA**, b.
BOECKMANS - *boeck-* → **BOECK** / *-man* "homme" (3); surnom.
BOECKMEYER - *boeck-* → **BOECK** / *-meyer*, m. néerl. *meyer* "métayer".
BOECKSTAENS - composé de deux prénoms; *Boeck-* → **BOCA**, b / *-Staen*, réduction de **BAST(I)AEN** (3).
BOEDRI, BOEDRIE → **BODRY**.
BOEDT, BOEDTS (3) - a) de l'anthr. germ. *Baud-* > *bald* → **BODE**.
b) m. néerl. *boede*, m.h.all. *buode* "cabane forestière"; nom d'origine.
BOEGARTS, BOEGAERTS → **BOGAERT** (3).
BOEHM → **BÖHM**.
BOËL, BOËLLE - a) nom d'origine, *Boelhe* (Waremme - Liège).
b) de l'anthr. germ. *Bolo*, v.h.all. *buolo* "ami, frère".
c) anc. fr. *boel, bouel* "masure"; nom d'origine.
BOEL, BOELE, BOELEN (3), **BOELENS** (3), **BOELS** (3) -
a) m. néerl. *boel* "bien-aimé; amant, maîtresse; demi-frère", néerl. *boelen* → **BOELPAEP**; surnom.
b) m. néerl. *boel*, autre forme de *boedel*, frison *boel, bol* "propriété foncière, lot de terrain"; nom d'origine.
BOELAERTS (3) - dérivé néerl. du précédent.
BOELPAEP, BOELPAEPE - *boel-* < m. néerl. et néerl. *boelen* "entretenir des rapports adultères" / *-paep*, m. néerl. *paepe* "prêtre"; surnom.
BOELPIJP, BOELPYP - *boel-* → le précédent / *-pijp* "tuyau; pipe"; surnom.
BOËN, BOËNNE - nom d'origine, *Boen* (Loire - France).
BOEN - forme flamande de **BOIN**.
BOENDERS - m. néerl. *boender, bonder, boenre*, néerl. *bunder* "bonnier" → ce nom (3).
BOERAEVE - néerl. dialectal *boeraven*, nom d'un jeu de dés; surnom.
BOEREBOOM - *boere(n)-* "du paysan" / *-boom* "arbre"; nom d'origine.
BOERES - néerl. *boer* "paysan" (3).
BOEREWAART - *boere-* → **BOEREBOOM** / *-waart*, m. néerl. *waerd* "maître de la maison"; surnom.
BOERJAN - néerl. *boer-* "paysan" / *-Jan* "Jean"; surnom.
BOERY - a) de l'anthr. germ. *Bald-rik*, bald → **BODE** / *-rik*, v.h.all. *rihhi, riki* "puissant".
b) forme masculine de l'anc. fr. *boerie* "bouverie, étable à bœuls".
BOES, BOESEN - de l'anthr. germ. *Boso*, v.h.all. *buaso* "mauvais" (3).

BOESFELD → **BOES** + all. *Feld* "champ cultivé".
BOESMAN, BOESMANS - a) → **BOES** + néerl. *man* "homme" (3).
b) → **BOSMANS**.
BOËT - anc. fr. *boete* "boue"; surnom ou nom d'origine.
BOETS - germ. *boet*, v.h.all. *boto*, v.h.all. *boda* "messager" (3).
BOETEMAN - composé germ.; *boete* → le précédent / *-man* "homme".
BOEUF - fr. *bœuf*, du lat. *bovem*; surnom d'après la corpulence, le caractère ou surnom à connotation sexuelle.
BOEUR - nom d'origine; top. à *Tavigny* (Bastogne - Luxembourg) (6).
BOEUVELET → **BIEUVELET**.
BOEVE - de l'anthr. germ. *Bovo*, nom enfantin formé par redoublement (7).
BOEY, BOEYE, BOEYEN (3), **BOEYKENS** (3) - variante de boeie, de l'anthr. germ. *Bodo* → **BODE**.
BOEYAERT - dérivé néerl. du précédent.
BOEYNAEM - *boey-* → **BOEY** / *-naem*, néerl. *naam* "nom"; surnom (3).
BOFF, BOFFA, BOFFE, BOFFÉ, BOFFIN -
a) m. néerl. *bof, boffe, buffe* "qui a le visage bouffi, boursouflé".
b) anc. fr. *boffe* "coup de poing sur la joue".
c) de l'anthr. germ. *Bovo* → **BOEVE**.
BOGAERD, BOGAERT, BOGAERTS (3), **BOGARD, BOGART, BOGARTS** (3), **BOGHAERT, BOGAERS** (3) -
a) m. néerl. *bogaert, bogaert, bomgaert* → **BOOMGAERT**.
b) nom d'origine, *Bogaarden* (Halle - Brabant).
BOGEMANS - néerl. *boge* < *bogen* "se vanter, se glorifier" / *-man* "homme"; surnom (3).
BOGHE - m. néerl. *boge* "arc, arcade (d'un pont)"; nom d'origine.
BOHÉE, BOHEZ -
a) wallon de Malmédy [bohée] "buisson, cépée"; thème wallon liégeois [boh-, bouh-] < germ. **bosk* "bois".
b) anc. fr. *bohée* bouée, baril vide servant de bouée".
BOHET, BOHETS (3), **BOHEUR, BOHON** - dérivé de [boh-] → le précédent.
BOHM - de l'all. *Böhmen* "Bohême"; nom d'origine.
BOHM - a) m. néerl. *boom* "barrière, traverse; arbre".
b) → **BOOM**.
BOHOGNE - variante de *Behogne*, ancien nom de *Rochefort* (Luxembourg) (8).
BOHON → **BOUHON**.
BOHY → **BOHET** ou **BODY**.
BOHYN - dérivé du précédent.
BOI - réduction du suivant.
BOIDIN - forme familière de **BAUDOIN**.
BOIGELOT - nom d'origine. *Boisgelot*, à *Arche*, dépendance de *Mailen* (Namur) (9).

BOILEAU - fr. "bois l'eau"; par antiphrase, surnom d'un ivrogne.
BOILS - a) nom d'origine, *Boiles* (Roclenge-sur-Geer - Liège); ou d'un top. < *bullare* "bourbier".
b) m. néerl. *boil*, variante de *boel* → **BOELS**.
BOIN - assimilation de *Bodin, Boudin*, hypocoristique de l'anthr. germ. *Baldwin* → **BAUDHUIN**.
BOINET - diminutif du précédent.
BOINNARD - dérivé de **BOIN**.
BOIS - fr. *bois*, top. fréquent.
BOISACQ - dérivé en *-ak* de *Boys* (Boyens) < *Boydens*, du germ. *baldwin (10)*; *bald-* → **BODE** / *-win*, v.h.all. *wini* "ami".
BOISARD, BOISSART - a) anc. fr. *boisart* "forestier".
b) dérivé de **BOIS**.
BOISDAINGHIEN, BOISDENGHIEN, BOIS D'ENGHIEN - nom d'origine, du bois d'Enghien" (Hainaut).
BOISDEQUIN - nom d'origine, du "bois de Kain" (Tournai - Hainaut).
BOISELLE, BOISTELLE -
a) anc. fr. *boissiel, boistel* "boisseau", de l'anc. fr. *boisse* "sixième du boisseau" < gallo-romain **bostia* "ce qu'on peut tenir dans la main".
b) → **BOITEL**, b.
BOISIEUX - a) dérivé du moyen fr. *boise* "morceau de bois"; surnom.
b) dérivé de l'anc. fr. *boisier* "trompeur, traître".
BOISJEAN - nom d'origine "le bois de Jean".
BOISNARD → **BOINNARD**.
BOISSEAUX - anc. fr. *boisseau* "mesure de capacité surtout pour les grans" → **BOITE**.
BOISSIN - a) dérivé du rouchi [boisse] "petit morceau de bois"; surnom.
b) dérivé de l'anc. fr. *boisse* "mesure à blé dont les six font le boisseau", surnom.
BOISTAY - dérivé du suivant.
BOITE, BOITTE - anc. fr. *boiste* "boîte"; boisseau pour contenir le blé"; surnom de marchand.
BOITEAU, BOITEAUX - dérivé de **BOITE**.
BOITEL - a) → **BOISELLE**.
b) anc. fr. *boistel* "boiteux"; surnom.
c) anc. fr. *boitel* "pieu"; nom d'origine ou surnom.
BOITQUIN → **BOISDEQUIN**.
BOIVIN - "qui boit le vin"; surnom d'ivrogne.
BOKESTAEL → **BOCKSTAEL**.
BOKIAU → **BOCKIAU**.
BOKKEN - m. néerl. *bok* "bouc" (3).
BOL - a) anc. fr. *bol, bole*, du lat. **betullum*, pour *betulla* "bouleau".
b) anc. fr. *bole* "tromperie, faute; débauche".
c) de l'anthr. germ. *Bolo*, v.h.all. *buolo* "ami, frère".

d) germ. top. *bol* "hauteur".
e) hypocoristique de l'anthr. germ. *Baldo* → **BODE**.
f) anc. fr. *bole* "boule, massue", wallon [bole] "boule".

BOLAIN, BOLIN -
a) nom d'origine. [Bôlin], forme wallon d'*Abolens* (Lens-Saint-Remy - Liège).
b) dérivé du précédent.

BOLAND, BOLLAND -
a) nom d'origine, *Bolland* (Verviers - Liège).
b) top. à *Folx-les-Caves* (Brabant), wallon [bolant] "bouillant", [bolant sôvion] "sable boulant, très mobile"; nom d'origine ou surnom.
c) flamand *bolland* "champ à côté courbé", nom d'origine.

BOLEN, BOLLEN, BOLLENS - a) → **BOL** (3).
b) forme dialectale d'une appellation familière de *Boudewijn* (11).

BOLIAU - dérivé de **BOL**, plus souvent du a.

BOLINNE, BOLLINNE - nom d'origine, *Bolinne* (Eghezée - Namur).

BOLKAERTS - dérivée de **BOL**, c, d ou e (3).

BOLLAERS (3), **BOLLAERT, BOLLAERS** (3) -
a) dérivé de **BOL**.
b) de l'anthr. germ. *Bol-hard*; *bol-* → **BOL**, c / *-hard*, → **BOCA**, b.

BOLLE → **BOL**.

BOLLÉ - a) anc. fr. *boleye* "boulaie"; nom d'origine.
b) anc. fr. *boler* "tromper"; surnom.

BOLLEIRE - dérivé de **BOL**, c, d ou e.

BOLLENGIER - a) forme archaïque de *boulengier* → **BOULANGÉ**.
b) anc. fr. *bolengier* "trompeur"; surnom.

BOLLETTE - a) top. wallon [bôlète] < wallon [bôle] "bouleau" (12).
b) wallon [bolète] "boulette", espèce de fromage; surnom.

BOLLINGER → **BOLLENGIER**.

BOLLU → **BOLLE** ou **BOLLÉ**.

BOLLY, BOLY - a) nom d'origine, *Boly* (Eghezée - Namur).
b) centre wallon [bo(n)li] "bouleau"; nombreux top.
c) wallon liégeois [boli] "bouilli, viande bouillie".

BOLLYN, BOLYN - dérivé de **BOLLE** ou de **BOLLÉ**.

BOLOGNE - nom d'origine, à *Habay-la-Neuve* (Luxembourg), à *Haillot* (Namur) (13).

BOLOME, BOLOMEY - bolo- → **BOL**, c ou e / *-mé*, anc. fr. *mé, mez*, lat. *mansus* "exploitation agricole occupée par un seul tenancier".

BOLS, BOLSAIE, BOLSÉE, BOLSENS (3), **BOLSIUS, BOLSSENS** (3), **BOLZÉE** - dérivé de l'anthr. germ. *Bolso*, hypocoristique du germ. *bolo* → **BOL**, c.

BÔLTING - dérivé de l'anthr. germ. *Bald-win* → **BAUDHUIN**.

BOM → **BOOM**.

BOMAL - nom d'origine, à *Ramillies* (Brabant), à *Durbuy* (Luxembourg).

BOMAN, BOMANS (3) - du m.h.all. *bûman* "cultivateur".

BOMBAERT, BOMBAERTS (3), **BOMBART** - m. néerl. *bombaerde*, fr. *bombarde* "machine du guerre servant à lancer des pierres, de boulets" < lat. *bombus* "bruit sourd".

BOMBAY, BOMBAYE, BOMBEY - nom d'origine, *Bombaye* (Visé - Liège).

BOMBECKE, BOMBEECK, BOMBEEK - graphie néerl. du précédent.

BOMBLE, BOMBLED → **BONBLED**.

BOMBOIS - variante de *ban bois* "bois banal".

BOMMELE - a) m. néerl. *bommel* "grosse femme"; surnom.
b) wallon liégeois [bômèl] "bouffi par l'abus d'alcool"; < m. néerl. bommel; surnom.

BOMTEMPS → **BONTEMPS**.

BON - surnom, souvent au sens de "brave, courageux".

BONA, BONNARD, BONAERT - de l'anthr. germ. *Bon-hard*; *bon-* < lat. *bonus* "bon" / *-hard* → **BOCA**, b.

BONAMI, BONAMIS - fr. "bon ami".

BONARDEAUX - dérivé de **BON(N)ARD**.

BONAVENTURE - anc. fr. *bonaventure* "événement heureux"; surnom et anc. N.B.

BONBLED - fr. "bon blé"; *bled* étant la forme arch. de *blé*, surnom de marchand.

BONCHER - anc. fr. *bonne chiere* "beau visage, bonne mine", du bas lat. *cara* "visage, tête".

BONCIRE - wallon liégeois arch. [fé bone cîre] "faire bonne chère"; du flamand arch. *ciere* qui reproduit l'anc. fr. *chiere* (14) → le précédent.

BONDROIT - fr. "bon droit"; surnom.

BONDU, BONDUE - nom d'origine, *Bondues* (Nord - France).

BONDUEL, BONDUELLE - diminutif du précédent.

BONE → **BONET**.

BONEMME, BONHEMME → **BONHOMME**.

BONENFANT - fr. "bon enfant"; surnom.

BONET → **BONNET**.

BONFOND - "qui a un bon fond", surnom.

BONGAERTS (3), **BONGARTZ** (3) → **BOOMGAERT**.

BONGARD - a) → **BOOMGAERT**.
b) altération de l'anc. fr. *bon gars* "bon soldat, bon garçon, bon valet".

BONGE - anc. fr. *bonge* "faisceau, botte"; surnom.

BONGERS - néerl. *bongerd* "verger" → **BOOMGAERT** (3).

BONGRAIN - fr. "bon grain"; surnom de marchand.

BONHEURE - adj. *bon* + fr. *heur*, anc. fr. *eur* "chance, présage, bon augure" ou *eure* "fortune, sort" < lat. pop. **agurium*, lat. classique *augurium* "présage".

BONHIVER, BONHIVERS (3), **BONIVER, BONIVERD, BONIVERT** - fr. "bon hiver"; surnom donné sans doute à un enfant né lors d'un hiver particulièrement clément et de la remarquable.
BONHOMME - fr. "bon home"; surnom.
BONIFACE - du lat. *bonifacius* < adj. *bonifatius* "qui a bon desin" ou " qui a bonne figure".
BONJEAN - fr. *bon* + prénom *Jean*; surnom.
BONMARIAGE - fr. "bon mariage"; surnom.
BONNAERENS, BONNARENS - *bonn-* → **BONA** / *-aeren* < got. *ara*,néerl. *arend* "aigle" (3).
BONNAILLIE - anc. fr. *bonne aillie* "bonne sauce à l'ail"; surnom.
BONNAIRE, BONNAVÉ - anc. fr. *bon-aire* ou *bon-ave* "bon aïeul"; surnom.
BONNE - anc. nom de baptême.
BONNE, BONNEELS (3) → **BONE**.
BONNECHERE → **BONCHER**.
BONNEL - a) dérivé de *bonus* "bon".
b) anc. fr. *bonnel* "sorte de prison ecclésiastique".
BONNELANCE - fr. "bonne lance"; surnom.
BONNEMAN - *bonne-* → **BONA** / *-man* "homme".
BONNENGE - altération du fr. "bon age"; surnom.
BONNET - a) anc. N.B., *Bonitus*, nom d'un saint; < lat. *bonitus*, diminutif de *bonus* "bon".
b) anc. fr. *bonet* "etoffe servant à faire des ornements de tête"; surnom de fabricant ou de porteur.
BONNEVILE - fr. "bonne vie"; surnom.
BONNEVILLE - a) nom d'origine, *Bonneville* (Andenne - Namur).
b) lat. *bona villa* "bonne ferme"; nom d'origine.
BONNEWIJN, BONNEWYN - de l'anthr. germ. *Bon(ne)-win*; *bon-* → **BONA** / *-win*, v.h.all. *wini* "ami".
BONNIER - fr. *bonnier*, wallon [bouni] "mesure de superficie valant 20 verges grandes (88,80 ares à Folx-les-Caves 'Brabant', 87, 188 ares à Liège)", proprement "terrain limité par des bornes"; surnom, peut-être d'un ouvrier agricole.
BONNIVERS → **BONHIVER** (3).
BONNOT - hypocoristique de **BONNET**.
BONNU, BONNY, BONO - dérivé du fr. *bon*.
BONSANG - fr. "bon sang" sans doute au sens de "bonne lignée".
BONSIR → **BONCIRE**.
BONTE - a) m. néerl. *bonte* néerl. *bont* "bigarré, bariolé", d'après la couleur des cheveux ou une particularité de la peau".
b) m. néerl. *bont*, m.h.all. *bunt* "fourure, pelleterie"; surnom de fabricant ou de porteur.
BONTÉ - anc. fr. *bonté* "faveur, caresse; service" et au sens fig. "valeur, mérite, hauts faits"; surnom.

BONTEMPS, BONTEMS - fr. "bon temps"; surnom, peut-être d'un bon vivant.
BONTENBAL - composé m. néerl. *bonten* → **BONTE** (3) / *-bal* "boule"; surnom.
BONTET, BONTEZ - altération de **BONTÉ**.
BONTINCK - néerl. *bondinc*, néerl. *bundel* "bouquet, botte, touffe".
BONTRIDDER, BONTRIDERT m. néerl. *bont* "multicolore; faible; triste" / *-ridder* "chevalier"; surnom.
BONUS - lat. *bonus* "bon"; surnom.
BONVALET, BONVARLET - adj. *bon* + anc. fr. *vaslet, varlet, vallet* "écuyer; enfant mâle, apprenti; domistique; wallon [vôrlèt] "valet de ferme"; < lat. pop. **vassellittus*, du celtique *vasso*.
BONVÉ - adj. *bon* + wallon [vé] "vit, membre viril"; surnom.
BONVIE → **BONNEVIE**.
BONVIN - fr. "bon vin"; surnom.
BONVOISIN - fr. "bon voisin"; surnom.
BOODE, BOODTS (3) - m. néerl. *bool, boed* "barque"; surnom de passeur.
BOOËN → **BOËN**.
BOOGAERTS → **BOGAERD** (3).
BOOM, BOOMER, BOOMS (3) -
a) nom d'origine, *Boom* (Anvers).
b) flamand *bom, boom*, néerl. *bodem* "terre arable"; top fréquent; nom d'origine.
BOOMGAERT - m. néerl. *bomgaert*, néerl. *boomgaard* "verger; jardin de plaisance"; nom d'origine.
BOOMPUTTE - composé m. néerl.; *boom* → **BOHM** / *-putte*, néerl. *put* "puits".
BOON, BOONE, BOONEN (3), **BOONS** (3) -
a) m. néerl. *boon, bone*, néerl. *boon* "haricot, fève"; surnom.
b) dérivé du lat. *bonus* "bon"; surnom.
BOONAERT → **BONA**.
BOONANTS - dérivé de **BOON** (3).
BOONEKAMP - flamandisation du fr. *bon champ*; surnom ou nom d'origine.
BOOTEN (3), **BOOTH** → **BOODE**.
BOQUET, BOQUEZ → **BOCQUET, BOCQUEZ**.
BORBOUSE, BORBOUX - wallon ardennais [borboû] "bourbier" < anc. fr. *borbe* "bourbe", du gaulois **borva*, nom d'origine.
BORCEUX - dérivé du lat. *bruscetum* "broussailles"; nom d'origine.
BORCHGRAEVE - m. néerl. *borchgrave* "châtelain".
BORCKMANS - m. néerl. *borch* "bourg" / *-man* "homme, au sens d'habitant" (3).
BORCY → **BORCEUX**.

BORDEAUD'HUY - nom d'origine, ferme de *Bordeaud-hui*, à Anvaing (Hainaut) (15).
BORDEAUX, BORDES (3), **BORDET, BORDIN** - dérivés de l'anc. fr. *borde* "métairie, petite ferme" < germ. **borda* "cabane de planches"; nom d'origine.
BOREN → **BORRENS**
BORET, BOREZ - réduction de *Lamboret* (dérivé de Lambert) ou de *Liboret* (dérivé de Libert) (16).
BOREUR, BOREUX - nom d'origine, *Boreux* (Bertrix - Luxembourg).
BORGENON - variante graphique de **BOURGUIGNON**.
BORGERHOFF - composé germ. *borghard-hoff*; borg-, variante du germ. *burg*, v.h.all. *burg* "cité fortifiée" → "protection, protecteur" / *-hard*, got. *hardus*, v.h.all. *harti* "rude, dur, intrépide" / *-hof* "métairie, ferme (avec ses dépendances"; nom d'origine.
BORGERS - m. néerl. *borger* "bourgeois, habitant du bourg" (3).
BORGHGRAEF → **BORCHGRAEVE**.
BORGNIET - anc. fr. *borgnet* "borgne, qui louche"; surnom.
BORGONJON → **BOURGONJON**.
BORGS - du germ. *burg* "cité fortifiée" (3); nom d'origine.
BORGUET - a) diminutif du fr. *bourg*; surnom.
b) anc. fr. *borguet* qui qualifie une sorte de vin; surnom.
BORIAU - diminutif du wallon liégeois [bôr] "tronc, tige végétale".
BORIN - variante de **BAURIN**.
BORLEE, BORLEZ - nom d'origine, *Borlez* (Waremme - Liège).
BORLON - nom d'origine, *Borlon* (Marche-en-Famenne - Luxembourg).
BORM, BORMS (3) - a) flamand *borm* "borne (limite d'un champ)"; nom d'origine.
b) réduction du suivant.
BORMANS (3) → **BORREMAN**.
BORN - a) m. néerl. *born, borre*, néerl. *bron* "source, puits".
b) flamand *bron* → **BORM**, a.
BORNAIN - dérivé roman du précédent.
BORNAUW - composé m. néerl.; *born* → **BORN** / *-auwe* "prairie, endroit plat et humide".
BORNBERGEN - *born* → **BORN** / *-berg* "montagne"; nom d'origine (3).
BORNY - dérivé de **BORN**.
BORON - dérivé de **BORN**.
BORRÀ → **BOREZ**.
BORRE → **BORN**.
BORREMAN, BORREMANS (3) - le précédent + néerl. *man* "homme" → puisatier.
BORRENS → **BORRE** (3).
BORRET, BORREY → **BORET**.
BORSU, BORSUS (3) - nom d'origine, *Bois-et-Borsu* (Liège).
BORTELS (3) - a) confusion pour **BARTELS**.

b) dérivé du m. néerl. *bort* "naissance; lignée"; surnom.
c) *bortel*, variante de l'anc. fr. *bertelle* "bretelle" (17); surnom.
BORTOLIN - variante de *Bartolin*, dérivé de **BARTHOLD**.
BORZÉE - nom d'origine, *Borzée* (La Roche - Luxembourg).
BORZIN - pourrait être un dérivé du germ. *bursa* "romarin des marais"; nom d'origine.
BOS, BOSCH - m. néerl. *bosch*, néerl. *bos* "bois"; nom d'origine.
BOSART (18) - a) de l'anthr. germ. *Bos-hard* ou *Burg-hard* (avec dissimilation de *-r*); *bos-* → **BOSERÉ** / *burg-*, → **BOCA**, b / *-hard*, → **BOCA**, b.
b) fr. "beau sart", nom d'origine.
BOSCHLOS - bosch, → **BOS** / *-loos*, du germ. lop. *lauda* "pré marécageux".
BOSCHMAN, BOSCHMANS → **BOSMAN**, a.
BOSENDORF - nom d'origine, *Bossendorf* (Münich - Allemagne).
BOSEREÉ, BOSERET - dérivé de l'anthr. germ. *Boso*, v.h.all. *buaso* "mauvais, méchant".
BOSHUIS - composé néerl. *bos* "bois" / *-huis* "maison".
BOSIER → **BOSSIER**.
BOSKIN → **BOSERÉ**.
BOSLY - nom de profession; correspond au fr. *flotteur* "ouvrier qui fait ou conduit des trains de bois" (19).
BOSMAN, BOSMANS (3) - a) → **BOS** / *-man* "homme".
b) *bos-* → **BOSSE**, b.
BOSQUEE, BOSQUET - fr. *bosquet*, dérivé du germ. **bosk* "buisson, bois".
BOSQUILLON, BOSQUION - anc. fr. *boschillon* "bûcheron".
BOSRET → **BOSERET**.
BOSSAERT, BOSSARD, BOSSART → **BOSART**.
BOSSCHAERT - dérivé néerl. de **BOS**.
BOSSE, BOSSENS (3) -
a) wallon liégeois [bosse] "bosse; effrontée, fille impertinente, boîtard", surnom ou nom de profession (meunier).
b) fr. top. *bosse* → **BOSSEAUX**, a.
c) de l'anthr. germ. *Bosso*, v.h.all. *bueso* "mauvais, méchant".
BOSSEAUX - a) wallon liégeois [bossê] "partie convexe d'une moulure", wallon namurois [*bossia], diminutif de *bosse*, en toponymie "petite éminence" (20).
b) dérivé du précédent, c.
BOSSER, BOSSIER -
a) anc. fr. *bossier* "tromper, trahir, soustraire, voler".
b) dérivé de l'anthr. germ. *Bosso* → **BOSSE**, c.
BOSSICARD, BOSSICART - dérivé avec suffixe double de **BOS**.
BOSSIN, BOSSON - dérivé de **BOSSE**.

BOSSIROY - *bossi*, dérivé du fr. top *bosse* "petite éminence" / *-roy*, m. néerl. et néerl. *rode* "essart"; nom d'origine.
BOSSOUW - wallon [bossoûwe] "bossue", surnom.
BOSSU, BOSSUS (3), **BOSSUT**
a) nom d'origine, *Bossut-Gottechain* (Wavre - Brabant).
b) fr. *bossu*, surnom.
BOSSUROY → **BOSSIROY**.
BOSSUWE - variante fr. de **BOSSOUW**.
BOSSUYT - nom d'origine, *Bossuit* (Courtrai - Flandre occidentale).
BOSSY - dérivé de **BOSSE**.
BOSTAILLE - synonyme de l'anc. fr. *boschaille* "bois, taillis"; bost étant une variante régionale de *bois*, nom d'origine.
BOSTEELS - m. néerl. *bostel, boostele* "déchets"; surnom.
BOSTEM - a) peut-être dérivé du nom de lieu *Bost* (Tirlemont - Brabant), nom d'origine.
b) → le suivant.
BOSTHIJS, BOSTHYS, BOSTOEN, BOSTYN - dérivé de l'hypocoristique germ. *Bositto* < du thème germ. *bos*, v.h.all. *buaso* "mauvais, méchant".
BOTELGIER - m. néerl. *bottelgier*, anc. fr. *boutillier* "bouteiller, échanson".
BOTERBERGH - composé néerl. *boter* "beurre" / *-berg* "colline, montagne"; nom d'origine, sans doute d'après la couleur.
BOTERMAN - néerl. *boter* "beurre" / *-man* "homme", surnom.
BOTHY - a) wallon [botî] "botlier".
b) wallon liégeois [botî] "hotteur, homme portant la hotte".
c) wallon liégeois [botî] "farine de froment dont on n'a extrait que les sons".
BOTILDE - de l'anthr. germ. *Bod-* ou *Bald-hild*, *bod-*, v.h.all. *boto* "messager" / *bald-*, v.h.all. *bald* "hardi, fort, courageux" / *-hild*, v.h.al. *hiltia* "combat".
BOTMAN - a) m. néerl. *bot* "source d'arbre" / *-man* "homme"; surnom.
b) Bot- → **BOTQUIN** / *-man* "homme"; au sens de "homme nommé Bodo".
BOTON - a) réduction de *(Li)botton*, dérivé d'un thème de *Libert*.
b) wallon [boton] "bouton", d'après un bouton ou une verrue de la peau, > [bouter] "germer".
c) dérivé de **BOTT**.
BOTQUIN - dérivé du thème anthr. germ. *Bod-* → **BODO**.
BOTRON - de l'anc. fr. *boteron* "petit bout; prépuce".
BOTS → a) **BODE** (3).
b) germ. *bots* > anc. fr. *boce* "bosse", au sens top. de "butte, sommet".
BOTSON → **BODSON**.
BOTSPOEL - composé germ. *bots* → **BOTS** / *-poel* "mare, étang".

BOTT, BOTTE - a) réduction de *Lambotte* (Lambert), par ex.
b) de l'anthr. germ. *Botto* → **BODO**.
c) anc. fr. *bote* "chaussure, botte; botte de paille, outre; crapaud; coup", surnom.
d) m. néerl. *botte* "bouton" ou "hotte, coffre, malle", surnom.
BOTTELDOORN - flamand *botteldoorn* correspond au néerl. *braam* "ronce, mûrier sauvage"; nom d'origine.
BOTTEMAN, BOTTEMANNE → **BOTT** / *-man* "homme".
BOTTEN → **BOTT** (3).
BOTTEQUIN → **BOTQUIN**.
BOTTERMAN → **BOTERMAN**.
BOTTIN, BOTTU, BOTTY - dérivés de **BOTT**.
BOTTON → **BOTON**.
BOTTRIAUX - dérivé du wallon [botî] → **BOTHY**.
BOUCART → **BOUCHART**.
BOUCAU, BOUCAUT - a) anc. fr. *boucau* "soupirail de cave".
b) du germ. *boko* "hêtre".
c) de l'anthr. germ. *Burg-oald*; *burg-*, → **BOCA**, b / *-oald* < v.h.all. *waldan* "gouverner, commander".
BOUCCIN - variante de *bouxin*, dérivé du latin *buxus* "buis".
BOUCGNIAU - contraction de **BOUQUEGNEAU**.
BOUCHA, BOUCHAT - a) anc. fr. *boucat* "petit tonneau".
b) → **BOUCHARD**.
c) rouchi [bouchat] "obtus", surnom.
BOUCHAIN - nom d'origine, *Bouchain* (Nord - France).
BOUCHARD, BOUCHART - de l'anthr. germ. *Burg-hard* → **BOCA**, b.
BOUCHE - anc. fr. *bouche* "botte, fagot" ou wallon namurois [bouche] "petite ordure"; du germ. **busk* "baguette, verge", surnom.
BOUCHE, BOUCHER, BOUCHEZ - moyen fr. *boucher* "celui qui abat les boucs" et par extension "celui qui tue ou fait tuer les bœufs, moutons, porcs... et en vend la chair crue".
BOUCHEMOUSSE - anc. fr. *bousche, bouche* "touffe, botte, fagot" / *-mousse*, fr. mousse; surnom.
BOUCHERY - altération du fr. *boucherie*.
BOUCHET - a) de l'anc. fr. *boschet* "petit bois".
b) → **BOUCHE**.
BOUCHOMS - sans doute une altération graphique du wallon [bouchon] → **BOUCHY** (3).
BOUCHONVILLE - wallon [bouchon] → le suivant / *-ville* → *villa* "ferme".
BOUCHY - dérivé du wallon [bouchon] "buisson".
BOUCKAERT → **BOUCHARD**.
BOUCKENAERE - dérivé du m. néerl. *boucke*, m.h.all. *buoche* "hêtre".

BOUCKENVILLE - *boucken-* → le précédent (3) / *-ville* → **BOUCHONVILLE**.
BOUCLY - peut-être un dérivé de l'anc. fr. *boucle* "bosse de bouclier", puis "anneau servant à boucler"; surnom.
BOUCQ - a) fr. *bouc*.
b) m. néerl. *boucke* → **BOUCKENAERE**.
BOUCQUEAU, BOUCQUIAU, BOUCQUIAUX → **BOUCAU**.
BOUCQUEY - dérivé de **BOUCQ**.
BOUDART - de l'anthr. germ. *bod-hard; bod-* < *bald*, v.h.all. *bald* "hardi, fort, courageux" ou < *bod*, v.h.all. *boto* "messager" / *-hard*, *got. hardus*, v.h.all. *harti* "dur, rude, intrépide".
BOUDEN - du thème anthr. germ. *Bod-* → le précédent (37).
BOUDIN - a) dérivé du thème anthr. germ. *Bod-* → **BOUDART**.
b) fr. *boudin*, surnom de marchand ou d'après le physique.
BOUDINOT - dérivé du précédent.
BOUDOUX - de l'anthr. germ. *Bod-wulf; bod-* → **BOUDART** / *-wulf*, v.h.all. *wolf* "loup".
BOUDRU, BOUDRY - dérivé de l'anthr. germ. *Bod-ric; bod-* → **BOUDART** / *-ric*, v.h.all. *rîhhi* "puissant".
BOUDSOCQ - anc. fr. "bout de soc (de la charrue)"; surnom.
BOUE - "couvert de boue", surnom de paysan ou de chemineau (21).
BOUFFA - wallon liégeois [boufâ] "goulu, glouton".
BOUFFIER - dérivé de l'anc. fr. *bouffer* "souffler en gonflant les joues" → "gonfler les joues en mangeant"; wallon [boufer] "bâfrer, manger gloutonnement".
BOUFFIOUX - nom d'origine, *Bouffioulx* (Charleroi - Hainaut).
BOUGARD → **BOUCHARD**.
BOUGE - nom d'origine, *Bouge* (Namur).
BOUGELET - diminutif du wallon liégeois [bodje] "tronc" (du corps humain, d'un arbre)? (22).
BOUGNET → **BAUGNIET**.
BOUGNIART - dérivé de *bougn-* < lat. *bonus* "bon".
BOUHA - a) dérivé du wallon liégeois [bouhî] "frapper, cogner, heurter".
b) dérivé de [bouhe] < **bûsca*, fr. *buche*.
BOUHARMONT - nom d'origine: *bouhar-*, de l'anthr. germ. *Boda-hari; boda-* → **BODE** / *-hari*, v.h.all. *hari* "armée" / *-mont* "hauteur, élévation".
BOUHIER, BOUHIÈRE -
a) wallon liégeois [bouhîre], fr. *buissière* "lieu planté de buis" → **BOUIX**.
b) dérivé du wallon liégeois [bouhî] ou [bouhe] → **BOUHA**.
BOUHON wallon liégeois [bouhon] "buisson" < germ. **bosk* "bois".
BOUHY → **BOUHA**.
BOUILLARD, BOUILLAUD, BOUILLER, BOUILLET, BOUILLIART, BOUILLIEZ, BOUILLOT - dérivé ou diminutif du suivant.

BOUILLE - a) fr. top. *bouille* "bourbier", nom d'origine.
b) anc. fr. *bouill* "bouleau"; nom d'origine.
c) centre-wallon [bouye] "lessive; enflure; vie"; surnom.
BOUILLON - nom d'origine, *Bouillon* (Neufchâteau - Luxembourg).
BOUISSEAU, BOUISSON - fr. *buisson*, caractérisant une propriété.
BOUIX - fr. *buis*, dérivé du latin *buxus* "buis"; top. fréquent.
BOULAERT, BOULARD, BOULART - de l'anthr. germ. *Bol-hard; bol-* → **BOL**, c ou e / *-hard* → **BOUCHARD**.
BOULAND → **BOLAND**, b.
BOULANGÉ, BOULANGER, BOULANGIER, BOULENGER, BOULENGIER - fr. *boulanger*, formé sur le picard *boulenc* < m. néerl. *bolle* "pain rond".
BOULÉ, BOULEZ - a) dérivé du fr. *boule*, surnom.
b) variante pour *boulaie* "lieu planté de bouleaux" → **BOULLE**, a.
BOULEMBERT, BOULIMBERG - *boul(em), boul(im)-*, dérivé de *boul-* → **BOULAERT** ou **BOULLE**, a / *-berg* "colline, montagne"; nom d'origine.
BOULERT - dérivé de **BOULLE**.
BOULET - a) wallon liégeois [boulet] "gros enfant".
b) dérivé de *boul(e)* → **BOULLE**.
BOULIN - dérivé du suivant.
BOULLE - a) anc. fr. *boul, boule* "bouleau".
b) fr. boule.
BOULLY - a) wallon liégeois [boli, bouli] "bouilli, viande bouillie".
b) dérivé de l'anc. fr. *boul* "bouleau", centre-wallon [bonli].
BOULMONT - *boul-* → **BOULAERT** ou **BOULLE**, a / *-mont* "colline"; nom d'origine.
BOULOGNE - nom d'origine (Nord, Pas-de-Calais - France).
BOULOT - wallon liégeois [boulot] "boulot"; surnom évoquant la rotondité.
BOULOUF, BOULOUFFE - wallon liégeois [bouloufe] "homme gros et court; gourmand, goinfre; gros sabot", surnom.
BOULU - dérivé de **BOULLE**, a.
BOULVIN → **BOUVIN**.
BOULY → **BOULLY**.
BOUMAL → **BOMAL**, wallon est-brabançon [Boumôl].
BOUMAN, BOUMANS (3) - m. néerl. *bouman* "cultivateur, laboureur".
BOUMONT - contradiction de **BOULMONT**.
BOUNAMEAU, BOUNAMEAUX - dérivé du wallon liégeois [bouname] "bonhomme", "homme" (Verviers).
BOUQUEAU, BOUQUEAU → **BOUCQUEAU**.
BOUQUEGNEAU - diminutif du précédent.
BOUQUELLE - anc. fr. *bouquele*, au sens obscur.
BOUQUET - a) dérivé du fr. *bouc*, surnom.
b) fr. *bouqet* "groupe serré d'arbres, de végétaux"

c) forme picarde de l'anc. fr. *bouchet* "dartre qui attaque le museau des moutons", dérivé de *bouche*.

BOUQUETTE - wallon liégeois [boûkète] "blé sarrasin ; crêpe faite avec cette farine" < néerl. *boekweit* "sarrasin, blé noir".

BOUQUIAUX, BOUQUIEAUX → **BOUCQUEAU**

BOUR - graphie romane du flamand *boer* "paysan".

BOURBIER - fr. *bourbier* "lieu creux plein de bourbe", dérivé de *bourbe* < gaulois **borva*.

BOURCART → **BOUCHARD**.

BOURCE - fr. *bourse*, désigne, par ellipse, le marchand de bourses.

BOURCHET, BOURCIER, BOURCY - dérivé du précédent.

BOURDAUDUC - sans doute une altération graphique du suivant.

BOURDEAUD'HUI → **BORDEAUD'HUY**.

BOURDEAUX - diminutif de l'anc. fr. *borde* "métairie, petite ferme ; chaumière" < germ. **borda* "cabane de planches".

BOURDILLON - dérivé de *borde* → le précédent.

BOURDIN → le suivant.

BOURDON - a) anc. fr. *bourdon* "bâton de pèlerin".
b) fr. *bourdon* (insecte), surnom, sans doute d'après la voix.
c) dérivé de l'anc. fr. *borde* → **BOURDEAUX**.

BOURDOUX, BOURDOUXHE - wallon liégeois [bourdî-bourdouh] "onomatopée marquant une suite de chutes ou de détonations lointaines" (23).

BOURÉ, BOURET - a) fr. dialectal (nord-ouest) *bouret* "sorte de baquet".
b) de l'anc. fr. *borre* < bas lat. **burra* "étoffe grossière à longs poils".

BOURELLE - a) *bourrel*, forme archaïque du fr. *bourreau*.
b) anc. fr. *bourrel, borrel* "collier d'une bête de somme, harnais ; fortis que les chevaliers portaient sur leur casque ou les dames sur leur coiffure".

BOURG - fr. *bourg* < germ. *burgus* "lieu fortifié".

BOURGAUX, BOURGEAU, BOURGEAUX - dérivé du précédent, peut-être au sens de "petit bourg" → désigne celui qui y habite.

BOURGE - féminisation de **BOURG**.

BOURGEOIS - nom d'origine, *Bourgeois*, dépendance de *Rixensart* (Brabant) ou habitant du bourg.

BOURGER, BOURGETEAU, BOURGEUS, BOURGEYS, BOURGHYS, BOURGIES - dérivé ou diminutif de **BOURG** ou désignant l'habitant.

BOURGOIGNIE - dérivé du suivant.

BOURGOING - a) dérivé de **BOURG**.
b) nom d'origine, *Bourgoin* (Isère - France).

BOURGOIS → **BOURGEOIS**

BOURGOM, BOURGUET → **BOURG**.

BOURGONJON - variante graphique du suivant.

BOURGUIGNON - originaire de *Bourgogne* ou de l'Etat *bourguignon*.

BOURGYS - dérivé de **BOURG**.

BOURION - dérivé du v.h.all. *bur* "petite maison" ; nom d'origine.

BOURIQUET - a) fr. *bourriquet* "âne de petite espèce".
b) wallon liégeois [bouriquét] "treuil placé au-dessus d'un puits.

BOURIT - wallon liégeois [bouri] "babeurre, lait battu, lait de beurre".

BOURLAND - a) dérivé de l'anc. fr. *bourler* "border, liserer, rouler comme une boule".
b) de l'anthr. germ. *Bur-land* : *bur-*, v.h.all. *bûr* "habitation" / *-land*, v.h.al. *lant* "pays, région".
c) → le suivant, a.

BOURLARD, BOURLART -
a) dérivé de l'anc. picard *bourle* "massue" (en wallon "entiure" ; en moyen fr., aussi "moquerie") (24).
b) de l'anthr. germ. *Bur-hlaeri* ; *bur-* → le précédent, b / *-hlaeri* > *ler* > *lar* "clairière".
c) → **BOURLAND**, a.

BOURLEAU - a) wallon liégeois [bourlâ] "enjeu, somme d'argent mise en jeu".
b) dérivé du précédent.

BOURLÉE, BOURLEZ - a) nom d'origine, *Bourlers* [Bourlé] (Chimay - Hainaut).
b) dérivé de *bourle* → **BOURLAND**.

BOURLIER - contraction du fr. *bourrelier* "celui qui fabrique et vend des harnais" → **BOURELLE**, b.

BOURLON a) nom d'origine, *Bourlon* (Pas-de-Calais - France).
b) → **BOURLAND**, a ou **BOURLARD**, a.

BOURMANNE - bour-, variante du néerl. *boer* "paysan" / *-man(ne)* "homme".

BOURNONVILLE - nom d'origine, *Bournonville* (Pas-de-Calais - France).

BOUROTTE - a) altération du wallon liégeois [boûrlote] "petite personne massive ; bourrelet (de chair)" ; surnom.
b) wallon liégeois [bouroute] "petit sou".

BOURQUIN - dérivé de l'anc. fr. *bourc, borc* "bâtard".

BOURRET → **BOURET**.

BOURRY → **BOURÉ**, b.

BOURS → **BOUR** (3).

BOURSE → **BOURCE**.

BOURSIER - nom de fabricant ou de marchand de *bourses*, petits sacs destinés à contenir l'argent de poche.

BOURSOY peut-être une déformation du nom d'origine, *Boussoi* (La Louvière - Hainaut).

BOURTEMBOURG - a) wallon est-brabançon [bourtamboûr] "benêt, niais, lourdaud"
b) nom d'origine. *Burtombour* (ancienne dépendance de Saint-Georges-sur-Meuse - Liège).
BOURTON - variante graphique de **BOURDON** ou de **BURTON**.
BOUSERÉ, BOUSEREZ - a) anc. fr. *bouserez* "sali, barbouillé"; surnom, sans doute désignant un individu malpropre.
b) → **BOSERÉ**.
BOUSEZ - dérivé du thème *bos-* → **BOSERÉ**.
BOUSMAN, BOUSMANNE → **BOSMAN**.
BOUSMAR - de l'anthr. germ. *Bos-mar; bos-* → **BOSERÉ** / *-mar*, v.h.all. *mari* "célèbre, illustre".
BOUSQUET → **BOSQUET**.
BOUSRET → **BOSRET**.
BOUSSARD, BOUSSART → **BOSSARD**.
BOUSSE - a) wallon [bousse] "bouse" → **BOURCE**; au pluriel, [lès bousses] "les bourses, l'enveloppe des testicules"; surnom.
b) de *Bos-* → **BOUSMAR**.
c) anc. fr. *bousche* "buisson".
BOUSSEMAERE → **BOUSMAR**.
BOUSSIER - a) de l'anthr. germ. *Bos-hari; bos-* → **BOUSMAR** / *-hari*, v.h.all. *hari* "armée".
b) dérivé de **BOUSSE**, c.
BOUSSINGAULT - nom d'origine; *boussin*, dérivé de *Bos-* → **BOUSMAR** / *-gault*, fr. *gault* "forêt" < germ. *wald*.
BOUSSON - variante du wallon [bouchon] "buisson".
BOUSSY - forme wallonne de **BOUSSIER**.
BOUTAY → le suivant, b.
BOUTE - a) wallon [boute!], terme d'exhortation < [bouter] "travailler, mettre..."; surnom de lambin.
b) dérivé de *bout-*, soit comme *baut-*, du germ. *bald*, v.h.all. *bald* "hardi, courageux, fort" soit du germ. *bod-* v.h.all. *boto* "messager".
BOUTEFEU - wallon liégeois [boutefeû] "boutefeu, qui met le feu à une mine", nom de profession ou fr. *boutefeu* "celui qui suscite des querelles".
BOUTEILLE - a) → le suivant, par ellipse.
b) surnom d'ivrogne.
BOUTEILLER, BOUTEILLIER, BOUTELIER - fr. *bouteiller* "échanson"; aussi "marchand ou fabricant de bouteilles".
BOUTELIGIER → le précédent.
BOUTET - dérivé de **BOUTE**.
BOUTFEUX → **BOUTEFEU**.

BOUTIAU - a) wallon namurois [botiau] "espèce de petite manne".
b) dérivé de *bout-* → **BOUTE**, b.
BOUTIQUE - surnom de commerçant.
BOUTON - a) réductio de *Libouton* (Libert).
b) fr. *bouton*, d'après des boutons ou des verrues de la peau.
c) → **BOUTE**, b.
BOUTRY - de l'anthr. germ. *Bot-ric; bot-* → **BOUTE**, b / *-ric*, v.h.all. *rîhhi* "puissant".
BOUTSEN → **BOUTE**, b (3).
BOUTTE → **BOUTE**.
BOUTTEAU → **BOUTIAU**.
BOUTTEFEUX → **BOUTEFEU**.
BOUTTELEGIER → **BOUTELIGIER**.
BOUTTENS → **BOUTE**, b (3).
BOUTTIAU → **BOUTIAU**.
BOUTY → **BOUTE**, b.
BOUVE, BOUVET - a) de l'anthr. germ. *Bovo*, variante de *Bobo* → **BOBIN**.
b) du latin *boven*, fr. *bœuf* → **BOEUF**.
BOUVERNON, BOUVEROUX - diminutif du suivant.
BOUVIER - fr. *bouvier* "tenancier d'une bouverie".
BOUVILLE - composé de *bou(v)-*, radical de *bouvier* / *-ville* < *villa*, "ferme".
BOUVIN - a) variante de *bou(t)-i(e)-vin* "bouilleur de cru", désignant celui qui distille chez lui ses récoltes de fruits pour sa consommation personnelle.
b) altération de *beû(t)-i(e)-vin* "qui boit le vin", surnom d'ivrogne.
BOUVOIE, BOUVRAT → le suivant.
BOUVRY → **BOVERIE**.
BOUVY → **BOVY**.
BOUW, BOUWEN (3) - a) m. néerl. *bouw* "récolte"; surnom.
b) réduction du flamand *bouwland* "ensemble des terres d'une ferme"; surnom.
BOUX - a) centre-wallon [bou] "bœuf" → **BOEUF** (3).
b) variante du néerl. boeckx, m. néerl. *boec* "hêtre".
BOUXAIN → **BOUCCIN**.
BOUZERET, BOUZET - dérivé du germ. *bozo* < *bos* → **BOUSMAR**.
BOUZIN - a) wallon namurois [bouzin] "lieu de débauche".
b) → le précédent.
BOVAERT - dérivé flamand de **BOVE**.
BOVAL - adjectif "beau" + anc. fr. et fr. *val* "val, vallon".
BOVE, BOVÉ → **BOUVE**.

BOVEN, BOVENS - a) → le précédent (3).
b) néerl. *boven* "en haut, au-dessus"; nom d'origine.
BOVENISTY - nom d'origine, *Bovenistier* (Waremme - Liège).
BOVERIE - anc. fr. *boverie*, fr. *bouverie* "étable à bœufs".
BOVEROULLE, BOVEROUX - diminutif du fr. *bouvier*, lat. *bovarius*.
BOVESSE - nom d'origine, *Bovesse* (Gembloux Namur).
BOVIE → **BOVY**.
BOVOY - **BOUVOIE**.
BOVY - forme wallonne de **BOUVIER**.
BOVYN - dérivé de **BOVE**.
BOX - métathèse du germ. *bosc* "bois".
BOXHO - dérivé du précédent.
BOXSTAEL → **BOCKSTAEL**.
BOXUS - métathèse du lat. *boscus* (latinisation du fr. *bosquet*) (25).
BOXY - génitif lat. de *boxus* → le précédent.
BOYDENS, BOYEN, BOYENS - de l'anthr. germ. *Bodo* → **BOUTE**, b.
BOYEN - forme régionale française (Centre et Midi) de **BOUVIER** (26).
BOZARD → **BOSART**.
BOZET, BOZON → **BOSERÉ**.
BRAAM - a) contraction de **BRAHAM**.
b) neerl. *braam*, m. néerl. *brame* "ronce; mûrier sauvage"; nom d'origine ou surnom.
BRABANDER - néerl. *Brabander* "Brabançon".
BRABANDS (3), **BRABANT, BRABANTS** (3) - originaire du duché de *Brabant*.
BRAC, BRACH, BRACHT, BRACK, BRACKE -
a) m. néerl. *bracke*, du germ. *brakko "chien de chasse"; a désigné un braconnier → ce nom.
b) m. néerl. *brake* "terre laissée en jachère; nom d'origine.
c) de l'anthr. germ. *Bracho* < *brac*, v.h.all. *braht* "bruit, clameur".
BRACHET - anc. fr. *brachet* "petit chien braque".
BRACHOT, BRACHOTTE - dérivé du précédent.
BRACKELAIRE, BRACKELEER -
a) originaire de *Brakel* (Audenarde - Flandre orientale).
b) dérivé de **BRAC**; surnom.
BRACKENIER, BRACKENIERS → **BRACONNIER**.
BRACKEVALLE - *bracke-* → **BRAECKEVELDT** / *-valle* "vallée"; nom d'origine.
BRACKMAN - composé néerl.; *brack-* → **BRAC** / *-man* "homme".
BRACKX → **BRAC** (3).
BRACONNIER - anc. fr. *braconnier* "valet de vénerie, officier chargé de dresser les braques"; aussi au sens moderne de "qui braconne".
BRACOPS (3) - a) BRAC, c.
b) néerl. *bra-cop* "tête de chien de chasse" (27); surnom.

BRACQ, BRACQUE → **BRAC**.
BRACQUEZ, BRACQUIER - dérivé de **BRACQ**.
BRADFER - fr. *bras de fer* "qui a le bras solide, puissant".
BRAECKELEER → **BRACKELAIRE**.
BRAECKEVELDT - m. néerl. *brake*, flamand *braak* "inculte, en friche" / *-veldt* "champ"; nom d'origine.
BRAECKMAN, BRAECKMANS, BRAEKMAN, BRAEKMANS → **BRACKMAN** (3).
BRAEKENIER → **BRACKENIER**.
BRAEKERS - dérivé de *braek-* → **BRAC** (3).
BRAELE - anc. fr. *braele* "ceinture placée au-dessus des braies"; surnom.
BRAEM, BRAEMS (3) → **BRAAM**.
BRAES - m. néerl. *braes* "bras de mer"; nom d'origine.
BRAET - m. néerl. *braet* "plie séchée", surnom.
BRAEYE - anc. fr. *brai, bray* "boue, fange", surnom ou nom d'origine.
BRAGARD - wallon liégeois [bragârd] "coq de village, fanfaron; capitaine de la jeunesse"; surnom plutôt injurieux.
BRAHAM - réduction d'*Abraham*, de l'hébreu *'ab-hâmôn* "père d'une multitude".
BRAHY - a) wallon liégeois [brâhî] "préparer le [brâ]" < anc. fr. *brais* "orge préparée pour la fabrication de la bière"; nom de profession.
b) wallon liégeois [brâhî] "germoir, bâtiment (d'une brasserie) où l'on fait germer l'orge"; nom d'origine.
BRAIBANT - a) nom d'origine, *Braibant* (Ciney - Namur).
b) wallon liégeois arch. [Brêbant] "Brabant".
BRAILLARD - dérivé de l'anc. fr. *braillier* "crier" < lat. pop. **bragulare*, diminutif de *bragere* "braire"; surnom.
BRAINE - nom d'origine, *Braine* (-l'Alleud, -le-Château - Brabant; -le-Compte - Hainaut).
BRAINEZ → **BRENNET**.
BRAIVE - nom d'origine, *Braives* (Huy - Liège).
BRAK → **BRAC**.
BRAL - du néerl. *brallen* "fanfaronner", surnom.
BRALION - dérivé de l'anc. fr. *braelier* "fabricant de braies".
BRAMS → **BRAAM** (3).
BRAN - a) anc. fr. *bran* "partie la plus grossière du son; rebut, ordure, excrément"; surnom.
b) wallon liégeois [bran] "branlé, danse populaire"; surnom.
BRANCART - a) picard [brancâr] "grosse branche, gros membre viril" (28); surnom.
b) de l'anthr. germ. *Branc-hard, branc-* < *brancko*, hypocoristique du germ. *brand* → ce nom / *-hard*, v.h.all. *harti* "rude, dur, intrépide".

BRANCHE - anc. fr. et fr. *branche*, au sens top. de "rameau"; nom d'origine ou surnom.
BRANCHER - anc. fr. *brancher* "couper des branches d'arbres"; surnom d'élagueur.
BRANCKAERT - graphie flamande de **BRANCART**.
BRANCKAUTE, BRANCKOTTE - dérivé de *Brancko-* → **BRANCART**, b.
BRAND - du thème anthr. germ. *brand-* "tison, épée", v.h.all. *brant* → anc. fr. *brand* "tison; lame de l'épée; grosse épée maniée des deux mains", surnom.
BRANDELARD, BRANDELEER, BRANDELET - dérivé de **BRAND**.
BRANDENBURG, BRANDENBURGER - de l'anthr. germ. *Brando* → **BRAND** (3) / *-burg* "place fortifiée".
BRANDERS (3) - a) néerl. *brander* "distillateur".
b) dérivé de **BRAND**.
BRANDIN - hypocoristique de **BRAND**.
BRANDSEN → **BRAND** (3).
BRANDT, BRANDTS (3) → **BRAND**.
BRANGER - contraction de Béranger → **BÉRENGER**.
BRANKAER, BRANQUART → **BRANCART**.
BRANLE - anc. fr. et fr. *branle* "danse populaire" < anc. fr. *branler*, contraction de *brandeler* "agiter; s'agiter"; surnom.
BRANS → **BRAN** (3).
BRANSON - dérivé du précédent.
BRANSWIJCK, BRANSWYCK - variante graphique de **BRUNSWYCK**.
BRANTEGEM, BRANTEGHEM - composé en *-ingaheim* du germ. *brand-*, → **BRAND**; nom d'origine.
BRANTS → **BRANDTS**.
BRAQUELAIRE → **BRACKELAIRE**.
BRAQUENIER → **BRACONNIER**.
BRAS - nom d'origine, *Bras* (Libramont - Luxembourg).
BRASFORT - surnom: "qui a le bras fort, puissant".
BRASPENNING - m. néerl. *braspenninc* "une sorte de petite monnaie"; surnom.
BRASS - a) anc. fr. *brasse* "les deux bras; sorte de mesure"; surnom.
b) anc. fr. *brasse* "brasserie"; nom d'origine.
BRASSAERT, BRASSART - dérivé du précédent ou surnom d'un individu au bras fort, puissant.
BRASSELLE - a) dérivé de **BRASS**.
b) anc. fr. *bracel* "bracelet".
BRASSEUR - nom de profession; "celui qui brasse (l'orge préparée pour la fabrication de la bière)".
BRASSINE, BRASSINNE, BRASSINNES (3) - anc. fr. *brassine*, *brassine* ancien liégeois [brassine] "brasserie", centre-wallon [brèssène], wallon liégeois [brèssène]; nom d'origine.

BRATMAN - all. *braten* "rôtir" / *-man*, all. *Mann* "homme"; surnom de rôtisseur, de cuisinier.
BRAUC → **BROECKX**.
BRAUER - all. *Brauer* "brasseur"; nom de profession.
BRAUN, BRAUNE, BRAUNS (3) -
a) all. *braun* "brun", surnom, sans doute d'après le teint.
b) forme all. tirée du germ. *brun-* → **BRUNO**, a.
BRAUNFELD - composé all.; *Braun* → le précédent / *-feld*, all. *Feld* "champ".
BRAUSCH → **BROSCH**.
BRAUWERS → **BROUWERS**.
BRAWERMAN - synonyme de **BRAUER** ou de *brouwer* → **BROUWERS**.
BRAY - nom d'origine, *Bray* (Binche - Hainaut).
BRAYE - anc. fr. *braie* "pantalon" < gaulois *braca* "sorte de pantalon ample"; surnom.
BRAZIER - anc. fr. *brasier* > got. *bras-* "braise"; surnom de marchand de braises.
BRÉARD, BRÉART -
a) → **BRIARD**.
b) de l'anthr. germ. *Braid-hard*; *braid-*, v.h.all. *breid* "large" / *-hard*, got. *hardus*, v.h.all. *harti* "dur, rude, intrépide".
c) dérivé péjoratif de l'anc. fr. *bréant* "bruant"; surnom.
BRÉBAN, BRÉBANT → **BRAIBANT**.
BRÉBART - surnom néerl. *brede baard* "large barbe" (29).
BRÉBION - diminutif du fr. *brebis*; surnom indiquant la douceur.
BRÉBOIS - *bre-* a) anc. fr. *brai* "boue, fange", b) m. néerl. *breed* "large", c) anc. fr. *bref* "petit" / *-bois* "bois"; nom d'origine.
BRECKMANS - a) variante m. néerl. de **BRACKMAN** (3).
b) all. *Brecher* "concasseur, broyeur" / *-Mann* "homme"; surnom de broyeur de lin ou de carrier (3).
BRECKPOT - m. néerl. *brec(k)* "brise" < *breken* / *-pot*, néerl. *pot* "pot, verre"; surnom.
BRECKX, BRECX → **BRECKMANS** (3).
BREDA, BREDAS (3), **BREDAT** -
a) nom d'origine (Hollande).
b) du germ. *braid-* → **BRÉARD**, b.
BREDAEL - *bre-* → **BRÉBOIS** / *-dael*, dal "vallée", nom d'origine.
BREDART - dérivé de **BREDA**.
BREEDSTRAET - composé néerl.; *breed* "large" / *straet* "rue", nom d'origine.
BREEKPOT → **BRECKPOT**.
BREEMANS (3) - a) *bree-* → **BRÉBOIS** / *-man* "homme", surnom d'homme sale ou vivant dans un marais.

b) *-bree* → **BREES** / *-man* "homme" ; nom d'origine.
BREEMERSCH - *bree-* → **BRÉBOIS** / *-mersch*, m. néerl. *meersch* "marais" ; nom d'origine.
BREER - dérivé du moyen lat. *brigo* "fripon ; coquin ; vaurien", all. *Bettler* "mendiant, gueux" ; surnom.
BREES - a) nom d'origine, *Brée* (Maaseik - Limbourg) (3)
b) → **BRÉBOIS** (3)
BREEUR - variante de *brayeur* "celui qui fabrique des braies" ; nom de profession → **BRAYE**.
BREEVAART - variante graphique poru *Breevoort* ; *bree-* → **BRÉBOIS** / *-voort*, m. néerl. *voorde* "gué" ; nom d'origine.
BREEVELD - *bree-* → **BRÉBOIS** / *-veld*, m. néerl. *veld* "champ" ; nom d'origine.
BREGANT - variante de l'anc. fr. *brigand* "soldat à pied" ou fr. *brigand* ; surnom.
BREGE, BREGY - anc. fr. *bregie* "sorte de grain servant à faire de la bière", surnom de brasseur.
BREHAIN - nom d'origine, *Brehen*, dépendance de *Marilles* (Orp-Jauche - Brabant).
BREHM → **BREMS**.
BREIJER - wallon malmédien [brèyèr] → **BREUER** ou germanisation de *Bruyères*, wallon [Brèyîres] (30) → **BRUYÈRE**.
BREIJSENS - *breij-*, *dérivé du précédent (3)*
BREL - *forme dépalatalisée de breil*, fr. *breuil* (31), au sens de "petit bois entouré d'une haie ; grande prairie" ; du gaulois **brogilos*, dérivé de *broga* "champ" ; nom d'origine.
BREMACKER - *bré-*, m. néerl. *bree* "fourrure" ou variante du fr. *braie* → **BRAYE** / *-macker*, néerl. *maker* "fabricant" ; nom de profession.
BRÉMANS → **BREEMANS**.
BREMER - nom d'origine, *Bremer* "Brême" (Allemagne).
BREMS - m. néerl. et néerl. *brem* "genêt" ; surnom ou nom d'origine (3)
BRENARD - a) dérivé de l'anc. fr. *bren*, *bran* "partie grossière du son ; rebut, ordure, excréments" < lat. pop. **brennum* "son" ; surnom.
b) métathèse de **BERNARD**.
BRENDERS → **BRANDERS**.
BRENDT → **BRANDT**.
BRENET, BRENEZ, BRENNA, BRENNER, BRENNET, BRENY → **BRENARD** a.
BRENY - a) → **BRENARD**
b) de l'anthr. germ. *Bern-hari* ; *bern-*, v.h.all. *bero* "ours" / *-hari*, v.h.all. *hari* "armée".
BREPOELS - *bre-* → **BRÉBOIS** / *poel*, m. néerl. et néerl. *poel* "mare, étang" ; nom d'origine (3).
BRÉSART -*bré* → **BRÉBOIS** / *sart* "essart, défrichement" ; nom d'origine.

BRÉSILLION - dérivé de l'anc. fr. *bresil* "brasier", surnom.
BRESMAL - nom d'origine, top. à *Beyne-Heusay* (32).
BRESOU - nom d'origine, *Bressoux* (Liège).
BRETHOLZ - *bret-*, m. néerl. et néerl. *breed* "large" / *-holz*, v.h.all. *hoz* "bois" ; nom d'origine.
BRETONES - a) matronyme ; "originaire de Bretagne" (3).
b) fém. de l'anc. fr. *breton* "rot, flatuosité s'échappant avec bruit de l'estomac" ; surnom.
BREUCH - all. *Bruch*, m. néerl. *broec*, v.h.all. *bruoh* "marais, prairie marécageuse", nom d'origine.
BREUER - all. *Brauer* "brasseur" ; nom de profession.
BREUGELMANS - *breugel-*, ancienne forme du néerl. top. *brogel*, fr. *breuil* → **BREL** / *-man* "homme" ; nom d'origine (3).
BREUKERS → **BREUCH** (3), au sens de "habitant du ~".
BREULET - diminutif de *breul* → **BREULS**.
BREULHEID - *breul-* → le suivant / *-heid*, néerl. *heide* "bruyère", wallon liégeois [hé] "côte escarpée couverte de bruyères", nom d'origine.
BREULS - anc. fr. *breul*, fr. *breuil* → **BREL** (3).
BREVIERE - nom d'origine, *Brévière* (Seine-et-Oise - France).
BREWAEYS - *bre-*, variante de l'anc. fr. *brai* "boue, fange" / *-waey* < néerl. *wad* "gué" ; nom d'origine (3).
BREYE, BREYER → **BREIJER**.
BREYNAERT, BREYNART - dérivé du suivant.
BREYNE - variante de **BRAINE**.
BREYRE - wallon malmédien [brèyîre] "bruyère" ; nom d'origine.
BREYSENS, BREYSSENS → **BREIJSENS**.
BRIARD, BRIART, BRIAUD - originaire de la *Brie* (France).
BRIAT, BRIATTE - rouchi [briate] "étourdi" ; surnom.
BRIBOSIA - dérivé du wallon namurois [bribozè] "encrasser" ; surnom.
BRICAR, BRICART - anc. fr. *bricart* "fou" < germ. *bricco* "fou, sot", surnom.
BRICH, BRICHANT, BRICHARD, BRICHART, BRICHAU, BRICHAUT, BRICHAUX, BRICHET, BRICHEUX, BRICHOT - dérivé de *Briche*, forme picarde de *Brice* → **BRISSE** ou dérivé de l'anc. fr. *briche* "sorte de jeu d'adresse", surnom de joueur (par ellipse).
BRICLET - dérivé de *bric-* → **BRICQ**.
BRICMANT → **BRICQMAN**.
BRICMONT - nom d'origine, *Bricquemont* (Mont-Gauthier - Namur).
BRICOT - moyen fr. *bricot* "souche de buisson" (33) ; surnom.
BRICOULT, BRICOURT, BRICOUT, BRICOUX - nom d'origine, *Bricoult* (Thulin - Hainaut), *Bricourt* (Apremont - Ardennes - France).
BRICQ - a) anc. fr. *bric* "sot, fou" → **BRICART** ; surnom.
b) m. néerl. *bricke* "morceau", puis "brique", surnom.
BRICQMAN - *bricq-* → le précédent / *-man* "homme" ; surnom.

BRICQUEBEC - peut-être la réduction de *brique-bec(ker)*, surnom donné à celui qui cuit les briques, par allusion au boulanger (m. néerl. *becker*).
BRICS → **BRICQ** (3).
BRICTEUX - wallon liégeois [brik'teu] "briquetier", nom de profession.
BRIDOUX rouchi [bridou] "garçon d'écurie" < fr. *bride*, emprunté du m.h.all. *brîdel* "rêne"; surnom.
BRIEMANT a) anc. fr. *brie* "rixe, querelle" / *-man* "homme"; surnom.
b) surnom donné à un individu venant de *Brie* (France).
BRIEN, BRIENNE - de l'anthr. *Briennus* < *Brigenus*, dérivé de *Brigus*, gaulois *brigo* "force".
BRIERE, BRIERS (3) - contraction du m. néerl. *brieder* "brasseur"; nom de profession.
BRIES, BRIESEN (3) - graphie flamande du fr. *Bris* → **BRISSE**.
BRIET - pourrait représenter un surnom d'après l'anc. fr. *brieté* "brièveté", au sens de "bref → petit, courtaud" < lat. *brevem*.
BRIEVEN - m. néerl. *brieven* "écrire, dicter"; surnom d'un écrivain public, par exemple.
BRIFAUT, BRIFFAUT, BRIFFART - dérivé de l'anc. fr. *brifer, brifauder* "manger voracement, goulûment"; surnom de glouton.
BRIFFEUIL - a) nom d'origine, *Wasmes-Audemez-Briffœil* (Tournai - Hainaut).
b) dérivé du précédent.
BRIFFLOT, BRIFFOZ → **BRIFAUT**.
BRIGODE, BRIGOUDE - a) nom d'origine, *Brigode* (Saint-Amand-lez-Fleurus - Hainaut).
b) dérivé du moyen fr. *briguer* "se quereller" → le suivant; surnom.
BRIGUE - anc. fr. *brigue* "rixe, querelle"; surnom.
BRIHAY, BRIHAYE - wallon liégeois [brîhâ] "schiste charbonneux" < [brîhî] "s'émietter" (le brîhâ est très faible); surnom.
BRIJS → **BREIJSENS**.
BRIKE a) → **BRICQ**.
b) wallon liégeois [brikèt] "morceau, bribe"; surnom.
BRIL, BILLE, BRILLENS (3)
a) m. néerl. et néerl. *bril* "verre, lunettes"; surnom de porteur.
b) anc. fr. *bril* "piège pour prendre les oiseaux"; surnom.
BRILLEMAN - *brille-* → le précédent, a / *-man* "homme"; surnom de tailleur de verres de lunettes ou de marchand.
BRILLON, BRILOT - dérivé de **BRIIL**.
BRILMACKER - *bril-* → **BRIL**, a / *macker*, néerl. *maker* "fabricant".
BRIMBOIS - dérivé de l'anc. fr. *brimber, briber* "mendier"; surnom.
BRINGARD - dérivé du suivant.
BRINGER - a) anc. fr. *bringé* "taché de rouge et de noir", en parlant des bestiaux, qualificatif appliqué à l'homme, pour des particularités de teint ou de vêtement (34).

b) variante du néerl. *brenger* "porteur"; nom de profession.
BRINKHUYZEN - *brink-* "qui porte" → le précédent, b / *-huyz*, néerl. *huis* "maison"; surnom de porteur à domicile (3).
BRIOEN - graphie néerl. de **BRION**.
BRION, BRIOT - dérivé d'**(AU)BRY**.
BRIQUELET - diminutif de **BRIQUET**.
BRIQUEMONT → **BRICMONT**.
BRIQUET → **BRICQ**.
BRISACK a) nom d'origine, *Brisach* (Alsace - France).
b) wallon liégeois [brîzak] "brise-tout"; surnom.
BRISAER, BRISAERT, BRISARD, BRISART -
a) dérivé péjoratif du fr. *briser*, anc. fr. *brisier* > lat. pop. **brisare*; surnom.
b) dérivé de **BRISE**, b.
BRISBOIS - *bris-* → le précédent, a / *-bois* "bois"; surnom.
BRISCO, BRISCOT - *bris-* → **BRISAER**, a / *-co(t)*, wallon liégeois [cô] "cou".
BRISE - a) → **BRISAER**, a.
b) → **BRISSE**.
BRISMÉ, BRISMÉE, BRISMER, BRISMEZ - *bris-* → **BRISAER**, a / *-mé*
a) anc. fr. *mes, meis* "habitation, maison" < lat. *mansum*, participe passé de *manere* "rester".
b) anc. fr. *maie, mail*, wallon liégeois [mê] "maie, pétrin"; sans doute un surnom de boulanger.
BRISON → **BRISSON**.
BRISQUET - dérivé de **BRISE**.
BRISSA, BRISSAUD, BRISSON - dérivé du suivant.
BRISSE - variante de *Brice*, forme savante de saint *Brictius, Briccius* < probablement du gaulois *briga* "mont, hauteur".
BRISTOT - centre-wallon [brîse-tot] "brise-tout"; surnom.
BRISY - nom d'origine (Cherain - Luxembourg).
BRITELLE - variante de l'anc. fr. *bretelle* "bande de cuir ou d'étoffe passée sur les épaules pour porter une hotte, etc." < v.h.all. *brittil* "rêne"; surnom de porteur ou de marchand.
BRITS → **BRITTE** (3) ou réduction du précédent.
BRITSIERS - dérivé du précédent (3).
BRITTE - de l'anthr. germ. *Britto* < du celtique *Brittus*, nom ethnique.
BRIX, BRIXHE - a) wallon liégeois [Brîhe] "Brigide" (prénom).
b) variante de *Brice* → **BRISSE**.
BROC - a) anc. fr. *broc* "objet pointu" < lat. pop. *brocchum* "pointu", wallon [broc] "cheville pointue en bois ou en fer; membre viril"; surnom.
b) du wallon [broc] > [broki, broker] "pénétrer de force, foncer"; surnom.
BROCAL, BROCALLE - wallon liégeois [brocale] "allumette ancienne".

BROCAS, BROCCART, BROCKART - dérivé de **BROC**.
BROCHARD, BROCHE - dérivé du suivant.
BROCHE - anc. fr. *broche*, variante de **BROC**.
BROCHIER - anc. fr. *brochier* "piquer avec une pointe, éperonner".
BROCKMANS - *brock-* → **BROC** ou néerl. *brok* "morceau" / *-man* "homme"; surnom.
BROCORENS → **BROODCOORENS**.
BRODAHL - dérivé du wallon liégeois [brode] "chienne en chaleur, femme éhontée" < anc. fr. *brode* "fessier, derrière"; surnom.
BRODDELEZ, BRODDIN, BRODELET - dérivé du wallon liégeois [brode] → le précédent ou de l'anc. fr. *brode* "lâche, efféminé" ou du m. néerl. *brod* "confusion"; surnom.
BRODEUR - nom de profession, fr. *brodeur* "qui brode".
BRODURE - de l'anc. fr. *brosdeure* "broderie" ou → **BRODDELEZ**.
BROECKAERT, BROEKAERT - dérivé du m. néerl. *broeck* > **BROECKX**.
BROECKMANS, BROEKMANS - *broeck-* → le suivant / *-man* "homme"; surnom d'individu habitant un marais (3).
BROECKX - m. néerl. *broeck*, v.h.all. *bruoch* "pré marécageux"; nom d'origine (3).
BROEDERS - néerl. *broeder* "frère"; surnom à connotation religieuse (3).
BROEN - forme flamande tirée du germ. *brun-* → **BRUNO**, a.
BROER, BROERS (3) - néerl. *broer* "frère" → **BROEDERS**.
BROES - réduction d'**AMBROES**.
BROGNAUX - wallon liégeois [brognâ] "boudeur".
BROGNET, BROGNEZ, BROGNIET, BROGNIEZ -
a) dérivé du wallon liégeois [brognî] "bouder; être d'humeur revêche"; surnom.
b) → **BROIGNIEZ**.
BROGNON - a) → le précédent.
b) nom d'origine (Ardennes - France).
BROHÉ, BROHÉE, BROHET, BROHEZ - dérivé du thème wallon liégeois [broh-], variante du [brouh-] → **BROUIR**.
BROIGNIEZ - dérivé de l'anc. fr. *broigne* "cuirasse" < germ. **brunja*; surnom.
BROLET - a) dérivé du suivant.
b) dérivé de l'anc. fr. *broil, brueil* "bois taillis", anc. fr. *brueillet* "petit bois"; nom d'origine.
BROLIS - wallon liégeois [brôli, broûli] "bourbier, boue"; nom d'origine (3).
BROMAN → **BRAWERMAN**.
BRONCHAIN - a) dérivé de l'anc. fr. *bronche* "tronc, souche, buisson", surnom ou nom d'origine.
b) → le suivant.
BRONCHART, BRONCKAERT, BRONCKAERTS, BRONCKART, BRONKART, BRONCKERS - dérivé de l'anc. fr. *bronchier* "baisser tristement la tête" ou du rouchi [*bronchar] "obstiné"; surnom.

BRONDEEL, BRONDELET - pourrait être une variante du thème de fr. *brandiller* "osciller" (35).
BRONE, BRONNE - a) forme féminine du wallon liégeois [bron] "brun" ou variante de **BRAUN**.
b) du germ. *brunna* "source", néerl. *bron*; nom d'origine.
BRONNENBERG - *bronnen-* → le précédent, b / *-berg* "montagne", nom d'origine.
BRONSART - *bron* → **BRONE** / *-sart* "essart, défrichement"; nom d'origine.
BROODCOORENS, BROOTCOORENS (3), **BROODKOORN** - m. néerl. *broodkoorn* "blé à pain"; surnom.
BROOMANS → **BROMAN** (3).
BROOS - a) réduction du wallon liégeois [Ambrôse] "Ambroise" → **BROSIUS**.
b) néerl. *broos* "frêle, faible"; surnom.
BRROTHAERTS - de l'anthr. germ. *Brod-hard, brod-*, v.h.all. *brodh*, v.h.all. *proth* "bouillon" / *-hard*, got. *hardus*, v.h.all. *harti* "dur, rude, intrépide" (3).
BROQUELAIRE → **BRAQUELAIRE**.
BROQUET - dérivé de **BROC**.
BROSCH - a) anc. fr. *broce* "broussaille; bouquet d'arbres" < lat. pop. **bruscia*, de *bruscum* "nœud de l'érable"; nom d'origine.
b) → **BROCHE**.
BROSE → **BROOS**, a.
BROSEZ - dérivé du précédent.
BROSIUS - réduction d'*Ambrosius* "Ambroise" < lat. *ambrosius* "divin", du nom de l'*ambroisie*; grec *ambrosia* "nourriture des dieux (de l'Olympe)"; elle rendait immortel.
BROSSART - dérivé du wallon liégeois [brosse] "brout, jeune pousse"; surnom.
BROSTEAU, BROSTEAUX - dérivé de l'anc. fr. *brost* "pousses de jeunes taillis au printemps"; surnom.
BROTCORNE - francisation de **BROODKOORN**.
BROUART - contraction de **BROUILLARD**.
BROUCKAERT → **BROECKAERT**.
BROUCKE - wallon top. [broûk] < germ. *brôk* "marais" → **BROECKX**.
BROUDEOUX - fr. "brout (→ **BROUTIN**) de houx"; surnom.
BROUETTE - fr. *brouette* < bas lat. *birota* "véhicule à deux roues"; surnom de fabricant ou d'utilisateur.
BROUEZ - fr. *brouet* < v.h.all. **brod* "sorte de bouillon"; surnom d'individu (pauvre) s'en nourrissant.
BROUHON - wallon [brouhon], anc. fr. *brohon* "arbre trop vieux ou rabougri"; wallon [on vî brouhon] "un vieux célibataire" (36), surnom.

BROUILLARD - moyen fr. *brouillard* "celui qui embrouille une affaire" (37); surnom.
BROUIR - wallon liégeois [brouhîre, brouvîre] "bryère, lieu où croît la bruyère"; nom d'origine.
BROUNS → **BROEN** (3).
BROUSMICHE - a) wallon du centre [brouser] "noircir" → "qui noircit les miches" (38); surnom, sans doute de boulanger.
b) composé de deux prénoms; *Brous*, réduction d'**AMBROES** / *-Miche* < *Michel*, de l'hébreu *mi kha 'El?* "qui est comme Dieu?".
BROUTIN - dérivé du moyen fr. *brout*, anc. fr. *brost* "pousses de jeunes taillis au printemps" < germ. **brustjan* "bourgeonner".
BROUWERS - néerl. *brouwer* "brasseur" (3).
BROUWET, BROUWEZ - wallon [brouwèt] "brouet" → **BROUEZ**.
BROUX - wallon [brou] "boue"; nom d'origine (3).
BROUXHON → **BROUHON**.
BROUYAUX - variante de **BROUILLARD**.
BROUYÈRE - wallon liégeois [brouyîre] "bruyère"; nom d'origine.
BROWAEYS - variante graphique de **BREWAEYS**.
BROWET → **BROUWET**.
BROYARD - dérivé de l'anc. fr. *broier* "broyer"; surnom de l'ouvrier qui broyait (le chanvre).
BROZE → **BROSE**.
BRUANT - anc. fr. *bruant* "torrent" < anc. fr. *bruire* "répandre un bruit", nom d'origine ou surnom.
BRUART, BRUAUX -
a) dérivé de l'anc. fr. *bru* "bruyère"; nom d'origine.
b) dérivé du wallon top. [bru] correspondant au fr. *breuil*, au sens de "petit bois entouré d'une haie, grande prairie", du gaulois **brogilos*, dérivé de *broga* "champ"; nom d'origine.
BRUCHER, BRUCHET - dérivé du suivant.
BRUCK - a) variante du m. néerl. *broeck*, v.h.all. *bruoch* "pré marécageux"; nom d'origine.
b) all. *Brücke*, néerl. *brug* "pont"; nom d'origine.
BRUCKER - dérivé du précédent.
BRUCKLMEIER - *bruckl-* → **BRUCK**, a / *-meier*, m. néerl. *meyer* "métayer", nom d'origine.
BRUCKMANN - all. *Brücke* "pont" / all. *-Mann* "homme"; nom d'origine ou surnom (pontonnier).
BRUE, BRUENS (3), **BRUERS** (3) → **BRUART**.
BRUFFAERTS → **BRIFAUT** (3).
BRUGE, BRUGGE - a) néerl. *brug* "pont"; nom d'origine.
b) nom d'origine, *Brugge* (Flandre occidentale).
BRUGGEMAN, BRUGGEMANS, BRUGHMANS, BRUGMANS - *brug-* → le précédent / *-man* "homme" (3).

BRUGNON - a) wallon liégeois et fr. *brugnon*, variété de pêche; surnom.
b) variante de *brunion*, dérivé de **BRUN**.
BRUIER → **BRUYÈRE**.
BRUIJNS, BRUINEN, BRUINS - néerl. *bruin* "brun", surnom, d'après le teint, les cheveux (3).
BRULARD - dérivé du wallon top. [bru, brul] correspondant au fr. *breuil* → **BRUART**, b.
BRULÉ, BRULLÉ, BRULLEZ - fr. *brûlé*, au sens top. de "terrain brûlé", c'est-à-dire "défriché par le feu", nom d'origine.
BRULEIN, BRULET → dérivé du précédent ou de [brul] → **BRULARD**.
BRÜLL - germ. top *brül*, flamand campinois *bruul* correspondant au fr. *breuil* → **BRULARD**, all. *Brühl* "prairie marécageuse", nom d'origine.
BRULLEMANS - *brulle-* → le précédent / *-man* "homme", au sens de "habitant" (3).
BRULOOT - flamandisation du rouchi [brulot] "fumeron"; surnom.
BRÜLS → **BRÜLL** (3).
BRUMAGE - nom d'origine (Lives-sur-Meuse - Namur).
BRUN - anc. fr. *brun* "brun, sombre; malheureux, funeste", fr. *brun*; surnom, le plus souvent, d'après le teint ou les cheveux.
BRUNARD, BRUNEAU, BRUNÉE, BRUNEEL, BRUNEL, BRUNELLE, BRUNET, BRUNETEAUX, BRUNIAUX, BRUNIEAUX, BRUNIELS, BRUNIN - dérivé du précédent.
BRUNFAUT - nom d'origine (Silly - Hainaut).
BRUNDSEAUX - dérivé en *-icellus* de **BRUN** (3).
BRUNNEVAL - anc. fr. *brun(ne)* "sombre" / *-val* "vallée", nom d'origine.
BRUNO - a) hypocoristique tiré du thème anthr. germ. *brun-*, germ. *brun* "bruni, poli".
b) italien *bruno* "brun", surnom, sans doute d'après le teint.
BRUNSON - dérivé en *-eçon* de **BRUN**.
BRUNSWYCK - originaire de *Brunswick* (Basse-Saxe - Allemagne).
BRUSKIN - dérivé du wallon liégeois [bruzi] "braise, salir, souiller (noircir comme avec de la braise)"; surnom.
BRUSSELAERS, BRUSSELEERS - néerl. *Brusselaar* "Bruxellois" (3) → le suivant.
BRUSSELMAN, BRUSSELMANS (3) - "homme de Bruxelles"; nom d'origine ou surnom désignant un individu allant travailler dans cette ville.
BRUTEAU, BRUTEYN, BRUTIN, BRUTOUT, BRUTOUX, BRUTSAERT → **BROUTIN**.
BRUWIER → **BRUYER**.
BRUX → **BRUART** (3).
BRUXELMANE → **BRUSSELMAN**.
BRUYAUX - variante du moyen fr. *bruyard* "bruyant"; surnom.
BRUYEER → **BRUYER**.
BRUYELLE - nom d'origine, *Bruyelle* (Tournai - Hainaut).

BRUYENBROEK, BRUYENBROUK - *bruy(en)-* < même racine que *brouwen* "brasser" eu égard à la fermentation des marais (39) ou contraction de *bruy(n)en-* → **BRUYNBROECK**, nom d'origine.
BRUYER, BRUYÈRE, BRUYERRE - anc. fr. *bruiere* "champs de bruyères" < lat. vulg. *brucaria*, nom d'origine.
BRUYLAND, BRUYLANDS (3), **BRUYLANDT, BRUYLANTS** (3) - *bruy-* → **BRUYENBROEK** / *-lant*, v.h.all. *lant* "pays, région"; nom d'origine.
BRUYNBROECK, BRUYNBROEK - m. néerl. *bruin* "brun, sombre" / *-broeck*, m. néerl. *broeck*, v.h.all. *bruoch* "pré marécageux"; nom d'origine.
BRUYNDONCKX - *bruyn-* → *le précédent* / *-donck*, m. néerl. *donc* < germ. *dunga* "marais; monticule sablonneux en terrain marécageux" (3); nom d'origine.
BRUYNEEL, BRUYNEN, BRUYNINCKX, BRUYNINX, BRUYNKENS → **BRUIJNS**.
BRUYNOGHE, BRUYNOOGHE - m. néerl. et néerl. *bruin* "brun, sombre" / m. néerl. *oghe*, néerl. *ogen* "yeux"; surnom.
BRUYNS, BRUYNSEELS → **BRUIJNS**.
BRUYR - fr. *bruyère*, wallon liégeois [brouwîre]; nom d'origine.
BRY - variante de *bru* → **BRUART**.
BRYS, BRYSENS, BRYSSE, BRYSSENS -
a) → le précédent (3).
b) → **BRISSE** (3).
BRYNAERT, BRYNART - dérivé du flandrien *brijne* "saumure"; surnom.
BRYSSINCK - dérivé de **BRISSE**.
BUBBE - a) réduction du wallon liégeois [bub'ron] "buveur"; surnom.
b) anc. fr. *bube* "pustule"; surnom.
BUBLOT - peut-être un dérivé du précédent.
BUCHE - fr. *bûche*, surnom de bûcheron.
BUCHELOT - dérivé du précédent.
BUCHEMANN → **BUCHMANN**.
BUCHET - a) dérivé de *buch-* → **BUCHMANN**.
b) picard [buchèt] "buis"; nom d'origine.
BUCHHOLZ - *buch-* → **BUCHMANN** / *-holz*, v.h.all. *holz* "bois".
BUCHIN - dérivé de *buch-* → **BUCHMANN**.
BUCHKREMER - all. *Buch* "livre" / all. *kremer* "nomade, errant"; surnom de libraire nomade.
BÜCHLER - dérivé de **BUCK**, a.
BUCHMANN - *buch-*, de l'anthr. germ. *Burg-hard* → **BOCA**, b ou de l'all. *Buche* → **BUCK**, a / *-mann*, all. *Mann* "homme".
BUCHS - all. *Buchs* "buis"; nom d'origine.
BUCK - a) all. *Buche*, du germ. *boko* "hêtre"; nom d'origine.
b) anc. fr. *buc*, wallon namurois [buk] "tronc (d'arbre)", nombreux top.; nom d'origine.
BÜCKEN, BUCKENS → **BUCK** (3).

BUCQUOI, BUCQUOYE - dérivé de **BUCK**.
BUDÉ - de l'hypocoristique germ. Budo, variante de **BODO**.
BUDINGER - variante graphique de *Budingen*, nom d'origine (Tirlemont - Brabant).
BUEDTS → **BUDÉ** (3).
BUEKEN, BUEKENS - de *buch-* → **BUCHMANN** (3).
BUEKENHOUDT, BUEKENHOUT → **BUGGENHOUDT**.
BUELENS - a) tiré du thème anthr. germ. *bul-*, *bol*, v.h.all. *buolo* "ami, frère" (3).
b) m. néerl. *bul*, *bulle*, néerl. *bul* "taureau"; surnom (3).
BUELINCKX - dérivé du précédent.
BUERICK - dérivé du néerl. *buur* "voisin".
BUEZ - a) de l'anthr. germ. *Buezzo*, var. de *Bozzo*, v.h.all. *buaso* "mauvais, méchant" (cf. all. *böse*).
b) wallon (Awenne) [buwèt] (40) "coffin de faucheur"; surnom.
c) anc. fr. *buer* "faire la lessive", surnom.
BUFFA, BUFFART, BUFFELS, BUFFIN -
a) → **BOFF**.
b) dérivé du flamand *buf* "osier brun"; surnom, probablement de l'individu chargé de la cuisson de l'osier, celle-ci lui donnant une teinte brune.
BUFFENOIR - composé au sens de "casque noir" < *bufe* "partie du casque qui couvrait les joues" (41).
BUFFET - anc. fr. *buffet* "buffet; soufflet de foyer (et par ext. 'gifle')"; surnom.
BUGARIN - dérivé de l'anc. occitan *bugard* "cuvier à lessive" (42).
BUGGENHOUDT, BUGGENHOUT - nom d'origine, *Buggenhout* (Dendermonde - Flandre orientale).
BUGHIN, BUGUIN - dérivé du wallon liégeois [bugue] "bugle" (clairon; plante); surnom.
BUGLER - anc. fr. *bugler* "jouer du bugle"; surnom.
BUGNON - < *bunia* "bosse à la tête provenant de coups"?
BUHL - nom d'origine, *Bühl* (Haut-Rhin - France).
BÜHLER - originaire de *Buhl* → le précédent.
BUHLMANN - *buhl-* → **BUHL** / *-Mann* "homme" → le précédent.
BUIDIN - variante de **BOIDIN**.
BUIS - anc. fr. *bo(u)is* < lat. *buxus*, fr. *buis*; nom d'origine.
BUISSERET, BUISSET, BUISSIN - dérivé du précédent.
BUISSON - fr. top. *buisson* "petit bois", nom d'origine.
BULCKAERT, BULCKENS -
a) dérivé du flamand *bulk*, *bilk* désignant un pré, un champ entouré de taillis; nom d'origine.
b) dérivé de *bul-* → **BUELENS**.
BULENS, BULLENS → **BUELENS**.

BUSERIE - dérivé de l'anc. fr. *buse*, wallon [bûse] "tuyau", au sens de "lieu de fabrication, entrepôt"; nom d'origine.
BUSET - a) dérivé de *buse* → **BUZE**.
b) wallon liégeois [bûzé] "gosier, gorge"; surnom.
BUSEYNE, BUSIAU, BUSIEAU, BUSIN - dérivé de *buse* → **BUZE**.
BUSINE - a) anc. fr. *busine* "tuyau, conduite"; surnom.
b) anc. fr. *buisine* "trompette, clairon"; surnom.
c) de l'hypocoristique germ. *Busino* → **BUSEGNIES**.
BUSLOT, BUSQUIN, BUSSELEN (3), **BUSSELOT** - dérivé de *bus-* → **BUS, BUSCH** ou **BUZE**.
BUSSAER, BUSSCHAERT, BUSSCHOT, BUSSCHOTS (3), **BUSSELEN** (3), **BUSSENIERS** (3), **BUSSENS** (3), **BUSSERS** (3) - dérivé du thème *bus-* - a) < *Buso* → **BUZE**.
b) → **BOS, BUS** ou **BUSCH**.
BUSSY - anc. fr. *buschier* "marchand de bois, de bûches; bûcheron"; nom de profession.
BUSTIN, BUSTO - dérivé de l'hypocoristique germ. *Bositto*(44) < *bos-* → **BUSEGNIES**.
BUSTRAEN → **BUTSTRAEN**.
BUTAEYE, BUTAYE - dérivé de l'anc. fr. *but* "souche, billot" < francique **but* "souche"; surnom.
BUTCHART - dérivé de l'anthr. germ. *Butico-hard; butico*, hypocoristique d'un nom composé avec *bod*-(45), v.h.all. *boto* "messager" / *-hard*, got. *hardus*, v.h.all. *harti* "dur, rude, intrépide".
BUTENNERS - forme romanisée de **BÜTTNER** (3).
BUTEZ - a) anc. fr. *buter, boter* "pousser, croître"; surnom.
b) anc. fr. *butet* "bouteille"; surnom de buveur.
BUTJENS - dérivé de l'hypocoristique germ. *Buto* < *bod* → **BUTCHART** (3).
BUTLER - néerl. *butler* "majordome, maître d'hôtel"; nom de profession.
BUTSTRAEN - peut-être un dérivé de *Buto* → **BUTJENS**.
BUTTGENBACH - nom d'origine, *Butgenbach* (Eupen - Liège).
BUTTIENS → **BUTJENS**.
BÜTTNER - dérivé de l'all. *Butte, Bütte* "cuve, baquet"; surnom, sans doute de tonnelier.
BUTTOL → **BUTJENS**.
BUVE, BUVENS → **BOUVE**.
BUXANT - du thème anthr. germ. *bux-, buss-* < *bos(s)o* → **BOSERÉ**.
BUXIN - a) du lat. *buxus* "buis"; nom d'origine.
b) → le précédent.
BUYCK - réduction de **BIEBUYCK**.
BUYDENS, BUYDTS, BUYENS - forme flamande de **BOIDIN** (3).
BUYL, BUYLE - néerl. *buil* "tumeur, bosse"; surnom.
BUYS, BUYSE, BUYSENS, BUYSSE, BUYSSENS -
a) de l'anthr. germ. *Buso*, variante de *bos-* → **BOSERE** (3).

b) m. néerl. et anc. fr. *buse*, néerl. *buis* "tuyau"; surnom (3).
c) flamand top. *buis* "ponceau, petit pont d'une seule travée voûté"; nom d'origine.
BUYSERIE - peut-être un dérivé du fr. *buis*, nom d'origine.
BUYSSCHAERT - a) dérivé du flamand *buisschen* "se battre" (47); surnom d'un individu agressif.
b) dérivé de **BUYS**.
BUYST - variante de **BUYS**.
BUZE - a) de l'anthr. germ. *Buso*, variante de *bos-* → **BOSERÉ**.
b) anc. fr. *buse*, wallon [bûse] "tuyau"; surnom.
c) flamand top. *buse* → **BUIS**, c; nom d'origine.
d) fr. *buse* → **BUZON**.
BUZIN - dérivé du précédent.
BUZON - a) dérivé de **BUZE**.
b) anc. fr. *buson, buison* "sorte de buse" < lat. *buteo* "sorte de faucon"; au sens fig. "personne sotte et stupide"; surnom.
BYA - réduction de **BIARD**.
BYKANS - contraction du néerl. *bij de kans* "près de la chance"; surnom.
BYL, BYLE - a) néerl. *bijl* "hache"; surnom de fabricant.
b) en top., désigne un champ en forme de L; nom d'origine.
BYLOIS, BYLOO, BYLOOS - contraction du m. néerl. *bij de loo* "près du bois"; nom d'origine (3).
BYNENS - néerl. *binnen* "à l'intérieur"; surnom (3).
BYTTEBIER - néerl. *bijte(nd) bier* "bière mordante"; surnom.
BYVOET - néerl. *bij* "abeille" + néerl. *voet* "pied"; surnom.

NOTES

1. **J. HAUST** *op. cit., DL*, p. 89.
2. **M.-T. MORLET**, *Les Noms ... op. cit.*, *I*, p. 62b.
3. **D. BELIN** *Noms de Famille ... op. cit.*, p. 193, note n° 3.
4. **J. HERBILLON**, *op. cit.*, "*Le Vieux Liège*", n° 196, p. 132.
5. **M.-O. HOUZIAUX**, *Enquête dialectale à Celles-lez Dinant (D72)*, Liège, 1959, p. 60.
6. **J. HERBILLON**, *idem*.
7. **M.-T. MORLET**, *op. cit.*, p. 59a.
8. **J. HERBILLON**, *op. cit.*, "*Le Vieux Liège*", n° 196, p. 132.
9. *Ibidem*.
10. *Ibidem*.
11. **J. LINDEMANS**, *op. cit.*, p. 43.
12. **J. HERBILLON**, *op. cit.*, *BTB*, n° 30, 1956, p. 225.
13. *Idem*, *op. cit.*, "*Le Vieux-Liège*", n° 196, p. 133.
14. **J. HAUST**, *op. cit.*, *DL*, p. 148.
15. **J. HERBILLON**, *op. cit.*, "*Le Vieux Liège*", n° 196, p. 133.
16. *Ibidem*.
17. **W. von WARTBURG**, *op. cit.*, Few, vol. 15, fasc. 1, p. 289b.

18. Il existe, en Belgique, 8 porteurs de cette graphie du N.F., tous sont originaires de Folx-les-Caves (Orp-Jauche - Brabant). Durant les XVIIe et XIXe siècles, la graphie Bosart avec sine celles de Beausart, Baussart ou encore Bossarc, au sein d'une seule et même famille (cf. **Didier BELIN**, *Souvenances ... Folx-les-Caves. Ses habitants (1750-1950)*, Wavre, 1990, p. 146).
19. **J. HERBILLON**, *op. cit.*, "*Le Vieux-Liège*", n° 196, p. 133.
20. *Idem*, *op. cit.*, *BTD*, n° 30, 1956, p. 231.
21. **A. DAUZAT**, *op. cit.*, p. 55.
22. **J. HERBILLON**, *op. cit.*, "*Le Vieux-Liège*", n° 196, p. 134.
23. **J. HAUST**, *op. cit.*, *DL*, p. 104.
24. **J. HERBILLON**, *op. cit.*, "*Le Vieux-Liège*", n° 196, p. 135.
25. *Ibidem*.
26. **A. DAUZAT**, *op. cit.*, p. 62.
27. **A. CARNOY**, *op. cit.*, art. 202.
28. **J. HERBILLON**, *op. cit.*, "*Le Vieux-Liège*", n° 107, p. 403 et n° 197-198, p. 183.
29. *Idem*, n° 197-198, p. 184.
30. *Ibidem*.
31. *Ibidem*.
32. *Idem*, n° 107, p. 403.
33. **W. von WARTBURG**, *op. cit.*, *Few*, vol. 1, p. 523a.
34. **A. DAUZAT**, *op. cit.*, p. 68.
35. **J. HERBILLON**, *op. cit.*, "*Le Vieux-Liège*", n° 197-198, p. 185.
36. **W. von WARTBURG**, *op. cit.*, *Few*, vol. 15, fasc. 1, p. 317 a.
37. *Idem*, p. 296 a.
38. **J. HERBILLON**, *idem*, p. 186.
39. **A. CARNOY**, *op. cit.*, art. 132.
40. **W. von WARTBURG**, *op. cit.*, *Few*, vol. 15, fasc. 2, p. 8a.
41. **A. DAUZAT**, *op. cit.*, p. 73.
42. *Ibidem*.
43. **J. HERBILLON**, *idem*, p. 187.
44. **M.-T. MORLET**, *op. cit.*, I, p. 60.
45. *Ibidem*.
46. **A. CARNOY**, *op. cit.*, art. 217.

Inconséquence et prodigalité en perruque poudrée L'EXTRAVAGANT DUC DE SAINT-ALBAN DANS NOS MURS (*)

par Robert VAN DEN HAUTE

La vie la plus douce,
c'est de ne penser à rien
SOPHOCLE.

Il est une rue à Laeken qui, sur une longueur de près de 400 mètres, accuse une montée d'une dizaine de mètres et s'en va ensuite, par une forte pente, retrouver son altitude de départ. C'est la *Rue Mont Saint Alban*. Le premier élément de cette appellation se justifie amplement mais c'est en vain qu'on y chercherait, ni dans le voisinage, un oratoire dédié au premier saint martyr d'outre-Manche. Soit dit entre nous, ce personnage céleste aurait préféré ne pas voir son nom associé à celui du sujet britannique qui, durant des années, défraya la chronique bruxelloise : George BEAUCLERK, duc de Saint-Alban, pair d'Angleterre, etc. (1).

Nombre de ses compatriotes, en ce XVIIIe siècle, étaient venus s'installer dans nos provinces où la vie était moins chère que chez eux. Certains y envoyèrent même leurs jeunes gens prendre leur instruction dans un des pensionnats de la région bruxelloise. Souvenons-nous de Charlotte et Emily BRONTE et de leurs amies, moins connues, les sœurs TAYLOR à l'*Institut des Demoiselles Anglaises* de Koekelberg (2). Un guide londonien contemporain affirmait que Bruxelles offrait des *facilities for education equal or superior to any other place in Europ*.

Cet engouement ira croissant après Waterloo. Tout Britannique, digne de ce nom, se devait de visiter les lieux où leur illustre compatriote Wellington avait eu raison du «petit Corse à cheveux plats». Le plus illustre de ces pèlerins fut certes le poète BYRON.

Quelques années avant cette bataille mémorable, les Bruxellois s'étaient passionnés pour les faits et gestes d'un autre citoyen d'outre-Manche : George BEAUCLERK dont la rue citée ci-avant porte le nom (3).

(*) [illegible]

(1) D. ADAMSON & P. BEAUCLERC-DEWAR, [illegible], 1974, [illegible].

(2) R. VAN DEN HAUTE, *Les sœurs BRONTE à Koekelberg*, in NOTRE COMTE, 1991, n° 2/4, [illegible].

(3) [illegible] les « aspérités » sous la terre. [illegible] (page 150 du [illegible]). [illegible] abréviation A.V.B.

Le duc de SAINT-ALBAN et sa maîtresse Marie (POUSART dite) PETIT. Dessin de deux miniatures en médaillons publié dans THE OXFORD MAGAZINE en novembre 1773.

L'objet de cette curiosité avait vu le jour à Crowley le 25 juin 1730 comme arrière-petit-fils des amours illégitimes du roi Charles II et de la célèbre Nell GWYN dont tout Anglais qui se respecte connaît la vie galante sur le bout des doigts (4).

Envoyé aux études à Eton —noblesse oblige—, il allait s'y distinguer, non par se soif de connaissances mais bien par son amour du jeu et par ses conquêtes féminines; à l'âge de quinze ans il se trouva déjà être père d'un fils naturel! Il devint le prototype de cette faune que son compatriote, le peintre William HOGARTH, a fustigé dans ses toiles. Comme dit PIRENNE: *à toutes les époques où se relâchent des règles de vie longtemps respectées, le libertinage moral se répand en même temps que le libertinage intellectuel.*

La situation de famille de SAINT-ALBAN lui aurait permis de faire une belle et brillante carrière allant de paire avec une enviable aisance. C'est en vain que les siens cherchèrent à lui faire embrasser cette ligne de conduite. Ce fut en pure perte. C'est alors qu'on songea à lui trouver une fille de bonne maison et, de plus, richement dotée. On crut avoir trouvé l'oiseau rare en la personne de lady Jane ROBERTS dont le père était sixième baronet de Glassenbury Park dans le Kent. Le mariage fut célébré le 23 décembre 1752.

Mais la bonne intelligence ne put s'installer dans le jeune ménage, George ne cessant ni de jouer ni de courir le jupon. A l'époque des fiançailles, il avait déjà un découvert de neuf mille livres sterling, somme qui allait grossir à vue d'œil.

(4) D. ADAMSON, o.c.

Harcelé par ses nombreux créanciers, il disparut *like a shooting star* et on le retrouva, peu après, sur le continent accompagné de MOLLY, une fille de ferme enlevée en cours de route. Lady Jane, elle, sera désormais astreinte à vivre seule et connaître, comme elle l'écrivit, *a splendid misery* (5).

Nos compagnes se poseront vraisemblablement la question de savoir si notre tombeur de belles était un Adonis. On l'ignore; un rapport de la police bruxelloise le décrit: grand ayant la taille de six pouces (ca 1,85 m.), le visage maigre et allongé, le corps et les jambes minces, l'œil grand, bleu et faible, la tête peu garnie de cheveux. On sait aussi qu'il parlait le français avec un fort accent étranger et, dans ses lettres, la langue de Voltaire est souvent mise à mal. On lui reconnaissait toutefois un port et un maintien nobles.

Nous n'avons pas trouvé de portrait fiable de notre triste héros. THE OXFORD MAGAZINE, dans son numéro de novembre 1773, publiait deux reproductions de médaillons. Sous le premier, portrait du duc, on lit *The D. of S.A.* et sous le second, un portrait de femme, ces mots, qui ne nécessitent pas de commentaire: *Mademoiselle La Pu...e.* Il s'agissait de la dame de petite vertu qui vécut quelques années auprès de notre triste héros et dont on fera plus ample connaissance ci-après.

Un autre portrait de ce dernier passa en vente publique chez CHRISTIE'S le 20 février 1973 (lot 134 du catalogue); il était millésimé 1754 mais non signé. Le nom de l'acquéreur n'a pas été donné. Dans l'inventaire de sa mortuaire à Bruxelles, on mentionne un *portrait du duc milord en buste de bois avec le pied sculpté en bois* (6). On ignore ce qu'il en est advenu. On connaît, par contre, un beau portrait de lady Jane en pied, toile attribuée à Thomas HUDSON (ca 1753) (7).

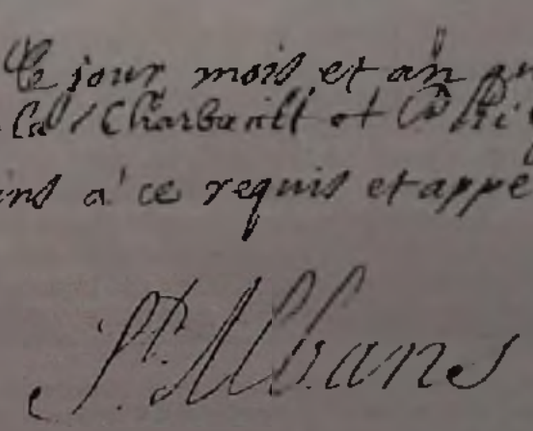

Signature autographe du duc au bas de l'acte de la pose à bail du château d'Eppeghem (Arch. gén. Rme. Famille de Lalaing.)

(5) Idem.
(6) A.V.B.
(7) Arch. gén. Rme. [illegible] 2077, acte 103.

La première étape continentale du mari volage fut Paris, où il put donner libre cours à son amour du jeu et des conquêtes féminines. On rapporte qu'il y eut une liaison avec Sophie ARNOULD qui entamait sa carrière de cantatrice autant que d'intrigante de grande réputation. Le jeu, par contre, n'alla pas sans désagréments voire dangereuses surprises. Des spécialistes ès tricheries le plumèrent et l'amenèrent à s'endetter dangereusement. Sachant que pour récupérer ses fonds, la pègre n'hésitait pas à employer la manière forte, Son Excellence le Duc s'enfuit et ne souffla d'aise que de l'autre côté des Alpes. Malheureusement l'austérité calviniste de Genève le surprit désagréablement. Il refit ses malles, gagna Venise, où il ne demeura pas longtemps, et débarqua finalement à Bruxelles en compagnie de Marie PETIT, la femme du médaillon.

* * *

Notre homme se chercha une demeure digne de ses nom et titres; le montant du loyer ne retenait pas son attention, payer étant, depuis toujours, le cadet de ses soucis. Il trouva demeure à sa taille : l'hôtel des CANNAERT d'HALMALE, seigneurs de Boort-Meerbeek, dans la Longue rue Neuve (actuelle Rue de Malines). C'était l'ancien refuge urbain de l'abbaye d'Hélécine. L'immeuble disparut lors de l'ouverture du Boulevard Adolphe MAX (10). Le prix élevé du loyer —1200 florins l'an— laisse supposer que la demeure était vaste, car il dépasse de beaucoup certains loyers connus pour des habitations importantes. Précaution bien anglaise —et non encore entrée dans les mœurs chez nous— BEAUCLERK contracta aussitôt une assurance contre l'incendie; le désastre qui avait anéanti une grande partie de Londres, en 1688, n'était pas encore oublié (11).

Outre son hôtel urbain, il chercha, comme toute bonne famille, d'avoir une maison de campagne. Le 12 mars 1757, Jean de FRAYE, échevin d'Uccle, lui en loua une dans son village et qui n'était autre que *le Cornet* bien connu des promeneurs mais qui, avec les siècles, a perdu beaucoup de sa prestance d'antan. Le bien donné à bail à SAINT-ALBAN comprenait, outre l'habitation et ses dépendances, des jardins et deux petites pièces d'eau. En dehors des stipulations habituelles des contrats de locations, celui-ci autorisait le preneur à ouvrir une nouvelle porte mais, par contre, ne lui donnait aucun droit sur le fumier des pigeons du colombier. Ce genre d'excréments, rappelons-le, était recherché dans la culture du chanvre (12).

(8) [illegible]
(9) A.G.R. Not. [illegible] Pour la description de ces immeubles voir A.G.R. arch. ecclés. 8443, 8444 et Wijckbosschen 2305 130 n° 105.
(10) A.V.B. [illegible] CRAAN. Le Rue Neuve, en ce temps, n'allait pas jusqu'à l'actuelle Place Rogier mais tenait lieu de boulevard de la [illegible] Rue de Malines jusqu'à la Porte de Laeken. L'angle sud était formé par les deux éléments de la Longue rue Neuve [illegible] d'une [illegible] de Nassune.
[illegible] bien sûr [illegible] mais il devra souvent de payer le loyer de celle-ci.
(11) A.G.R. Not. 18 540, acte 23.

Milord ne profita pas longtemps de ce hâvre de paix; peut-être le trouva-t-il trop éloigné de la Longue rue Neuve. A peu de temps de là il prenait à bail la *Cattenhuys* —appelée aussi *manoir d'INDEVELDE*—, à Eppeghem, propriété des comtes de Maldeghem. On convint de procéder à d'importantes restaurations dont chacune des parties payerait la moitié. C'était mal connaître George (13).

Quoique plus éloignée de Bruxelles que le *Cornet*, cette nouvelle demeure, sise quasi en bordure de la Senne et du canal de Willebroek, permettait, par la route épousant la berge de ces voies d'eau, d'atteindre rapidement la capitale et le domicile de la Longue rue Neuve. Le duc obtint le libre passage de la porte de Laeken *pour ses coureurs et autres gens de sa livrée et plus particulièrement lorsqu'il s'agissait d'aller quérir un médecin ou chirurgien* (14). On l'autorisa également de tenir une barque, avec lieu d'accostage privilégié, sur la berge orientale de la Senne, près du pont de Humbeek. L'autorisation valait seulement pour l'amont soit pour se rendre à l'église de Vilvorde ou pour aller chercher des vivres à Bruxelles, mais non pour le transport de personnes. En échange de cette faveur, il était astreint au paiement du droit d'éclusage (*sasse gelt*) à Ransbeek (15).

De nombreux corps de métier viendront rafraîchir la Cattenhuys dont

Outre une demeure cossue en ville, le duc aura successivement quatre maisons de campagne en région bruxelloise, la première étant le CORNET à Uccle (Levis de P. VITZTHUMB 1827. B.bl. Rle.)

(12) A.G.R. Not. 18 540, acte 23.
(13) A.G.R. Acte de [illegible] LALAING 1259, [illegible] Not. [illegible] et A.V.B.
(14) A.V.B. Le 14 mars suivant, [illegible] à la Porte de Waeyk [illegible] rapportée par le sergent Joseph [illegible], à la demande du duc de SAINT-ALBAN (A.V.B. [illegible] p. 170 n° 2500).
(15) A.V.B.

le nom sera souvent estropié par le duc, en *Cathenuse* ou *Ouatenose* par exemple, mais il en viendra à employer plus aisément l'appellation *Maison des Chats* (16).

Le petit manoir dut lui plaire à plus d'un titre vu que son grand père y avait tenu son quartier-général, en 1693, durant la campagne ayant mis aux prises les forces alliées avec celles de Louis XIV (17).

C'est à partir de cette installation à Eppeghem que milord commença à nous donner bien des soucis, car trop souvent les fournisseurs et hommes de métier ne virent pas la couleur de son argent, situation qui s'aggravera avec le temps. Non seulement il incommodait les créanciers mais aussi le compte de COBENZL, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas autrichiens, et cela, neuf fois sur dix, pour des raisons futiles découlant d'une susceptibilité mal placée, voire maladive. Dans une lettre retrouvée à Vienne, on lit que *un soir de mai, sur le pont de l'Allee Verte, mylord a voulu dépasser avec le cabriolet qu'il menait, le carrosse de la Marquise d'Herzelles; il le heurta, échangea des coups de fouet et d'injures entre sa Grâce et la livrée de la marquise.* Cet incident, anodin en soi, contrara fortement milord qui s'en plaignit auprès de COBENZL alléguant que *le vrai bonheur d'un peuple dépend de la bonne police.* Aussi demandait-il que *ses insulteurs soient exclus, par un emprisonnement, de la société civile.* Le ministre lui ayant fait remarquer que c'était lui, SAINT-ALBAN, qui avait cherché à forcer le passage et que, lui aussi, avait lâché le premier coup de fouet, il «remercia» le ministre mais insista pour que néanmoins le cocher soit obligé de venir lui présenter des excuses et cela pour le respect qu'il lui avait manqué car, ajouta-t-il, *si un tel abus passait sous silence, quel seigneur seroit pour le futur à l'abri des insultes des gens de livrée.*

COBENZL glissa le dossier dans le carton des causes vouées à l'oubli. On n'avait déjà que trop d'ennuis avec un client aussi vaniteux mais qui ne cherchait même pas à couvrir ses aventures galantes de la plus élémentaire discrétion. A peine arrivé à Bruxelles, il y eut une liaison avec une fausse marquise et s'était lié d'amitié avec un tricheur réputé et un intrigant qui se disait être capitaine d'un régiment réputé. Le cardinal de Malines souhaitait ardemment, voir SAINT-ALBAN quitter le pays (18).

Soit dit, en passant, que sa maison employait seize personnes. Il y avait vingt et une bouches à nourrir quotidiennement et plus particulièrement la livrée de milord, celle de «Madame» et celles des «Princesses», entendez par la Marie et les filles naturelles du duc. On sait qu'en moyenne on y consommait vingt-cinq huîtres tous les jours et mille œufs

(16) A.G.R. Fam. LALAING, Liasse n° 8.
(17) Comte O'Kelly de MALLERMONT, *Le Comte de Cobenzl. La Cour de Vienne et Bruxelles au XVIIe siècle*, Bruxelles, 1951, p. 264 et 265.
(18) Idem.

Liste des meubles qu'on at
vendu à Mons.r Charbot maitre
d'hotel pour le service et comp
=te de Mylord Duc de St Al=
=bans ce 5 mars 1758 provenants
de Cattenhuijse.

Premierement quatorze plats
et dix achetes de porcelaine pour
la somme de — — — 24 : 0 : 0

Item toute les verres du buffet petites
et grandes — — — 3 : 0 : 0

Item 22 pièces achettés de porcelaine
à huit Sols par pieces — — 8 : 16 : 0

Item la garnitures de fayences
des Bruxelles consistante en
trente neuf achettes, six plats
une petite gamelle à sols, quatre
saladeries quarrees, et un petit pot
de Chambres — — — 14 : 0 : 0

Item tout le foin sur le grenier 60 : 0 : 0

Item ces petites fagots secs dans
ces Bosquets de la sept Etoile
Consistantes en six cent — — 9 : 0 : 0

Item tout bois à brûler dans les
deux Remises et Cuisine tout fagot
Esquettes que bois fendu — — 16 : 0 : 0

154 : 16 : 0

Premier feuillet du dossier du bail pour la reprise du château du CATTENHUYS à Eppeghem, deuxième maison de campagne du duc (A.G.R. Famille de Lalaing)

tous les mois (19). C'est par chariots entiers qu'on y apportait le vin (20).

D'un voyage éclair au pays natal —il évitait d'y rester longtemps de crainte de tomber sur des créanciers—, il ramena son épouse légitime. Dieu seul sait les promesses fallacieuses qu'il aura faites à lady Jane qui s'en mordrait bientôt les doigts en constatant que Marie PETIT, maîtresse officielle de son époux, continuerait d'avoir sa place au logis et dans le cœur du duc (21).

D'autre part, le démon du jeu reprenait fiévreusement ce dernier. On sait qu'en une seule partie de piquet, il perdit mille ducats. Il emprunta sur-le-champ mais, à la fin de la soirée, il se trouva redevable de dix mille (22)! Tous ces contretemps ne l'empêchaient pas de mettre les petits plats dans les grands, car le besoin de «paraître» et de «briller» l'obsédait. Or, la noblesse et la bonne société bruxelloises —commerçants mis à part—, ne l'adoptèrent jamais et, même plus, l'ignorèrent. C'est alors que dut germer en son cerveau l'idée de les distancer, voire les doubler en conquérant les archiducs.

Mais notre triste héros était, en réalité, un peureux, un pusillanime. Un jour, il alla, à nouveau, frapper à la porte du ministre plénipotentiaire. Une bande de voleurs, prétendait-il, opérait à Eppeghem. Ils avaient, entre autres, attaqué une femme qui en était morte de frayeur. *Je suis bien informé*, ajoutait-il, *car dimanche dernier, il y avait douze de ces malfaiteurs dans un cabaret du voisinage avec deux grands chiens. Je suis bien informé qu'ils en veulent à moi et qu'ils guettent les avenues de mon château.* Aussi implorait-il le secours de la maréchaussée (23).

Cette demande ne dut pas recevoir la suite désirée car milord se mit en quête d'une nouvelle demeure de plaisance. Le 17 mai 1760 l'avocat Pierre HODY et Ferdinand PIERET lui donnèrent à bail le petit château de FONTANGE à Saint-Gilles (24). Comme le Cattenhuys celui-ci était entouré d'eau et on y accédait par un pont-levis. Le mur de clôture longeait la route qui conduisait à l'abbaye de Forest. Prévu pour une durée de neuf ans, le bail débuta à la mi-mars 1761 au montant annuel de vingt-quatre pistoles ou 252 florins argent de change (25).

* * *

Souvent amené à faire feu de tout bois, notre homme ne se sentait

(19) A V B
(20) [illegible]
(21) [illegible]
(22) [illegible] (A V B)
(23) [illegible] (A V B)
(24) [illegible]
(25) [illegible]

nullement amoindri de devoir quitter son piédestal pour aller frapper à la porte des prêteurs sur gages et des lombards. Il fit aussi appel à la caisse de dépôts et consignations de la ville de Bruxelles. Le préposé à cette dernière lui fit signer plusieurs reconnaissances qui, à quelques années de là, feront l'objet d'un conflit sérieux du fait que ledit préposé était homme à rechercher uniquement son propre intérêt au détriment de ses employeurs. Bruxelles se trouva compromis sérieusement dans cette affaire d'autant plus que Saint-Alban se prétendait avoir été dupé. A la mort de l'indélicat, l'affaire était toujours pendante et la famille du fonctionnaire répara le mal. Il fut impossible de voir si milord avait été roulé ou cherchait à rouler.

A cette même époque, lady Jane, horrifiée par les agissements de son époux et ne s'accommodant pas du ménage à trois, retourna subrepticement en Angleterre en emportant ses bijoux et autres objets de valeur (27).

Ce départ —celui des bijoux surtout—, et mille et un ennuis se faisant de plus en plus nombreux, aigrirent davantage le caractère déjà pas commode du duc. On sait que, pour se défouler, il n'hésitait pas à recourir à la brutalité. La vie à ses côtés devenant impossible, sa maîtresse en titre, Marie PETIT, s'enfuit. Pour sauver la face, milord fit accroire qu'elle avait emporté des bijoux et autres objets de valeur, aussi sollicita-t-il qu'un «avis de recherche et de capture» fut lancé pour retrouver la «voleuse».

La fuyarde fut arrêtée à Marseille et incarcérée. Sans perdre son temps, elle écrivit aussitôt au comte de COBENZL. Le ton de cette correspondance et de lettres plus anciennes donne à penser que les deux personnages se connaissaient de longue date. Après avoir rappelé que, dans le passé, elle avait souventes fois connu les bontés de Son Excellence pour milord duc, *je me vois dans la dure nécessité d'implorer votre protection contre lui.* Ses brutalités l'avaient contrainte à choisir la fuite car, ajoutait-elle, *je craignais sans cesse que quelque mauvais coup de sa part ne terminât mes jours.* Quant aux bijoux et diamants prétendument volés, comment l'aurait-elle pu faire vu qu'ils reposaient dans les coffres de prêteurs (28)!

Et ici, on plonge, tête baissée, dans le suspense dirait-on de nos jours. En effet; à cette même époque le comte COBENZL fut sollicité par monsieur Antoine Gabriel de SARTINE (1729-1804), personnage craint par la pègre française. Homme politique célèbre, conseiller au Châtelet, lieutenant criminel puis maître des requêtes et pour l'heure lieutenant général de police, celui-ci s'adressa personnellement au ministre plénipotentiaire de nos provinces à propos d'une femme, arrêtée et enfermée à

(26) A V B
(27) Voir note 4
(28) Voir note 17

Marseille, et cela parce que les lettres qu'elle adressait au duc de SAINT-ALBAN pour faciliter sa relaxation, demeuraient sans réponses!

Ce ne pouvait être que la concubine de notre triste sire direz-vous. Oui mais, l'auteur de ces lettres disait s'appeler, non pas Marie PETIT mais Marie-Thérèse PONSART. Elle n'avait pas été arrêtée seule mais en même temps qu'un certain MARIGNAN —pseudonyme peut-on croire—, de son état *arlequin de comédie*. La PONSART et la PETIT étaient une seule et même personne.

Le dossier de Monsieur de SARTINE fut transmis à la Chambre des Comptes en Brabant qui dépêcha le lieutenant de l'amman de Bruxelles auprès de milord pour obtenir les éléments devant permettre de répondre à Paris. Et là, à nouveau en plein mystère : pourquoi, dans les registres de la dite chambre, tous les actes se rapportant à cette affaire ont ils été ultérieurement rāturés sans aucune justification marginale ou autre. Pourquoi?... (29).

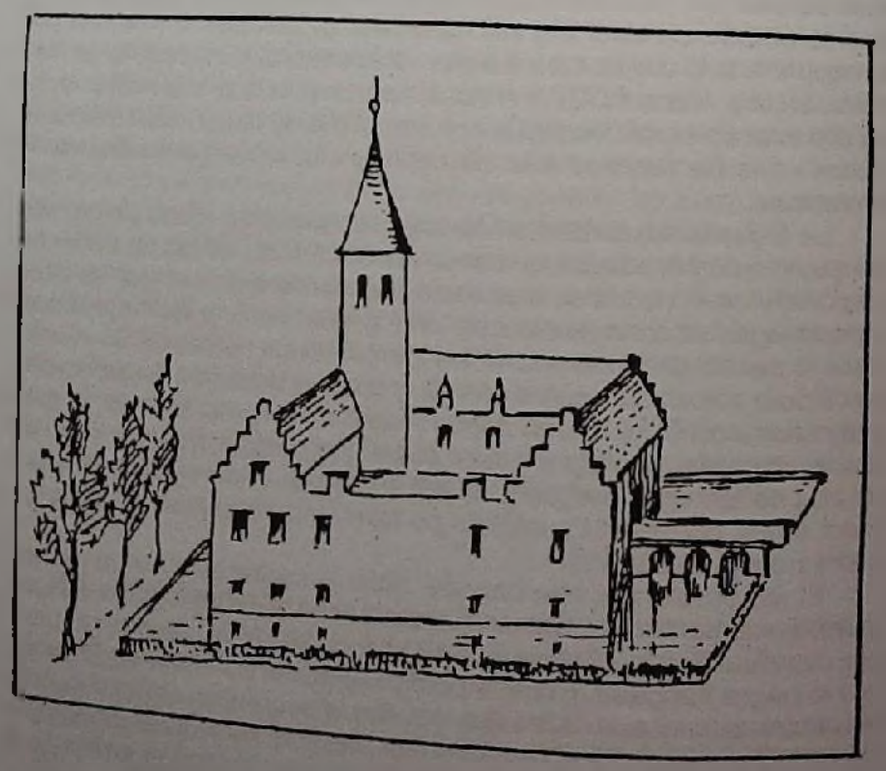

Le château du CATTENHUYS d'après la carte de M. BOLLIN (Dessin de P. LINDEMANS d'après l'original des A.G.R.)

(29) A.G.R. Chambre des Comptes, n° 12 [illegible]

Mais revenons au problème qui hantait nombre de commerçants et artisans bruxellois. Saint-Alban avait, pour l'heure, un passif de 800 000 livres de France! D'Angleterre aussi, des procurateurs, vinrent chez nous pour obtenir apurement de dettes demeurées en souffrance au pays natal (30).

La seule personne à ne point s'alarmer fut le duc lui-même. Il n'était pas dans ses habitudes de se tracasser pour des questions d'argent. Peut-être se disait-il, comme avant lui, d'ARTAGNAN —le véritable et non celui de DUMAS—, que l'argent était constitué de pièces rondes pour pouvoir rouler plus facilement.

Par deux fois, le gouverneur Charles de LORRAINE, donna ordre au Conseil souverain de Brabant d'affranchir la personne et les effets du Duc de SAINT-ALBAN de tout arrêt civil, pendant un terme de trois mois ; la dernière fois le 10 octobre 1761.

A bout de patience, les mandataires de ses nombreux créanciers et les receveurs de la ville le firent comparaître pour l'entendre en ses justifications.

Nullement déconfenancé, SAINT-ALBAN avoua être dans l'impossibilité de faire honneur à ses ayants-droits et cela uniquement, prétendait-il, à cause des retards survenus dans l'arrangement de ses intérêts à Londres en rapport avec une vente de biens outre-Manche. D'ailleurs, il allait leur donner bientôt, à tous, *sûreté et apaisement*. D'ici lors, il leur abandonnerait provisionnellement plusieurs de ses revenus dont e a sa pension de trois mille livres sterling l'an et qu'on lui réglait trimestriellement.

Il alla encore plus loin. Pour plus de garantie, il était disposé à quitter sa maison, son ménage, ses équipages, ses domestiques et à se retirer dans telle autre maison que ses créanciers voudraient bien lui assigner. Il se contenterait —conception toute personnelle de la modestie— d'un valet de chambre, d'un laquais, d'une lingère, d'une fille de chambre pour ses enfants, serviteurs dont la charge incomberait à ses créanciers! Il leur laissait aussi le soin de régler les dépenses de sa table et de son entretien, compte tenu de *la frugalité et l'économie qui conviennent à la situation de ses affaires* (33). Il consentirait aussi à la vente de ses chevaux et équipages à l'exception toutefois d'un certain véhicule qu'il affectionnait. On pouvait aliéner son mobilier, soit tout ce que ces mêmes créanciers trouveraient être du superflu, ne lui laissant que l'indispensable aux nécessités de cette nouvelle condition de vie.

Le produit de ces aliénations serait déposé à la caisse de dépôts et de consignations. Milord insista aussi pour qu'on n'oublie pas de rémunérer —lui qui systématiquement ne payait pas ses serviteurs— *la personne de caractère que les créanciers pourront placer auprès de lui pour*

(30) A.V.B.
(31) A.G.R., Conseil de Brabant, A 201 et A.V.B.
(32) A.G.R., [illegible] 17, [illegible]
(33) Avec un optimisme étonnant le rédacteur il déclare que "[illegible] emprunts contractés [illegible] ment alimentaire (A.V.B.). Voir aussi note 32.

compagnie ou surveillance. Somme toute, il consentait *à se tenir en arrêt civil sous telle garde que les créanciers voudront établir auprès de sa personne jusqu'à la liquidation de ses dettes*. Cet accord, passé le 30 août 1762, porte les signatures de quatre-vingts créanciers (34)!

On le prit au mot et il fut mis en résidence surveillée : ensuite, on inventoria une partie de ses biens mobiliers. Ces listes sont venues jusqu'à nous et sont d'un grand intérêt, non seulement pour ce qui concerne notre personnage, mais aussi, et surtout peut-être, pour l'histoire économique de la seconde moitié du XVIIIe siècle. On trouve, au nombre des gens qui attendaient leur argent, tous les fournisseurs mais aussi les honoraires des médecins et chirurgiens de même que les notes des tailleurs d'habits ayant travaillé pour Madame et les «princesses». Il y a également le cachet du violoniste de Charles de LORRAINE qui donnait des leçons à SAINT-ALBAN (35). Les armoires, tant en ville qu'en dehors, regorgeaient de vaisselle d'argent ; on sait qu'il acheta de la porcelaine chez PETERINCK à Tournai (36).

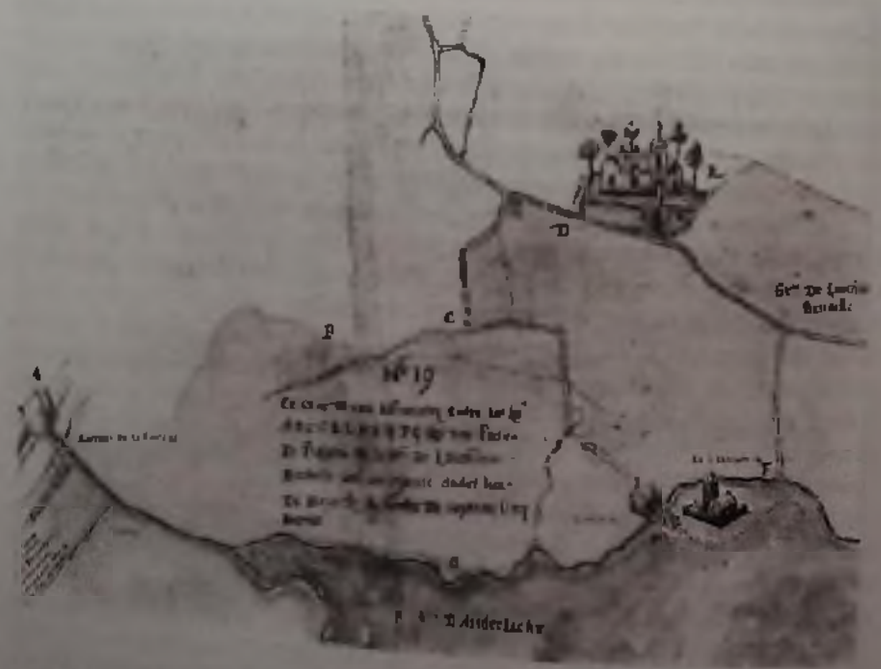

Le duc abandonnera le Cattenhuys pour une autre maison de campagne, le château de FONTAINE à Saint-Gilles (Fragment du plan de M. Bolin. A.G.R.)

(34) A.G.R. Nal. 7877, inventaire fait dès le 18 juin 1763 (A.V.B.).
Cité par deux fois les créanciers adressent une requête à l'impératrice Marie-Thérèse (A.G.R. Nal. 7878) et par deux fois le gouverneur Charles de Lorraine les soutiennent auprès de la cour des comptes (A.V.B.).
(35) Le LAMORAL (Ch.-Ad.), « Le commerce des violonistes de Tournai à Bruxelles », in REVUE BELGE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DE L'ART, t. XLV (1973), p. 104.

Un jour vint où cette surveillance de tout instant le stressa. Pour s'en guérir, il prit la clé des champs, avec quelque complicité peut-on croire.

La Chambre des Comptes intima au magistrat bruxellois d'en aviser immédiatement les principales villes du pays et les frontalières. Vingt-quatre lettres furent ainsi expédiées et l'on engagea deux espions pour aller exercer leurs talents de fins limiers dans six villes de Hollande (37).

Milord avait effectivement gagné l'étranger, la principauté de Liège et, plus précisément la ville de Dinant. Il y était arrivé dans son carrosse lourdement chargé d'orfèvrerie, de vaisselle de valeur, de vêtements de prix ; il n'avait même pas oublié son... vase de nuit (38).

Son premier souci fut d'aller trouver un notaire pour faire acter qu'il cassait et révoquait toutes les clauses du contrat passé avec ces créanciers bruxellois leur reprochant d'avoir abusé de *Lafreuse situassion ou vous mavée reduite* (39).

Bien qu'étant hors des Pays-Bas autrichiens, notre homme craignait pour sa sécurité. Redoutant d'être arrêté, il quitta Dinant à la cloche de bois, abandonnant tout ce qu'il avait emporté de Bruxelles, preuve que la peur l'avait saisi. On sait qu'il fuya la cité du Rocher Bayard, caché dans une charrette qu'accompagnaient quatre cavaliers.

Le mayeur de Dinant ne perdit pas de temps car il fit aussitôt confisquer les bagages abandonnés et sera même autorisé à vendre tout cela publiquement, aliénation dont le procès-verbal notarié est venu jusqu'à nous (40).

Pendant ce temps, à Bruxelles, on procédait à la dispersion d'une autre partie de ses biens mobiliers afin de soulager partiellement ses 214 créanciers (41) ; ces aliénations rapportèrent 416.122 florins. La vente du mobilier de son hôtel bruxellois prit trois jours : du 16 au 18 janvier 1763, matins et après-midis. Il y aura une autre vente quelques mois plus tard, du 11 au 16 juillet (42).

Quant à SAINT-ALBAN il avait gagné la ville de Clèves, fit de là un saut au pays natal d'où il s'adressa au magistrat de Bruxelles pour voir dans quelles conditions il pourrait réintégrer son domicile. Il est vrai que son cœur était probablement là, vu que ses filles y demeuraient, la seule qualité qu'il possédait probablement étant celle d'aimer ses enfants (43).

Retourné à Clèves, il y reçut la visite de mandataires du dit magistrat et de ses créanciers. Les uns et les autres souhaitaient le revoir sur les bords de la Senne. Ils eurent probablement tort de le faire sentir ou dire car SAINT-ALBAN retrouva illico sa suffisance. En revenant en Brabant, il voulait trouver un bon hôtel, deux chevaux, un carosse avec ses

(37) A.G.R. Ch. des Comp. 12.747.
(38) Arch. de l'Etat Namur. Echevins de Dinant reg. 152 p. 189 v° ss. Ce document a été publié par G.G. BROUWERS : « Les bagages d'un lord anglais mort à Dinant en 1763 », in HANNUICIUM, t. V (1976), p. 21 ss.
(39) A.V.B.
(40) Voir note 38.
(41) A.V.B.
(42) A.V.B.

armes peintes sur les portières, un valet de chambre et quelques domestiques, une bonne cuisinière, un laquais, une loge à la Monnaie et une somme de dix mille florins. Pas moins!... A se demander si, des fois, notre triste héros n'avait pas le cerveau un tantinet dérangé. On fit semblant d'acquiescer à ses desiderata marqués au coin de la modestie? Chose certaine, il rentra à Bruxelles et, en fait d'hôtel, alla loger à la prison du Treurenberg, prison civile en ce temps-là. Il ne tarda pas de réclamer, disant qu'on oubliait sa naissance et que, de plus, sa santé laissait à désirer, ce qui n'avait rien d'étonnant compte tenu de sa vie aventureuse (45).

Le ministre plénipotentiaire ordonna de le transférer chez les frères Alexiens (46). Décision curieuse, si l'on songe que c'est à ces religieux que, depuis des siècles, on confiait les malades mentaux! Mais passons...

Mieux surveillé, le duc chercha à clarifier sa situation. On lui demanda le versement d'une caution, à prélever sur sa pension anglaise. Cela ne put se faire car, de l'autre côté de la Manche, son «ardoise» était fort remplie. On y publia même un *Act for Vesting Part of the Estates of Duke of Saint Albans in Trustees, for raising Money to pay Debts and for other Purposes therein mentionned*; c'est un cahier qui compte 45 pages (47)!

La bonne société bruxelloise le boudait de plus belle et on la comprend. Lui, devait en souffrir dans son orgueil et chercha à devenir son commensal et même à l'éclipser dès sa remise en liberté.

La première étape? Il crut bon de se domicilier non loin du palais princier de Bruxelles. Grâce à Louis de l'ESCAILLE, il obtint à bail, le 28 octobre 1769, un appartement Rue de Louvain. Ce n'était pas un logement pour homme criblé de dettes. Songez: plusieurs pièces au rez-de-chaussée, cinq chambres à l'étage, des chambres pour sa domesticité. Connaissant vraisemblablement le passé mouvementé de son client, le bailleur fit insérer dans le bail qu'il était interdit au preneur de recevoir des visites de personnes dont l'honneur, la probité et les mœurs pouvaient prêter le flanc à la moindre remarque (48). Cela n'empêcha pas notre locataire de courir les bals et «redoutes», seul mais parfois accompagné sans qu'on sache qui avait l'honneur d'être son invité ou invitée.

Ce désir maladif de briller l'entraîna, faut-il le dire, à de folles dépenses aussi inutiles, les unes que les autres.

Un jour, il trouva son appartement indigne de ses naissance et titres et manqua peut-être y étouffer. Fort heureusement, il rencontra un certain PROVOOST, homme de chambre du duc Charles de Lorraine, notre bon gouverneur, qui venait de faire construire aux abords du parc de Bruxelles, rue Ducale, une résidence splendide qui existe toujours et n'est

(43) A V B
(44) A V B
(45) A V B et A G R Not 8748
(46) A V B Voir note 17. Saint Alban demande qu'on mette auprès de lui une personne de confiance pour les soins de médication et de surveillance. Ceci est à demander à l'avis du plus professeur de ses facultés. Il s'agirait en pratique à la vente publique des biens notamment de Delgrin (A V B).
(47) A V B
(48) A G R Not 541 7

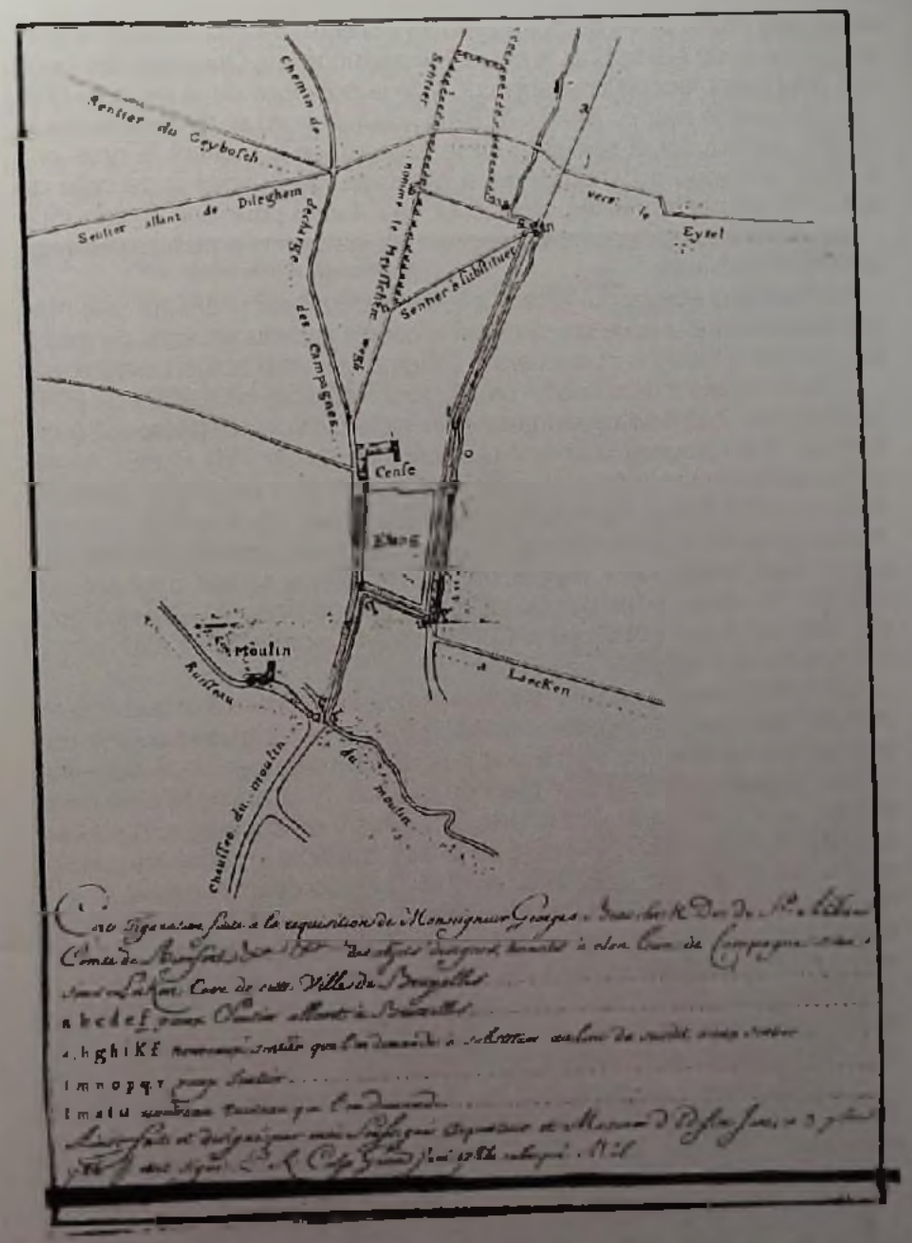

Instable à l'extrême et voulant se rapprocher du château que les archiducs avaient mis en chantier à Laeken, SAINT-ALBAN acheta une propriété voisine dont il fit raser le manoir qui se trouvait avec l'intention d'y faire bâtir une demeure luxueuse. Il fut même autorisé à modifier le réseau routier du site ainsi que le cours et le régime du ruisseau (Plan accompagnant cette autorisation. A G R.)

autre que l'hôtel privé de notre premier ministre. Sa proche voisine était la comtesse de Narbonne, amie de l'archiduchesse. Que voilà des gens qui pourraient faciliter une approche de la noblesse de la capitale (49).

Deuxième étape : SAINT-ALBAN, pour être vu et remarqué par le couple archiducal et son entourage, parvint, en y mettant le gros prix à louer une loge au Théâtre de la Monnaie, quasi voisine de celle de ces mêmes personnalités, dont coût 441 florins pour une saison (50).

Toutes ces manœuvres d'approche paraissent ne pas avoir donné de résultats.

Troisième étape, qui sera d'ailleurs la dernière : posséder une maison de plaisance voisine de celle que le couple archiducal venait de mettre en chantier à Laeken et qui sera à l'origine de notre actuel palais royal.

La chance fut de son côté car la baronne Cécile d'OLMEN de POEDERLE cherchait à se débarrasser d'un vaste bien qu'elle possédait quasi contigu. Il s'y trouvait un manoir, le château dit de TER PLAST, vieille demeure-forteresse médiévale que les éléments et la végétation mettaient sérieusement à mal. SAINT-ALBAN ne se serait, pour rien au monde, installé là-dedans mais décida d'y faire construire une maison de plaisance que, seule, celle élevée par les archiducs saurait dépasser en beauté. Ce serait, pour lui, l'occasion de faire la nique à cette noblesse de chez nous qui s'obstinait à l'ignorer. Cette acquisition s'était faite le 9 septembre 1783 (51).

En attendant, d'une part, que le vieux castel soit démoli et que, d'autre part, le nouveau soit construit et équipé, il lui fallait quand même une maison de campagne ; on ne voit pas un personnage de sa condition devoir demeurer à longueur d'année en ville. Et là aussi, la chance lui sourit : il put louer, près de la Porte de Laeken, un châtelet appartenant aux van TURENHOUT. Grâce à des rôles d'impôts immobiliers, on sait qu'il le garda au moins de 1782 à 1786 (52). De cette demeure il nous reste une tour qui est, de nos jours, englobée dans le complexe scolaire des sœurs ursulines de la Rue de Drootbeek. Ce bien comportait à l'époque, comme nous le montrent des dessins contemporains, de beaux jardins, bosquets et pièces d'eau. La tradition veut que SAINT-ALBAN y tenait une meute de chiens de chasse et y élevait des sangliers lesquels recevaient de la bière forte à boire (53) !

Chaque fois qu'il se rendait du côté de Drootbeek ou sur le site de TER PLAST, on pouvait le voir dans une voiture attelée de quatre entiers noirs (54).

---

(49) A.G.R. Nor. 8291 Cl. de TRAZEGNIES. *Les grandes heures d'un hôtel de maître bruxellois* in MAISON D'HIER ET AUJOURD'HUI [illegible] (n° 44) p. 38 ss. Xav. DUDJENNE. *La résidence du Prince Ministre* in Idem. 1969 (n° 45) p. 46 ss.

(50) A.V.B. [illegible] SIMANDR. *La salle de la Monnaie*. 1890, p. 68.

(51) A.G.R. Nat. BAP. chem. Grefes scab. Brux. 4527, 4530 et 7298.

(52) A.G.R. Cadastre Brabant 6074 à 6108.

(53) A. COSYNS. *Les anciennes ménageries de Laeken* in ANNALES DE LA SOCIETE ROYALE D'ARCHEOLOGIE DE BRUXELLES t. 30 (1921) p. 32 ss.

(54) Idem.

Le palais archiducal de Laeken, embryon de l'actuelle résidence royale, ne sera achevé qu'en 1784. Pendant ce temps, milord avait ouvert son chantier à deux pas de là. Cela alla de paire avec la démolition du castel médiéval, ainsi que de l'aménagement des jardins qui devraient servir d'écrin à l'œuvre entreprise ; on fit venir d'Angleterre des semences, des plants de cerisiers, des œillets et même de la graine de chou-

En attendant l'achèvement de cette nouvelle demeure sur le site de Ter-Plast, le duc prit comme maison de campagne, le château de Drootbeek, sis près de la Porte de Laeken (Dessin inédit de J. CELS, Musée communal, Bruxelles)

fleur, preuve que le potager n'était pas oublié (55).

Malheureusement, la chance paraissait fatiguée d'être toujours à ses côtés. Dans la nuit du 1er février 1786, *le quart d'heure avant trois heures*, George BEAUCLERK, duc de SAINT ALBAN, grand d'Angleterre, ferma pour toujours les yeux en son hôtel de la rue Ducale et cela en présence de son médecin et de maître Jean HERBINIAUX, son chirurgien qui, tous deux l'avaient soigné durant sa dernière maladie. Le second de ces hommes de science, embauma son corps en présence du médecin précité et du notaire du défunt, dont acte.

Le 3 février, *le corps mort a été déposé dans un Cerceuil de Bois de Chene lequel a été fermé par des vises et ensuite mis dans un Cerceuil de plomb qui a été duement soudé* (56).

Compte tenu de sa «naissance», l'Angleterre oublia l'existence peu édifiante qu'avait menée le défunt et lui rendit les honneurs dus au rang de celui-ci. Des officiers, délégués par le lord-lieutenant du comté de Berks et d'autres personnes de qualité vinrent saluer la dépouille à son arrivée à l'abbaye de Westminster. La bière y fut accueillie par l'évêque de Rochester, qui s'était déplacé pour la circonstance. Par faveur royale, notre duc de SAINT-ALBAN reçut la sépulture dans le caveau des ORMONDE, soit à deux pas de celui où reposaient ses «ancêtres» de la main gauche dont le roi Charles II (57).

* * *

Comment George BEAUCLERK se comportait-il vis-à-vis des siens et de tous ceux appelés à le côtoyer dans la vie courante?

Avec les femmes, on l'a vu, il ne fut jamais tendre. Son épouse —le beau parti qu'on lui avait trouvé—, préféra le quitter et vivre dans la solitude, une solitude dorée devrait-on dire. Marie PETIT avait fini, elle aussi, par le quitter et combien d'autres aventures dont les documents ne parlent pas.

Marie, après sa probable relaxation à l'intervention du comte de COBENZL, revint-elle à Bruxelles?

Elle devait être la mère de la plupart des enfants naturels du duc. Que sait-on de ceux-ci?

(55) Pour pouvoir se donner [illegible] conformément à ses goûts, le duc avait dû auparavant, à l'occasion 1784, à supprimer un [illegible] et à acquérir un autre [illegible] de démolir et de modifier le cours et la largeur du ruisseau le Udem [illegible] (A.G.R. Ch. de Cours 44.847). Le dossier concernant la Chambre des Tonlieux (reg. 228) comporte le plan de ces travaux.
(56) A.G.R. Hor. [illegible]
(57) Voir note 1, p. 62 s.

Le 14 octobre 1756 on procéda aux funérailles d'un fils illégitime dont on ignore le nom et l'âge, cela se fit à l'église Notre-Dame du Finistère. D'après ses biographes anglais, ce serait l'enfant né pendant ses études à Eton (58).

En cette même année, naquit, le 5 décembre, et fut baptisée le 3 janvier suivant, une fille du duc qu'on appellera *Marie-Amélie* du nom de la marraine Amélie BLACKWELL ou BLANCWILL (?) (59).

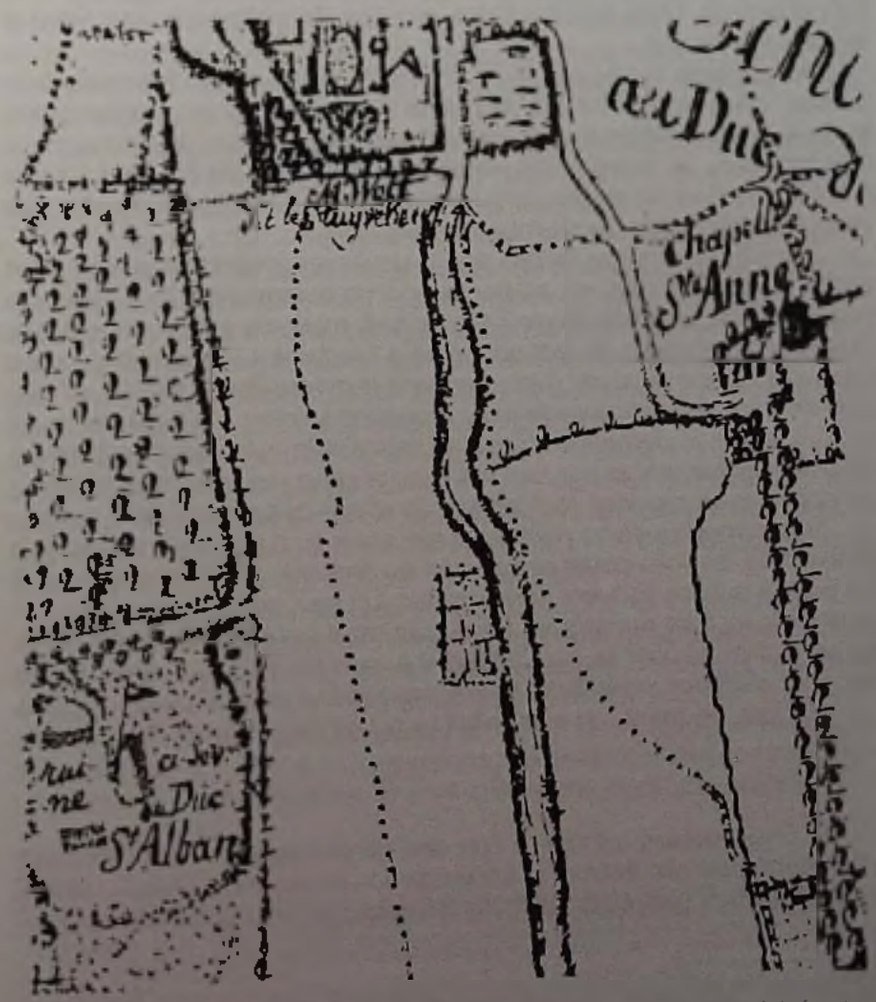

La mort du duc mit fin à la construction envisagée à Tervuren. La partie déjà réalisée se ruinera et sera vendue aux fins de démolition (Fragment de la carte manuscrite de Wauters, commencée sous le régime autrichien et terminée ultérieurement. Bibl. Rlal.

(58) Idem et A.V.B., Reg. par. 441.
(59) A.V.B., Reg. par. 441.

Le 30 janvier 1758, toujours dans ce même sanctuaire, eurent lieu les funérailles d'un fils naturel dont on ignore tout. Cette cérémonie scandalisa les Bruxellois (60). Le ministre plénipotentiaire, dans une lettre envoyée à Vienne, écrivit que *le défunt, âgé de cinq mois à peine, reçut des funérailles somptueuses comme celles accompagnant le départ d'une haute personnalité*. Un sujet britannique, résidant à Bruxelles, fit savoir à son correspondant d'outre-Manche que *he has made a most sumptuous funeral for a dab of five months that he had by his cook-maid* (61).
En décembre 1758 naquirent des jumelles (*Mariette-Victorine*) *Rose* et (*Marie*) *Agnès* (62).

Au domicile ducal, Marie PETIT était la *dame* et les fillettes les *princesses*, c'est ainsi qu'on leur adressait la parole en présence des serviteurs. Ces demoiselles furent mises en pension, une fois l'âge venu, dans une institution de la région bruxelloise ou de la capitale même. Là aussi il oubliait parfois de régler certains paiements et même de pourvoir au renouvellement des garde-robes de ses filles.

Il semble qu'il ne lui fut pas donné de les rencontrer lorsqu'il en avait envie. N'aimait-on pas voir au pensionnat un homme dont tout le monde connaissait la triste réputation ? On ne sait, mais, un jour, il demanda à l'instance supérieure de *donner ordre à Madame L'Abesse que quant il les vole il puise les avoir avec moi dans la même Palour (62bis), et que puis les avoir à la promenade avec moi et les amener à la Comédie avec moi... Ce que je demande ici est fort raisonable... Je dois être Maitre à ce qui m'appartient et sur tout ma propre sang qui sont mes Anfans... Je prie d'avoir reponse tout de suit touxhant cette article* (63).

Ses domestiques ne paraissent pas avoir eu à se vanter de lui. Brutal avec les femmes comment aurait-il pu être bon pour ses serviteurs ? De plus, il oubliait souvent de les payer. Un seul parait avoir eu le courage de le lui faire remarquer. En le quittant, il avait laissé un billet dans lequel il affirmait qu'*il se trouvait réduit à mendier son pain après l'avoir servi pendant des années et lui avoir avancé tout ce qu'il possédait* (64).

Un jour pourtant, un valet allait le subjuguer comme on verra.

* * *

Si Shakespeare fait dire à l'un des personnages de *La Tempête* : «Qui meurt paie ses dettes», le trépas de son compatriote SAINT-ALBAN ne jeta pas aux oubliettes les multiples créances en mal de rembourse-

(60) A.V.P. Reg. n° 453
(61) [illegible]
(62) A.V.P. Reg. n° 453
(62bis) Parlor
(63) A.V.B.
(64) [illegible] A.G.R. Not. 8748. En septembre 1784 [illegible] (A.V.B.) A.G.R. Not. 8748. En septembre 1784 [illegible] doit encore 880 florins de gages (A.V.B.) [illegible] Guillaume [illegible] qu'ils avaient [illegible] un emprunt (A.G.R. Not. 8[illegible]) [illegible] de 18.000 [illegible] de change à une fille [illegible] d'Anvers, dette qui ne sera [illegible] (A.G.R. Cl. acab. Ex 4857).

ment. Cela donnera encore beaucoup de tintouin à l'autorité et des sueurs froides aux ayants-droit. Les derniers mois de la présence de milord ici-bas n'avaient pas été placés sous le signe de la quiétude indispensable aux malades. Ainsi, pour ne donner qu'un exemple, le 22 juillet 1785 —moins d'un an avant son décès— il avait dû recourir aux services de son tabellion pour se défendre des ennuis mis par un de ses compatriotes, venu expressément à Bruxelles pour réclamer le remboursement d'un prêt, qu'il lui aurait fait du temps où ils étaient étudiants à Eton, soit la somme de 3.296 livres sterling ! Comme on pouvait s'y attendre, notre héros nia les faits. Les documents consultés ne permettent pas de trancher et de dire qui de BEAUCLERK ou de cet écuyer, Richard PLAISTONE, était dans le vrai (65).

Quinze jours avant de mourir milord emprunta encore 8.000 livres sterling —ce qui correspondait à 87 000 livres de chez nous !— à un certain Daniel MACMARAN, chevalier londonien (66).

Le 4 février 1786 —trois jours après le décès— maître Hubert OFFHUYS fut désigné par le Conseil souverain de Brabant en qualité de curateur à la succession (67). Pour agir valablement, celui-ci s'assura la collaboration de Simon FROMONT, qui fut intendant du défunt et était devenu son beau-fils (68), des avocats maîtres Jean-Baptiste MICHAUX qui, plus tard, épousera une fille de FROMONT (69), et Guillaume CLAES, ces deux derniers représentants de la masse des créanciers (70).

Leur premier souci fut de faire dresser l'inventaire des biens meubles du duc, cela leur prit les journées du 13 au 16 et du 22 au 27 matin et après-midi. Des procurateurs des créanciers anglais débarquèrent à Bruxelles pour voir ce qui éventuellement aurait pû être récupéré sur le continent, démarche qui s'avéra vaine et inutile (71).

Enfin, le testament de George BEAUCLERK fut ouvert (72).

Les premiers paragraphes ne suscitèrent nulle remarque car il s'agissait de largesses en faveur de ses filles naturelles. Il instituait une rente annuelle de cent livres sterling en faveur du dit FROMONT, son intendant et beau-fils, et une de cinquante en faveur de sa fille Amélie, épouse de ce dernier. Il y était aussi question du versement d'une somme deux cents à une autre fille Rose, encore célibataire pour l'heure (73).

(65) A.G.R. Not. 8748
(66) A.G.R. Not. 8749
(67) Maître Hubert OFFHUYS (1751-1832), admis au Conseil souverain de Brabant le 3 juillet 1775, conseiller [illegible] seur des états du prince Charles-Joseph de LIGNE. En 1779, il épouse Marie-Anne de LIGNE, non parente de [illegible] FEIN, le nomme à l'emploi de sénéchal, drossard et receveur de la terre de Rumes et à l'office de [illegible] de la cour féodale (A.G.R. Chancellerie 122 et Conseil de Brabant 342). J. HAUWENS, [illegible] Conseil de Brabant, 1947.
A ses heures perdues, il était grand [illegible] de tableaux, de bibliothèques et d'argenterie (P. DE ZUTTERE, «[illegible] LES PRINCE DE LIGNE, 1 V. (1989), p. 129 s.).
(68) A.V.B. [illegible] Marie-Amélie, dont descendance [illegible] note 67, P. DE ZUTTERE).
(69) Admis au Conseil souverain de Brabant le 17 octobre 1771. [illegible] HAUWENS).
(70) A.G.R. Not. 16 328
(71) A.G.R. Not. 8749. Cet inventaire comporte 67 pages d'une écriture serrée. A voir la [illegible] réalisé qu'il aurait pu, sans difficultés, en tirer de [illegible] nombreuses dorgel[illegible].
(72) A.G.R. Not. 8129
(73) Idem

Vint la pierre d'achoppement. *Faisant réflexion de la fragilité de la vie humaine, la Certitude de la Mort et l'incertitude de son heure*, poursuivait le document, *j'ai décidé de donner et léguer à Monsieur Jean Francois DE LA CROIX, valet de chambre de sa dite Altesse... Certaine Campagne ou Chateau avec jardins, prairies, avec cense et appendances comme vergers, terres labourables, forêts, plantations et tout ce qui en dépend avec tous les meubles et effets meubilaires qui se trouveront audit Chateau le jour de son décès y compris Carosse et Chevaux qu'il s'y trouveront.*

Les biens du défunt avaient été chargés, par lui, d'un capital de 18.000 florins argent de change. Si cette somme, continuait le testataire, n'était pas remboursée au jour de son décès, il laissait en gage et garantie, au dit valet de chambre, *une partie de ses diamants à la Concurrence dudit Capital de 18.000 florins pour rendre les dits biens libres.*

DE LA CROIX était nommé héritier légataire des dits biens *pour en jouir et user comme de son propre bien.*

Ce fut l'indignation totale parmi les créanciers.

On commença par suspecter la validité de ce testament; il s'avéra avoir été reçu dans les formes les plus légales et nullement entaché d'erreur.

Subodorant que sa rédaction était l'aboutissement d'une action peu idoine, le curateur et ses adjoints ouvrirent une enquête.

Sentant qu'il allait avoir affaire à forte partie, DE LA CROIX courut chez le notaire qui avait reçu le testament contesté. Voulant se prémunir des attaques qui ne manqueraient pas, il chargea celui-ci d'aller au banc scabinal de Laeken, comme son mandataire, et y faire enregistrer qu'il s'insurgeait contre une saisie éventuelle de son héritage; que, de plus, au cas où la vente des biens meubles n'atteindrait pas les 18.000 livres dont question ci-dessus et que l'on envisagerait de compléter le montant en prélevant sur son héritage, il se considèrerait être, lui aussi, créditeur au même titre et droits que les autres.

Ses appréhensions étaient fondées car les lésés ne s'avouèrent pas vaincus. Ils finirent d'ailleurs par découvrir le pot aux roses en faisant comparaître, un à un, les anciens serviteurs du défunt. On apprit ainsi que DE LA CROIX était un personnage peu recommandable. Il avait trompé son maître en gonflant les comptes des dépenses faites en son nom. Il était parvenu à le subjuguer voire le terroriser l'obligeant même à payer ses dettes de jeu! Le portier Joseph PETIT —un fils naturel de Marie?— vint rapporter que peu de temps avant la mort de son maître, il avait entendu celui-ci dire: *DE LA CROIX vous m'avez donné le coup de la mort.*

L'inventaire de la mortuaire fit constater que milord, qui ne parvenait pas —à ses dires du moins— à effacer ses dettes, avait vécu, ces dernières années du moins, dans une certaine opulence. Ledit relevé

(74) A.G.R., Gr. scab., Bri 4516.
(75) A.G.R., Not. 8749.

comporte des statuettes en ivoire, de la faïence sortie de la manufacture PETERINCK à Tournai, des vases, des tabatières, des bijoux, des pierres précieuses, des miniatures et une cinquantaine de tableaux dont des portraits des souverains anglais (76).

Les témoignages militant en faveur des créanciers, le testament du 3 avril fut cassé et pouvoir fut accordé au curateur d'aliéner tous ces objets mobiliers ainsi que le site de TER PLAST avec son «départ de château» (77).

Pour activer les opérations de remboursement, le curateur et les ayants-droit contractèrent, de commun accord, un gros emprunt auprès de Philippe HELMAN, baron de Willebroek, afin d'effacer si pas toutes mais au moins la plus grosse partie des dettes. On pourrait alors terminer les opérations sans être harcelés comme ils l'étaient pour l'heure (78). Le curateur fut alors autorisé d'aliéner TER PLAST à ceux qui le secondaient: le représentant des héritières et ancien intendant, et les syndics des créanciers (79).

Il ne fut pas aisé à ces trois co-propriétaires de trouver un amateur

C'est dans l'hôtel privé de notre Premier Ministre, rue Ducale, dernière demeure urbaine du duc de Saint-Alban que celui-ci mourut le 1er février 1786.

(76) Idem.
(77) A.G.R., Gr. scab., Bri 4516. Laeken vert scholen onder Laeken.
(78) A.G.R., Not. 8751 et 16381.
(79) A.G.R., Not. 8751 et Gr. scab., Bri 4528.

pour leur bien laekenois qu'aucun d'eux ne tenait à garder. Certes, le site, bien que se muant petit à petit en savane, ne manquait pas de charme mais il y avait ce castel inachevé qui, vu son état de délabrement, n'aurait pu servir de point de départ pour une nouvelle demeure. Sa démolition et la dispersion des matériaux en provenant auraient coûté cher et cela en pure perte (80).

De guerre lasse et pour ne pas désobliger le baron de Willebroek, le curateur OFFHUYS obtint du Conseil de Brabant l'autorisation de céder TER PLAST à l'un de ses collaborateurs, Simon FROMONT, beau-fils du duc comme on sait. Favorisé par la fortune, celui-ci aura lui-même proposé cette solution afin que le point final fut mis à la succession. Lui même occupait un gros immeuble de la Longue rue Neuve et dont les jardins s'étendaient jusqu'aux remparts (81).

* * *

Quel fut le destin ultérieur du site de Ter-Plast qui, sur la plupart des cartes et plans contemporains et des décennies qui suivirent, portait et porterait l'appellation *Ruines Ch^au* S.ALBAN (82) et dans les documents qualifié de *onvoltooide ende onbewoonde Carcasse van Batiment* (83). On cherchait cependant à cacher cet état de choses ; ainsi on pouvait lire dans le numéro du 13 avril 1790 du journal ANNONCES ET AVIS DIVERS l'offre que voici :

A vendre publiquement à la chambe d'Uccle, une belle campagne située à Laeken, dans les environs du château de LL.AA.RR., consistant en un beau château et deux autres bâtiments à côté servant d'écuries et remises, nouvellement bâtis par feu le duc de Saint Alban ; plus une cense et autres remises, beau parc ou bois bien garni d'arbres montans, terres labourables, étangs, fontaines, drèves et autres héritages ; comprenant le tout ensemble la quantité de treize bonniers deux journaux et vingt-neuf verges. Les dits biens se vendent à charge de deux rentes ensemble en capital 14.200 florins de change, croissantes à quatre courant par cent, dont les conditions se trouvent à la chambre d'Uccle et chez le notaire van Lint, rue de la Montagne.

Peu avant le décès du duc, encore en 1786, on avait vendu publiquement des boiseries, portes, châssis, planches, panneaux, balustres et départ d'un escalier, des pierres et pavements non encore posés (*boiseringhen, deuren, Raemen, plancken, berderen, Lenen ende Pilaeren*

(80) A.G.R., Not. 17.540 et Gr. scab. Bxl 7298. Entretemps on adjugea [illegible] la coupe des [illegible] et de la vaste [illegible] qui n'avait envers le site du parc qui ne sera pas réalisé (A.G.R., Not. 17540).
(81) A.G.R., [illegible] 8751 et 16.325. Idem. Etats de Brabant, carton 127.
Le JOURNAL DE LA PETITE POSTE [illegible] n° 1691 du 9 novembre 1826 [illegible] décès de Marie-Anne [illegible] vivre à Londres. [illegible] en 1816 (A.G.R., Not. 18.217).
(82) Bxl. Rg. [illegible] Carte manuscrite [illegible] de Bruxelles par de WAUTIER (fin du XVIIIe siècle). [illegible] 1 [illegible] carte 23. Plans cadastraux pour le canton d'Anderlecht (période française). [illegible]
(83) A.G.R., Etats de Brabant, carton 527.

van eenen trap, sleen ende paveyen nogh niet gestelt) et autres matériaux (84). L'année d'après, les de VILLEGAS acquirent, en vente publique également, des pierres à enlever sur le site des ruines du château Saint-Alban et devant servir à la restauration de leur moulin à eau, le *Valmolen* qui tournait à deux pas de là sur le Molenbeek (85).

Il y eut encore une vente de matériaux le 25 septembre 1790. C'était, cette fois, tout ce qui subsistait encore dans les ruines tenant à fer et à clou (*t'zij nagelvast ofte niet*) (86). Ce jour-là FROMONT vendit une partie du domaine au docteur Jean DEFRENNE, époux de barbe VAN COTTHEM, pour la somme de 24.500 fl (87).

Le bien passe ensuite à Arnold VAN DER BEKE qui, le 2 novembre 1810, le cédera à Anne VAN DER BEKE, sa fille ou parente faut-il croire. Celle-ci et son époux Jean BECKERS ne le garderont pas longtemps à cause de la carcasse du manoir qui se ruinait de plus en plus.

Léonard VANDEVELDE et son épouse Jeanne-Catherine DROESHAUT, qui en étaient devenus propriétaires, vendirent publiquement, au cabaret voisin portant enseigne LE PRINCE, *ledit batiment ou la partie restante d'ice-lui*. Le document nous apprend que l'acquéreur *pourra démolir ledit bâtiment jusque dans les fondements et vendre également les matériaux qui se trouvent sur le terrain provenant de la démolition des mêmes bâtiments. Les dits matériaux devront être conduits par les chemins existants* (90). Milord, lorsqu'il entama la création de son domaine avait été autorisé, comme on sait par la Chambre des Comptes de supprimer un sentier, d'y substituer un autre et aussi de détourner le cours du Molenbeek (91).

Mais revenons à notre dernier acquéreur. Outre les prescriptions dont il était question, il était obligé *de combler, à ses frais, avec ses décombres les souterrains ainsi que les places des dits fondements et couvrir ces décombres de trois pieds de terre, de niveau avec le terrain*. De plus, il devrait *creuser à ses frais à proximité une fosse capable de contenir le restant des décombres de la démolition*. Ces travaux devraient être terminés pour le 1er octobre 1812 au plus tard (92).

Redevenu terre de culture (*alsnu in landt bekeert*) le site deviendra propriété des RUZETTE —dont Maximilien-Marie-Emmanuel-Joseph qui depuis 1807 était maire de Laeken après y avoir été secrétaire municipal. Il passe ensuite dans le patrimoine de son successeur Marc-Jules DE BY. Ce dernier acquit une parcelle voisine pour y édifier une grosse

(84) A.G.R., Gr. scab. Bxl 4528.
(85) A.G.R., archives de la famille de VILLEGAS de SAINT-PIERRE JETTE, non [illegible]
(86) A.G.R., Not. 4528.
(87) A.G.R., Not. 16.325.
(88) A.G.R., Not. 17.142.
(89) A.G.R., Not. 19.010 et 19.041.
(90) Idem.
(91) A.G.R., Chambre des comptes de Bruxelles, 228.
(92) voir note 89. [illegible] Château [illegible] pierres de taille, briques, ardoises et autres matériaux qui en dépendent [illegible]. Tout cela est confirmé par A. HENNE et A. WAUTERS dans leur Histoire de la ville de Bruxelles parue en 1845 [illegible] ne pu l'achever et, faute d'entretien, les premières constructions s'écroulèrent [illegible] IV, p. 270.

villa qui existe toujours. Il devait l'aliéner le 21 mai 1850, pour la somme de 80 000 frs en faveur de Jean-Michel HUHNLEIN (93), qui ne l'occupa jamais mais moins d'un an après la céda à Marie Arcadie CLARET, épouse vivant séparée de Frédéric-Antoine-Ferdinand MEYER, de résidence à Wiesbaden (16 juin 1851) (95). Arcadie, elle, l'occupa avec ses deux fils. Le nom de Madame MEYER, que les laekenois connaissaient bien, reste attaché à la demeure élevée par RUZETTE, parce que la reine ELISABETH y passa de longues années ouvrant sa porte à tout ce que le monde comptait de plus élevé dans le domaine artistique; elle en fit un véritable temple de la culture. Depuis, des ministres s'y rencontrent souvent pour examiner d'importants problèmes politiques de l'heure, financiers parfois ce qui eut certes intéressé George BEAUCLERK, lui, qui vécut bourrelé de dettes mais non pas de scrupules...

(93) A.G.R. Not. [illegible]
(94) A.G.R. Not. [illegible]
(95) A.G.R. Enregistrement et Domaines 3993
(96) [illegible] — cf. croquis du feuillet du A. COSYN [illegible] une demeure de plaisance bâtie par M. de LOOMT, avocat et [illegible] à Bruxelles, [illegible]
[illegible] parcelles 269 et 270 de la section C de Laeken

Types peu connus ou oubliés du folklore bruxellois et du roman pays de Brabant.

par Maurice DESSART

7e série.

Certains personnages, dont le parcours ici-bas fut parfois relativement bref, ont marqué d'une empreinte que l'on serait tenté de dénommer *indélébile*, les lieux qu'ils hantèrent durant nombre d'années. Les *habitués* de la place du Jeu de Balle, à Bruxelles, en d'autres termes ceux du *Marché aux Puces* ou du *Vieux Marché*, ce lieu qui, nonobstant les esprits chagrins (qui ne sont pas à même d'en apprécier les fructueux apports en sens divers), est fréquenté, notamment, par au moins deux représentants de la très haute noblesse belge, de celle qui il y a quelques siècles dirigea nos provinces —lesquels y compulsent et y discutent le coût des éditions épuisées— ces *habitués* reconnaîtront dans les lignes qui suivent la silhouette d'un individu qui a bien dû les intriguer. Qu'ils sachent donc que l'intéressé est venu à décéder par un gris jour de novembre 1990 en un établissement hospitalier de Braine l'Alleud. J.... D.... ingénieur-technicien de formation (Paul Pastur à Charleroi), profession qu'il n'exerça d'ailleurs pas, terminait là, à moins de soixante ans, une vie vouée au *recueil* (et non pas *collectionnement*, parce que son choix était limité par quelques *thèmes*), à l'étude et aux commentaires de ce qu'il est convenu d'appeler la *carte-vue illustrée* (d'aucuns se contentent de dire *carte-postale*). En ce domaine on pouvait lui attribuer le titre d'*expert* ou de *connaisseur émérite* (il y sera revenu plus loin). Mais son originalité, fort apparente, ne se bornait pas à cet état de fait. Cet homme d'un abord facile, fort aimable (comme on verra), aimait à se faire passer pour... *anarchiste*, déconcertant en paroles (non pas en actes) ceux que le hasard de la conversation avec lui amenaient sur certain terrain. Fantaisie, désir d'originalité?

Ce n'était pas encore la plus curieuse de ses multiples facettes caractérielles. Il était aussi spécialiste du port des couvre-chefs les plus inhabituels; ici il sera probablement reconnu. Ce qu'il se mettait sur la tête était, parfois, invraisemblable. On le vit notamment, et durant plusieurs mois, le chef couvert par une calotte de feutre, largement ouverte en son centre et surplombée d'un parapluie minuscule, aux faces multicolores; en une autre occasion ce fut le tricorne, mais réellement celui à trois pointes, galonné de jaune (ors défraîchis?), origines de cette coiffure, mystère!

Il ne fallait d'ailleurs pas trop le plaisanter sur ses curieux couvre-chefs, il considérait la chose comme une déclaration de liberté, clamant bien haut son indépendance... Et pourtant il n'était certes pas dépourvu de culture, mais celle-ci en des domaines très spécialisés. Habitant le haut de St-Josse-ten-Noode (près place Madou), il y a édité une petite feuille, assez confidentielle, dont l'intitulé était déjà tout un programme, «*L'Observatoire*», et dont le destin fut assez éphémère : exemplaires devenus introuvables. Soignant sa publicité, il avait couvert la façade du rez-de-chaussée qu'il habitait avec sa maman (comme il aimait à dire) d'affichettes multicolores au texte toujours très incisif, ce qui lui valut d'être bien connu au bureau de police de la rue de Bériot, où il était considéré comme un doux illuminé... Ayez de l'originalité... Son journal (à son expression) traitait de tout, curieux amalgame dont le lecteur le mieux intentionné sortait décontenancé. Quel était le lien qui unissait vingt lignes traitant de la carte postale (avec pertinence et détails parfois assez inédits), du niveau des contributions, de la désorganisation des tramways (+ou – 1955), de la *duplicité* d'un homme politique, de la bienveillance envers les animaux, le reste à l'avenant, et tout cela sans indication d'une fin de paragraphe ou d'énoncé d'entrée en matière d'un autre domaine... C'était d'une lecture qui désorientait quelque peu... Qui était curieuse?... Oui... Mais ses compétences dans la description, l'expertise des cartes postales-vues était unanimement reconnues. Il connaissait tous les éditeurs belges, Thil, Nels, des dizaines d'autres (même de province) n'avaient plus de secret pour lui, un caractère typographique, une teinte d'encre lui suffisait pour identification. Que seront devenues ses collections (comme celles de MM. Quévreux, Copin, Demol, etc)? Récollements qui, parfois, ont fait l'objet de plus d'un demi-siècle de soins attentifs? Destin des choses.

Bien d'autres phases d'un comportement au moins curieux seraient à décrire. Ayant le *cœur sur la main* (façon de parler qui explique beaucoup de choses), les *profiteurs* autour de lui ne manquaient pas. C'était le *libraire en vieux (bouquiniste)* qui lui proposait (le plus souvent avec résultat) un ouvrage incomplet sous prétexte que chaque tome constituait un tout par lui-même, un autre lui vendait carrément un livre dont plusieurs pages manquaient; petites astuces auxquelles il se laissait prendre. On savait qu'il avait des difficultés à refuser quelque chose. Il était aussi celui qui, rencontrant *au marché* par temps de grand froid une + ou – vague connaissance, lui offrait spontanément le petit déjeuner (avec café et couques au beurre). Comme il se dit communément, *son fond était très bon*: sachant cela plusieurs de ses rencontres *de passage* (dans le bon sens) le *tapaient* de façon éhontée, sans esprit de retour. C'est une chose bien connue... *soyez trop altruiste*... J... s'était formé un univers bien à lui, le bornant à l'achat, l'examen détaillé, de cartes-vues et livres; il ne se rencontrait que dans l'exécution de son *hobby*. C'est une figure familière, parfois attachante (sous certains aspects), qui disparaît.

Qu'il repose en paix.

Et ainsi au long du déroulement de la vie, à se souvenir, se mettent au jour des individualités qui ont connu des moments de popularité, parfois aussi de curiosité, mais dont le souvenir s'est estompé, ce qui n'enlève rien à leur originalité, laquelle il n'est pas mauvais de le relever parfois, est l'une des caractéristiques de nos populations. Venons-en à *Nina la danseuse* (surnom qui lui fut familièrement attribué). Qu'a-t-elle ou que présente-t-elle de remarquable? Rien que de très humain, mais qui paraît difficilement conciliable, et qui a dû l'être. Il s'est agi pour l'intéressée de mener de front une vie d'artiste et une autre de mère de famille pour... *onze enfants*. Disons immédiatement qu'elle paraît avoir réussi cette gageure, puisqu'elle termine sa vie entourée de l'affection des siens, dans une petite demeure, propriété de l'un d'entre eux, en un village à proximité de Gemboux. Raconter sa vie serait s'atteler à l'élaboration d'un roman-fleuve!

Comment est-on amené, ou pratique-t-on, parfois, la danse artistique? Dans ce cas précis on trouve l'intéressée, milieu des années 20 comme débutante, accueillie plutôt par bienveillance (vu des origines très modestes et les cours étant *payants*), au sein d'une école de danse qui eut ses moments de célébrité à Bruxelles (dissoute), qui, également, fournissait des groupes de danseuses (genre *chorus girls* des films américains) aux théâtres et music halls de la capitale et de province; ces lieux pouvaient se permettre cette largesse à ces moments (une troupe de *chorus girls* revient très cher). Le travail est intensif et dur; il faut vraiment posséder le *feu sacré* pour le mener à bien. Certains de ces futurs *petits rats* espèrent parvenir au titre de danseuse et, peut-on savoir, d'*étoile*. En pratique, les élues sont relativement peu nombreuses. Notre héroïne, Jeanne M..., a de la volonté et du courage, si elle ne possède pas, peut-être, des normes physiques standard pour cette activité; exemple de foi dû ici à la nécessité. L'après-guerre (1914-18) fut dure pour des couches importantes de notre population, les débouchés professionnels féminins difficiles pour qui n'avait pas, par exemple, la facilité à l'étude ou les doigts agiles; et il fallait quant même vivre. Existe également certain esprit d'indépendance et d'aventure inhérent à l'extrême jeunesse. *Nina*, titrée *danseuse*, paraît sur les principales scènes bruxelloises telles l'Alhambra, le Vaudeville, la Gaieté, Folies-Bergères; les cabarets Moulin Rouge (place de Brouckère), Parisiana, Broadway, Merry Grill (Marché au Poisson) et dans les galas. Ce sera pour elle une époque assez heureuse comme pouvant vivre de façon agréable et aider sa mère âgée et veuve, ceci malgré les contraintes de la profession (entraînements et horaires). Après quelques années de cette activité, elle sera remarquée par un artiste *acrobate et équilibriste* dont elle sera la *partner*, avant de l'épouser. Vient alors une période de déplacements plus importants, les Pays-Bas, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, ainsi que les trois premiers enfants (deux garçons et une fille); ils pourront être confiés en garde

à la maman. La vie d'artiste est, surtout, errante, ce qui amène, parfois, entre époux des frictions de natures diverses. Ce premier mariage tint environ dix ans, un divorce intervenant peu avant 1940. *Nina* s'établit définitivement à Bruxelles durant des temps troublés jusqu'en 1945. La période ne lui est pas réellement néfaste, nombre d'établissements ont maintenu leurs activités et ce sera, souvent, dans ces milieux-là qu'un *marché noir* de certaine ampleur sévira, conditionné de façons diverses qu'il est sans utilité de commenter ici; il fallait continuer à satisfaire la clientèle dont la table, le soir ou la nuit, ne pouvait se trouver dégarnie. Aspect des choses qui ne fut pas toujours facile à réaliser, s'il fut impérieux pour les intéressés, mais dont d'autres furent heureux de ramasser les miettes. Ce fut cela aussi, l'occupation, et, considérant ces très exceptionnels moments, beaucoup y trouvèrent leur compte. Ne condamnons pas trop vite et rappelons-nous la *parabole de la première pierre*... Après ces moments cahotés, ce fut, en quelque sorte, la période *faste* pour le monde du spectacle, tout aspirait à un grand renouveau. Les groupes artistiques se reformèrent, purent même trier leurs contrats; notre danseuse se remaria, ceci bien un peu, peut-être, par nécessité professionnelle. Conception, répétition, de spectacles sont facilités par une union. Les engagements, même à l'étranger, ne manquèrent pas, souvent, dans des conditions éminemment favorables; cette fois c'est un numéro de prestidigitation qu'il s'agit d'accompagner. Temps heureux qui dureront environ trois décades et seront, aussi, favorables aux... *naissances; elles seront au nombre de quatre*. Les soins et l'éducation de cette nombreuse petite famille commencent à poser des problèmes; la grand-maman est décédée. Les petits seront placés en pension; les plus âgés seront élevés par le ménage, lequel essayera de se fixer à Bruxelles. Ce dernier projet, difficile à réaliser, les bons cachets se gagnent à l'étranger. Le ménage doit parfois se séparer et le père prendre une autre partenaire; ses absences seront plus ou moins longues. Jeanne M... remplit ses obligations de mère de famille de façon suivie, ceci tant que les envois d'argent sont réguliers. Suivront les moments pénibles, ceux provoqués par un père oublieux de ses devoirs. Elle devra reprendre *le collier*, ceci, malgré une physiologie qui a évolué... Le hasard voudra qu'elle fera la connaissance d'un artiste de genre très particulier, un *diseur et chanteur* de façon inédite. Il présentait son numéro à l'aide d'un petit théâtre portatif, du type *manonnettes*, deux ouvertures étaient pratiquées dans la toile de fond, elles permettaient le passage de deux têtes, lesquelles maintenaient des vêtements de dimensions réduites. L'effet comique était assez réussi et soutenu par le maquillage facial des deux protagonistes, les textes relevaient de la bonne gauloiserie française.

Les années passent, les enfants poussent, le père ne donne plus signe de vie depuis longtemps. D'autres enfants viennent, Nina est très féconde... Et la vie continue. Les plus âgés de cette petite *tournée* se créent une vie professionnelle, employé de bureau, plombier, brocan-

teur, etc, chacun selon ses aptitudes; la fille sera secrétaire. Il n'est plus question de danse ou de spectacle aux lumières, mais bien de repos et de désertion de la ville pour la campagne. Et savez-vous ce qui retient actuellement son intérêt?

La botanique, si l'on veut, sous la forme de l'entretien d'un jardin potager.

Voilà une vie que l'on peut dire bien remplie, mais Jeanne M... ne nous donnerait-elle pas une grande leçon de sagesse?

Les voies de communication à Obbrussel-Saint-Gilles jusqu'au début de 1840.

par René DONS

2e PARTIE

LES TROIS CHAUSSEES.

XVIIIe siècle

Au début du XVIIIème siècle, les chaussées de Forest, de Waterloo et d'Alsemberg sont construites.

Notre tâche, dans l'étude de ce point, a été grandement facilitée grâce à des renseignements puisés dans les ouvrages et travaux suivants :

- Sander Pierron, Histoire illustrée de la Forêt de Soignes, Bruxelles, La Pensée Belge, s.d., (1940).
- Louis Verniers, Histoire de Forest, Bruxelles, De Boeck, 1949.
- Mme S. Gilissen-Valschaerts, Une commune de l'agglomération bruxelloise, UCCLE, Ed. de l'Institut de Sociologie Solvay, 1958, T. Ier, Temps Modernes.

Nous avons également consulté l'ouvrage d'Alphone Wauters, Histoire des environs de Bruxelles (1855) et évidemment des archives reposant aux Archives générales du royaume et à celles de la ville de Bruxelles.

Si la chaussée de Forest est, en fait, une voie ancienne améliorée, la chaussée de Waterloo, à Saint-Gilles, comprend une partie ancienne et une partie nouvelle. Quant à la chaussée d'Alsemberg, elle a été tracée à travers les terres, sans tenir compte des chemins anciens.

A. La chaussée de Forest

La chaussée de Forest n'est en réalité que la partie saint-gilloise, améliorée, du *Middelweg* dont il a été question dans la première partie (voir F.B. n° 269 p. 92).

Faut-il rappeler que cette chaussée de Forest, telle que nous la connaissons, ne porte ce nom que jusqu'à la limite de la commune ; au-delà, elle devient la chaussée de Bruxelles.

Rappelons aussi, qu'avant la création du Parc (1876) appelé d'abord «de Saint-Gilles», avant de l'être «de Forest», en 1913 (208), les deux chaussées, de Forest et de Bruxelles se joignent bout à bout (209).

C'est pourquoi il est malaisé, dans l'examen de ce point, de dissocier la partie forestoise de la partie saint-gilloise de cette voie de communication.

Louis Verniers écrit, dans son Histoire de Forest (p. 107) : «C'est en l'année 1714 qu'une véritable chaussée remplaça le vieux chemin dit Middelweg, reliant la porte de Hal au centre du village de Forest.».

Selon le même auteur (210), le vieux chemin était impraticable au charroi, à Forest, pendant la saison d'hiver, à cause des chemins creux, des fondrières, mares et bourbiers, en dépit des travaux de réparation effectués par les riverains.

Les travaux de construction de la chaussée, dans la partie forestoise, avaient débuté en 1711, pour se terminer en 1714 (211).

Les frais d'établissement et de pavage avaient été supportés par l'abbaye de Forest, sur une distance de 400 verges (210) (212), c'est-à-dire sur un peu plus de 1,500 km, ce qui couvre, à vol d'oiseau, la partie forestoise de la chaussée.

L'autorisation d'établir un droit de barrière (213) fut accordé, par le Conseil de Brabant, à l'abbaye, de manière à lui permettre de récupérer la somme dépensée pour la construction de la chaussée (214).

Voilà pour la partie forestoise de la chaussée.

Quant à la partie saint-gilloise, elle fut construite aux frais de la ville de Bruxelles.

Nous avons rencontré à cet égard une résolution du Magistrat de Bruxelles (215), du 9 septembre 1712, spécifiant qu'en vue d'éviter les grands frais occasionnés annuellement par l'entretien de la chaussée située hors de la ville, aux abords de Bethléem, et conduisant à l'abbaye de Forest, les Trésoriers et Receveurs de la ville étaient autorisés à convenir et à s'accorder avec «ceux de Forest et autres» au sujet de la construction de la prédite chaussée jusqu'au pied de la montagne de Bethléem (216).

Il est à présumer qu'il s'agissait de la partie allant de la limite de la commune de Forest jusqu'à Bethléem et que l'accord avec «ceux de Forest» concernait, par exemple, le niveau, la largeur de la voie à établir, l'alignement.

Nous avons trouvé trace de deux paiements effectués par la Ville pour des travaux à cette partie de la chaussée : le Receveur Van Volxem paie 200 gulden, le 1er janvier 1713, à Martin Mottaert (217), et 400 gulden, au même, le 5 mai 1713 (218).

Pour ce qui est de la partie de la chaussée comprise entre Bethléem et la porte de Hal, elle était, selon nous, déjà construite avant 1712, ainsi que nous nous en expliquerons plus loin.

Un passage d'une lettre du maire de Saint-Gilles aux Bourgmestre et Echevins de Bruxelles (219) confirme ce qui est exposé plus haut :

«Depuis un temps immémorial jusqu'à l'entrée, et même après, des troupes françaises dans la Belgique, la chaussée a toujours été entretenue des réparations nécessaires, en partie par la Dame abbesse de Forest... depuis son abbaye jusqu'à la séparation de sa commune à celle de Saint-Gilles ; le restant jusqu'à la porte de Hal, aux frais de la ville...».

Du côté bruxellois, est également confirmée la chose.

En 1836, l'échevin Van Volxem, dans un rapport au Conseil de Régence de Bruxelles, en faveur de l'incorporation à la Ville du territoire des anciennes cuves, rappelle que le Magistrat y avait fait contruire quelques pavés (= chaussées) et les entretenait (220).

Le hasard des recherches nous a fait rencontrer un document datant de 1673 (221) prouvant que la création d'une nouvelle voie, ou le remodelage de l'ancienne, allant de Bruxelles à Forest, était envisagée avant 1711, tout au moins partiellement en territoire d'Obbrussel.

Il s'agit d'un plan de détail dressé en 1673, certifié exact par l'architecte-ingénieur-arpenteur MERCX, en vue de l'indemnisation d'une propriétaire *(Mevrouw Lasso)* expropriée en partie lors du développement des défenses de Bruxelles.

Ce document nous montre le départ ancien, rétréci et en angle de la future chaussée de Forest, jusqu'à la rue Vlogaert actuelle, départ qui figure sur le plan de Jacques de Deventer (1554) déjà mentionné.

Le plan de détail nous renseigne également sur la partie expropriée (plus de 6 ares) en vue de l'élargissement et de la rectification du début de cette voie.

On y voit aussi, faisant suite, une section au tracé manifestement récent, parce que rectiligne, bordé d'arbres.

Le texte annexé au plan nous apprend que cet élargissement concerne le nouveau chemin ou rue vers Forest. Et aussi que cette nouvelle voie sera tracée à travers la «Drève» conduisant au château de Bethléem (222) (223).

De ce qui précède, on peut conclure que le projet d'établissement d'une nouvelle voie de Bruxelles à Forest exista déjà en 1672-73.

En fait, quand on envisage le tracé actuel de la chaussée de Forest, on constate qu'elle est, historiquement, formée de trois sections :

— Une section rectiligne, de l'avenue Jean Volders à la rue Vlogaert, voie très ancienne puisqu'elle figure déjà sur des plans du XVIème siècle (Deventer, 1554 - Braun et Hogenberg, 1572), élargie et redressée au cours des années 1672-73.
— Une autre section, rectiligne également, allant de la rue Vlogaert à la place de Bethléem, superposée à la *drève* conduisant au château du même nom.
— Enfin, une troisième section, en partie rectiligne, en partie courbe, de la place de Bethléem à la limite de la commune, gravissant le *Bethléemberg* (224), passant par le lieudit *Op den Berg* (225), situé au-delà de la rue Théodore Verhaegen, et par le carrefour si ancien de la chaussée et de la rue de la Perche. Manifestement, dans cette section, d'ailleurs défavorisée dans le passé quant à sa largeur (224), le tracé du vieux *Middelweg* a été respecté.

La chaussée de Forest était désignée sous différentes dénominations dans le passé.

Nous avons rencontré notamment les suivantes :

1721 *den steenwegh loopende van Brussel naer Vorst* (226)
Casseyde van Vorst (226)
1750 *Casseyde van Brussel naer Vorst* (227)
1784 *Casseyde van Vorst* (228)
1792 *Chaussée de Forest* (229)
1835 *Kasseyde van Vorst* (230)
Chaussée de Forest, dans un acte notarial rédigé en français (231)
idem (232)

En 1721, elle était dite également *«den hoogen wegh van Vorst»*, appellation que nous rencontrons encore en 1741 pour le même bien (223).

Peut-être s'agit-il d'un vieux nom *(wegh)* datant d'avant la construction de la chaussée *(Kasseyde)*.

Dénomination donnée vraisemblablement par opposition au Vieux chemin de Forest (voir p. 1) qui longeait plus ou moins la Senne, et qui était appelé, dans certains textes, *nederstraete* ou *leege straete* en 1721 (234) et en 1739 (235).

L'état déplorable dans lequel se trouvait la chaussée de Forest au

début du XIXème siècle, exigea d'impérieuses et onéreuses réparations.

Dès lors se posa la question : la chaussée était-elle voie publique bruxelloise ou saint-gilloise ? A qui incombait la charge des réparations, à Saint-Gilles ou à Bruxelles ?

Déjà posée en 1809 (236) et sans réponse apparemment, la question fut reprise en 1818 où elle devint le thème d'un débat épistolaire qui opposa les autorités communales locales à celles de Bruxelles.

D'une part, Saint-Gilles avançait que la chaussée avait été créée par les autorités bruxelloises, avant le démembrement de la Cuve en 1795 ; l'entretien lui incombait donc.

A quoi Bruxelles rétorquait que, depuis 1795, la cuve de Saint-Gilles étant devenue commune autonome, l'entretien de la chaussée située sur son territoire était à sa charge.

Il faut reconnaître que la situation était plutôt ambiguë.

C'est ainsi, par exemple, qu'en 1818, alors que la commune de Saint-Gilles était séparée de la ville de Bruxelles depuis plus de vingt ans, la chaussée de Forest était encore considérée, par cette dernière, comme une voie publique bruxelloise.

En effet, un rapport (237) adressé par le directeur des Travaux publics de la ville de Bruxelles au Collège des bourgmestre et échevins de cette ville, nous apprend que des empiétements ont été opérés par les propriétaires sur les accotements du «pavé». On y trouve des talus, des haies, des ruisseaux, des arbres et même des maisonnettes construites en argile.

Le directeur signale la mesure qu'il a prise pour y mettre fin, pour prévenir le prétexte d'ignorance et pour donner à la route la largeur requise : plantation de piquets de distance en distance.

Le même fonctionnaire signale également que le commissaire voyer du canton d'Uccle, auquel ressortissait Saint-Gilles, a envoyé une circulaire aux riverains, leur enjoignant de mettre fin à cette sorte d'abus, dans la quinzaine, sous peine de poursuites.

Le débat consistant en échange de correspondance, en envoi de requêtes à l'autorité de tutelle, dont on trouve trace dans les archives communales de Saint-Gilles (238), dura de 1818 à 1821.

Le 5 octobre 1821, la décision de la Députation permanente tombait : l'entretien de la chaussée de Forest était à charge de la commune de Saint-Gilles (238).

Le 23 juillet 1822, le Maire de Saint-Gilles annonçait au Commissaire d'arrondissement que la réparation était terminée (239).

Ainsi donc, la chaussée de Forest appartenait bien à la voirie communale saint-gilloise.

Il en alla ainsi jusqu'en 1834.

Effectivement, de 1824 à 1883, la chaussée de Forest fut une route vicinale concédée, tronçon de la communication pavée allant de la porte de Hal à Leeuw-Saint-Pierre, en passant par le centre de Forest, les communes d'Uccle, de Drooghenbosch et de Ruysbroeck.

La Senne était franchie au pont de Mastelle, à Drooghenbosch, et la route aboutissait à hauteur de l'auberge du *Roi d'Espagne*, située sur la chaussée de Mons (240).

L'arrêté royal du 17 août 1834 (241) approuvait la construction de cette route «par voie de concession de péages».

Selon le cahier des charges, la route devait avoir la largeur légale des chemins vicinaux, c'est-à-dire 6 m (242), et 3 m, la partie pavée, en pierres blanches extraites des carrières d'Uccle et de Forest (243) (244).

La durée de la concession était de 90 ans, et devait donc prendre fin en 1924 (243).

Les deux concessionnaires, déclarés tels par l'arrêté royal du 10 octobre 1824 (245), furent P.J.Dandoy, demeurant à Uccle (qui est à l'origine du projet de concession) et J.J.M. Incolle, habitant à Ixelles (243) (246).

Ultérieurement, ce fut J.B. Grimau, gendre de Dandoy (247).

Deux barrières à péage, l'une à la Montagne Saint-Antoine déjà citée plus haut ; l'autre, à proximité du pont de Mastelle, au cabaret In de Kleine Lamp (248), devaient permettre aux concessionnaires de se rembourser les frais de construction, d'aménagement et d'entretien de la route, et aussi, de leur assurer un bénéfice.

Si la construction, au début du XVIIIème siècle, des chaussées de Forest et de Bruxelles, praticables en toute saison, a amorcé le déclin du Vieux chemin de Forest (voir p. 1), signalons, débordant la limite de 1840, que la création des avenues Fonsny (249) et Van Volxem (1872) (250) fut, elle, fatale à la chaussée de Bruxelles. Voitures et véhicules empruntèrent désormais ces nouvelles avenues pour éviter le péage (251).

De ce fait, le trafic sur la chaussée de Forest s'en trouva également diminué, et l'entretien de cette voie se ressentit de la diminution de recettes qui accablait Grimau. D'où de multiples et d'ailleurs vaines plaintes adressées par Saint Gilles au gouverneur de la Province, signalant l'état déplorable dans lequel était laissée la chaussée (252).

Menacé de ruine, Grimau accepta la proposition de rachat de la concession et de suppression des barrières, faite par le conseil communal de Forest (251) ; rachat qui fut approuvé par l'arrêté royal du 18 avril 1883.

(253), moyennant l'intervention financière de la province de Brabant et des communes traversées par le route.

La quote-part d'intervention de la commune de Saint-Gilles, dans le rachat de la concession, se monta à la somme de 2.085 francs-or (254).

Devenue voirie d'Etat, la chaussée de Forest le resta jusqu'au 2 juin 1970, date à laquelle elle devint voirie communale (255).

Bien que superposée à d'anciens chemins, la chaussée de Forest était relativement peu bâtie au cours des années 1840 ; Saint-Gilles était d'ailleurs, à cette époque, une commune à prédominance rurale.

L'examen des plans de la commune en 1837 et en 1840 (Pl.III) est intéressant à cet égard.

La chaussée traversait de larges parcelles dites «jardins» dans la matrice cadastrale de 1837 (256), c'est-à-dire des exploitations maraîchères, parfois avec ferme, parfois sans.

En trois endroits apparaissent des débuts de lotissement de parcelles plus larges: entre le début de la chaussée et la rue de l'Eglise ; entre la future rue d'Andenne et la place de Bethléem ; au vieux carrefour de la chaussée et de la Perche.

Ailleurs, ce sont des habitations isolées, à front de la chaussée ou plantées suivant la fantaisie ou l'intérêt du propriétaire.

En partant de la porte de Hal, il existait à gauche, en retrait, un petit chateau ou maison de plaisance, entouré d'eau, appelé het *Motteken* au XVIIIème siècle (257), également *Fontange* (258).

Des textes d'archives nous informent sur ce bien au XVIIIème siècle (259).

Détaillons un de ceux-ci, l'Article 720 (1788) des Greffes scabinaux de Bruxelles/Obbrussel, relatif à ce bien :

Château ou maison de plaisance, entouré d'eau et pont, jardin avec fontaine jaillissante dans bassin, remise, écurie, petite maison et dépendances, arbres fruitiers en espaliers et autres. Le tout emmuraillé.

Selon la feuille Saint-Gilles de l'Atlas cadastral VDM (1837), le bien allait de la rue de l'Eglise (tiers intérieur) jusqu'au Supermarché Delhaize actuel et même au-delà.

Le bâtiment principal —le petit chateau— adossé au mur de fond, est représenté par un carre encadre, l'encadrement rappelant le fossé (Parcelle cadastrale A 114), dans un grand jardin (A 113), avec couloir d'accès au départ de la chaussée (A 109).

A front de la chaussée, de part ou d'autre du couloir, trois petites maisons appartenant à divers propriétaires.

Au total, le bien couvrait quelque 33 ares.

A l'angle de la rue Vlogaert, côté porte de Hal, en 1835, on rencontrait trois petites maisons et une grange contiguës appartenant à la famille Berckmans (260).

Avant la démolition de l'îlot Vlogaert, se voyait encore, au coin de la rue Vlogaert, un vieil estaminet au plafond bas. Etait-ce un vestige de ces biens ?

Du même côté de la chaussée, à peu près en face de l'endroit où débouchera plus tard la rue d'Andenne, s'élevait une importante brasserie-cabaret, déjà mentionnée au XVIIIème siècle, à l'enseigne de *De Vlucht van Egypten* (261), *La Fuite en Egypte* (262).

A l'emplacement de la place de Bethléem était édifié le château-ferme du même nom, avec les dépendances, morcelé et vendu dans le courant du premier quart du XVIIIème siècle. Il y avait là également, aménagé dans une dépendance, le cabaret *Bethléem*.

Enfin, le dernier bâtiment rencontré sur la chaussée, à la limite de la commune, était l'exploitation de Henri Loix.

Signalons qu'entre la rue Vlogaert et la place de Bethléem de nos jours, la chaussée de Forest, dans le passé, était bordée, de part et d'autre, de terres appartenant au château.

C'est d'ailleurs au travers de celles-ci qu'avait été tracée la «drève» dont il a été question plus haut.

Et notons, pour terminer, qu'en 1811, la section de la chaussée comprise entre le début et le carrefour formé par la rue de la Perche, était appelée «Chemin dit de Savel» (Le Sablon, La Sablonnière), tandis que la partie de la voie, située au-delà, était désignée par «Chaussée de Forest» (263).

B. La chaussée de Waterloo

Nous avons déjà vu, dans la première partie de cette étude, qu'avant le XVIIIème siècle, il n'y avait pas de chaussée de Waterloo sur le territoire saint-gillois.

A Uccle, et aussi à Rhode-Saint-Genèse et à Waterloo, par contre, une chaussée pavée au XVIIème siècle, avait remplacé, par tronçons, le *Walsche weg* ou *Waelsche baen*, ou *chemin wallon*, de terre et de rondins (264) qui traversait la forêt de Soignes du nord au sud (265).

Allant d'abord depuis Vleurgat jusqu'au Vivier d'Oye, puis jusqu'à Waterloo, au-delà ensuite, cette chaussée assurait la liaison entre Bruxelles,

d'une part, Namur et Charleroi, d'autre part (266), par la porte de Namur (alors, porte de Coudenberg), le bas-Ixelles et la chaussée de Vleurgat (construite au XVIème siècle) aboutissant au hameau de Vleurgat (267).

Cinq barrières, dont le produit devait servir à l'entretien de la chaussée, étaient établies à Vleurgat (La Bascule), à la Petite Espinette, à Waterloo, à Mont-Saint-Jean et à Frasnes (268).

Dans le but d'éviter les accidents que causait la forte pente de la chaussée de Vleurgat (269), le gouvernement autrichien décida la construction d'une chaussée allant de la porte de Hal à Vleurgat où elle rejoignait le «pavé» cité plus haut, traversant la forêt de Soignes, conduisant au Namurois et au Hainaut.

Les 8 et 17 août 1725, furent adjugés au *Broodhuys* (Maison de Roi), au profit d'Antoine Matthieu, les travaux de construction de cette nouvelle voie que nous appelons chaussée de Waterloo actuellement, à Saint-Gilles et à Ixelles (270).

Aux AGR, repose une carte manuscrite, teintée (271), dressée avant 1725 par le géomètre Adrien de Bruyn, très intéressante pour le sujet qui nous occupe.

Deux tracés y étaient prévus pour la chaussée à construire.

Le premier, après une courbe prononcée destinée, semble-t-il, à contourner le ravelin de la porte de Hal, courbe que l'on ne retrouve plus sur les cartes et plans ultérieurs, empruntait le chemin d'Uccle (déjà pavé jusqu'à l'église de Saint-Gilles, comme l'indique le pointillé sur la carte).

A hauteur de l'endroit où débouchera plus tard la rue de Thy, le tracé contournait le fort Monterey et, négligeant les vieux chemins, se dirigeait en ligne droite vers l'ex-*Waelsche weg* qu'il rejoignait bien au délà du hameau de Vleurgat.

L'autre tracé s'amorçait au bas de la courbe déjà citée, partait en ligne droite vers le hameau de Vleurgat proprement dit, passant par le carrefour qui serait formé de nos jours par les rues Jourdan et de la Croix de Pierre (place Julien Dillens).

En fait, le tracé adopté fut intermédiaire entre les deux tracés envisagés puisque la chaussée suivait partiellement l'assiette du vieux chemin d'Uccle, contournait le fort Monterey (1er tracé) et aboutissait au hameau de Vleurgat (2ème tracé), avec rectification de la courbe prévue au débouché de la porte de Hal.

Remarquons à cet égard que l'actuelle chaussée de Waterloo, à Saint-Gilles, n'est pas exactement dans l'axe de la porte de Hal.

Signalons aussi que la chaussée enjambait, par un pont, le Vieux

chemin de Saint-Job (Carloo) à Bruxelles (272), proche de l'endroit appelé actuellement «Ma Campagne». Les profils des deux tracés prévus par la carte montrent, à hauteur du croisement de la chaussée prévue avec le vieux chemin précité, le petit pont dont la construction était envisagée.

Deux entrepreneurs, D'Allemagne et Olivel, avaient consacré six jours, à 4 florins par jour, pour «tirer l'alignement» de la nouvelle chaussée (273).

Sander Pierron nous apprend (274) que la voie ainsi créée fut pavée au moyen de pierres blanches extraites de la «fosse à pierre» située à l'est de la chaussée de Waterloo, à proximité de l'abbaye de la Cambre.

Le «Trou du diable» que l'on rencontre à gauche, en venant de Bruxelles, avant d'arriver à l'entrée principale du Bois de la Cambre (275), rappelle le souvenir de cette carrière. Le premier chemin, en forte déclivité, y mène.

D'autre part, l'entrepreneur Matthieu avait obtenu, du Conseil des Finances, en vue de la construction de la chaussée, l'exemption de tous droits de passage pour les barques chargées de pierres extraites des carrières de Lessines (276), destinées vraisemblablement à l'établissement des bordures et des contre-bordures.

Quelques modifications furent apportées, au XVIIIème siècle, au tracé de la chaussée de Waterloo, entre la porte de Hal et la Barrière de Saint-Gilles, à l'occasion de l'application, à Bruxelles, du décret de l'empereur Joseph II, pris en 1781 et appliqué en 1782, de démanteler les places fortes de nos provinces (Anvers et Luxembourg exceptés), et de vendre les terrains et les fortifications qui s'y trouvaient, décision s'appliquant également au fort Monterey.

C'est ainsi que , lorsque fut établi en 1782, le plan de lotissement de la demi-lune de la porte de Hal (277), avec son ouvrage extérieur, il le fut de manière à donner au départ de la chaussée, mentionnée d'ailleurs comme «chaussée à construire» (278), un tracé rectiligne jusqu'à hauteur de la rue de la Forge (alors impasse) indiquée sur le plan.

L'ouvrage extérieur de la demi-lune (fossé, chemin couvert, glacis) y est représenté par une série de traits parallèles (279).

D'autre part, à l'occasion de la mise en vente du fort Monterey, le lotissement du terrain prévoyait le tracé en ligne droite de la chaussée à travers les biens, mettant ainsi fin au contournement du fort que nous avons signalé précédemment (279).

La réalisation de la nouvelle chaussée n'alla pas, on le conçoit, sans des emprises sur des biens appartenant soit à des particuliers, soit à des institutions religieuses ou de bienfaisance, en vue de la réalisation du projet proprement dit ou de la rectification de la voie ancienne.

Grâce à un relevé des dépenses (et aussi des recettes) concernant la construction de cette voie (280), nous sommes informés au sujet des contenances expropriées et des indemnités versées aux propriétaires de ce chef, en vertu d'une ordonnance de la Chambre des Comptes, en date du 31 janvier 1730.

A deux exceptions près (biens appartenant à Jacques de Fiennes et à *heer Raedt* du Chesne), nous avons pu tirer l'emplacement des parcelles en cause (4 terres et 1 jardin potager): aux abords de l'actuelle Barrière (Jean Claessens, Christopne van Molder): entre la Barrière et le Haut-Pont (Martin Thielens, la cure et les «Pauvres» de Saint-Gilles).

A cette énumération manque, nous ignorons pour quelle raison, les importants biens que possédait l'abbaye de la Cambre, aux abords du Haut-Pont, et que traversait la nouvelle chaussée.

Cette importante voie figure, sous différentes dénominations, dans les textes ou sur des cartes et des plans. Les uns, à signification essentiellement locale; les autres se rapportant à la chaussée de Waterloo proprement dite, mais aussi à ses prolongements vers Namur et au-delà. Les unes, parfois sous une forme périphrasique; les autres, parfois sous une forme raccourcie à l'extrême.

Citons en, dans l'ordre chronologique:

1730 «*Inden nieuwen steenwegh leijdende van St Gillis naer het Vleugat...*» (281)
1750 «*Casseyde van Brussel naer Naemen*» (282)
1752 «*...tegens sijne Majts nieuwen casseijde loopende van St Gielis naer het Vleugat...*» (283)
1770 «*de Casseijde*» (284)
1772 «*den Steenwegh*» (285)
1805 «*Pavé de Bruxelles à Namur*» (287)
Vers 1825 «*Chaussée de Bruxelles à Namur*» (287)
1835 «*Grande route de Bruxelles à Namur*» (288)
1841 «*Route de 1ère classe de Bruxelles à Luxembourg par Namur*» (290).

Nous avons rencontré l'actuelle appellation «Chaussée de Waterloo» sur le Plan géométrique de la ville de Bruxelles, de W.B. Craan (1835).

Signalons par contre, au passage, que, sur la feuille Saint-Gilles de l'Atlas cadastral VDM (1837) et sur d'autres documents encore (Voir: Chaussée d'Alsemberg), la partie de la chaussée comprise entre la Barrière de Saint-Gilles et la porte de Hal, porte le nom de *Chaussée d'Alsemberg*, faisant suite à celle que nous connaissons.

La voie, à partir de la Barrière, vers Ixelles, porte le nom de *Chaussée de Waterloo*.

Venant, de Saint-Gilles par la chaussée de Waterloo (ou de Forest), une barrière, formée d'une grille à deux battants accrochés à des colonnes de pierres surmontées d'une sphère, devait être franchie avant d'atteindre la porte de Hal. Ces colonnes devaient se trouver aproximativement à hauteur de la rue de la Forge d'aujourd'hui (291).

Un dessin de Paul Vitzthumb (292), de 1828, montre une de celles-ci, couchée sur le sol, aux abords de la porte de Hal, en direction de Forest.

En 1730, une somme de 281 guldens avait été payée à André Servais pour les nouveaux travaux effectués à la barrière hors de la porte de Hal (293), et 76 guldens 6 stuijvers 9 deniers à François Wasteels, maître forgeron, pour fabrication et fourniture des ferrures destinées à la même nouvelle barrière (293).

Actuellement, en territoire saint-gillois, la chaussée de Waterloo est bâtie de bout en bout; il n'en était guère de même aux approches de 1840.

La feuille Saint-Gilles de l'Atlas VDM ((1837), renseignant non seulement les parcelles cadastrales, mais également les constructions qui s'y trouvaient, fournit d'utiles indications à cet égard.

La section, allant de la porte de Hal jusqu'à l'église, était complètement bâtie, à l'exception du coin de la chaussée et de l'avenue de la porte de Hal (294). C'était dans cette partie que se rencontraient quelques cabarets.

La section qui allait de l'église à la Barrière l'était presque complètement, du côté gauche en montant; seul un vaste terrain non bâti existait entre ce qui est actuellement le parvis Saint-Gilles et la rue de Rome.

Quant au côté droit, sauf l'immeuble (295) formant l'angle de la rue du Fort, et six petites maisons contigues (296), à hauteur de la rue de Thy alors inexistante, il n'y avait aucune construction. Les terrains appartenaient respectivement à deux importants propriétaires fonciers, Adrien Joseph Sterckx et la veuve du baron Huys de Thy.

Les bâtisses étaient généralement de petites maisons à façade étroite, sans étage, à un demi-étage ou à un étage, telles que l'on en voit encore

quelques-unes, de nos jours, dans la chaussée (297). Çà et là, de rares maisons à deux étages.

Pour ce qui est de la section Barrière-rue Africaine (limite de Saint-Gilles), à part quelques bâtiments, à droite en montant, aux abords de la Barrière, et la fabrique de produits chimiques des frères Vander Elst, à l'endroit où débouchera plus tard, à gauche, la rue Saint-Bernard, aucune construction n'était en vue.

Les espaces non bâtis étaient livrés à la culture.

Aboutissaient à la chaussée, les actuelles rue de la Forge, Jourdan (alors partie de la rue des Sables), des Fortifications (alors chemin du Fort).

D'autres voies publiques, aujourd'hui disparues, y débouchaient : rue du Café, impasse Michie (aux abords de la Barrière), rue du Moulin à Vent (*Idem*), chemin du *Hooiweg*, chemin de la Croix de Pierre menant au Haut-Pont.

Le chemin de Saint-Job passait, nous l'avons vu, sous ce pont.

Voie de grande communication entre la Wallonie (Hainaut, Namurois) et Bruxelles, la chaussée de Waterloo, avec ses prolongements, contribua largement au progrès des échanges commerciaux (298).

Cette chaussée, bien sûr, était empruntée par piétons et cavaliers, par le charroi léger, mais aussi par le charroi lourd puisque le tarif des droits à acquitter à la Bascule (Vleurgat) alla jusqu'à prévoir des taxes pour les attelages de 5 et de 6 chevaux (299).

C'est par cette voie qu'était acheminé notamment vers Bruxelles le charbon en provenance du bassin de la Sambre, surtout après l'essor formidable de l'industrie charbonnière dans cette région à partir du dernier quart du XVIIIème siècle (300). Charbon indispensable pour chauffer les fourneaux des brasseurs, teinturiers, blanchisseurs, savonniers... bruxellois, et aussi ceux des habitants.

Il est, à cet égard, extrêmement intéressant de consulter, aux Archives de la ville de Bruxelles, les registres concernant les marchandises entrant par la porte de Hal (301). Indépendamment d'autres produits, ce sont surtout des charrois et charrettes de houille à destination de Bruxelles. Bien sûr, tout ce charbon n'était pas utilisé dans la ville, une partie en était «exportée» par route ou par eau vers des localités voisines ou lointaines, ou vers l'étranger. Les registres consultés nous renseignent, à ce sujet, dans la partie consacrée aux sorties de marchandises de la ville.

Route à destination pacifique, la chaussée fut également route d'invasion au cours du XVIIIème siècle, lors de la guerre de la succession d'Autriche, avec tout ce que cela implique de dégâts, de détériorations à la voie, d'exactions envers les populations.

C'est également une des routes qu'empruntèrent, en hâte, les 16 et 17 juin 1815, des unités d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie britanniques, belges, hanovriennes et autres, en route vers le champ de bataille du plateau de Mont-Saint-Jean, que suivirent les lourds fourgons militaires chargés de munitions, de vivres, de fourrages (302).

C'est sur cette même chaussée que les Saint-Gillois de l'époque virent défiler le lamentable cortège de véhicules de toutes sortes ramenant à Bruxelles des blessés des 16 et 18 juin, aux Quatre-Bras et à Mont-Saint-Jean. Si l'on en croit une gravure populaire de l'époque, des blessés légers furent soignés par des Saint-Gilloises, à la porte de Hal (303).

C'est aussi par cette chaussée que passèrent de nombreux brasseurs bruxellois transportant des tonnes de bière et d'eau, destinées aux blessés immobilisés à Waterloo ou sur la route (304).

Si la construction de la chaussée de Waterloo avait amorcé le déclin du chemin de Saint-Job à Bruxelles, que suivaient les habitants de ce hameau pour se rendre à la ville par la porte de Namur, à son tour, la chaussée perdit de son importance, notamment pour le transport des matières pondéreuses, par le creusement du Canal de Charleroi (1826-1832) (305) et aussi par la liaison ferroviaire entre le Pays Noir et Bruxelles.

Terminons en signalant qu'un droit de Barrière était perçu sur la chaussée de Waterloo (route d'Etat, de Bruxelles vers Trèves) au débouché de la chaussée d'Alsemberg (route provinciale). Droit qui fut supprimé le 1er janvier 1865 (306), tandis que le péage établi sur la chaussée d'Alsemberg ne l'a été que le 1er janvier 1868 (307).

Il nous en est resté un toponyme : la *Barrière de Saint-Gilles*.

C. La chaussée d'Alsemberg.

En fait, la liaison par terre entre Bruxelles et Alsemberg, et au-delà, existait déjà avant la construction de la chaussée d'Alsemberg.

Nous avons vu, dans la première partie de cette étude, que, sur la *Herbaene de la Vallée*, comme l'appelle Louis Verniers (308), autrement dit le chemin de Hal, se branchait depuis le XIIIème siècle, une petite chaussée (la rue Saint-Denis de nos jours) menant à Forest (*Oude Vorst weg*).

De là, suivant la *Geleytsbeek* (chaussée de Neerstale) et son affluent l'*Ukkelbeek* (rue de Stalle), un chemin aboutissait à Stalle.

Hameau qui, selon Mme S. Gilissen-Vaischaerts (309), jouait le rôle

de trait d'union entre Uccle, d'une part, et Forest en direction de Bruxelles, d'autre part.

Au départ de Stalle, par les actuelles rues de l'Etoile, Keyenberg, Zandbeek, par des tronçons de chemin passant par Beersel, Linkebeek, on arrivait à Alsemberg, Rhode-Saint-Genèse, Braine-L'Alleud (310).

Cette suite de chemins, de routes connaissait un important trafic, par bêtes de somme, charrettes, chariots, de grains, bois, papiers (311), en provenance des fermes, moulins et exploitations forestières des villages voisins.

Deux petits péages étaient levés, l'un à Obbrussel, l'autre à Stalle, pour l'entretien de cette voie de communication. Un troisième péage, aboli en 1477, par Marie de Bourgogne, était levé à Calevoet (311).

Comme on peut en juger, cette liaison Bruxelles-Alsemberg, en réalité une succession de chemins, était loin de suivre un tracé rectiligne; en revanche, dans la moitié inférieure de son parcours vers Bruxelles, le terrain n'était qu'en légère déclivité.

Cette partie de route, située au fond de la vallée de la Senne, était malheureusement impraticable pendant plusieurs mois de l'année, en raison des fréquentes inondations (312).

Il restait alors une autre possibilité pour les usagers: suivre la *Herbaene des Collines*, c'est-à-dire le vieux chemin de Stalle qui, par ses prolongements en territoire saint-gillois, unissait la porte de Hal au hameau de Stalle (313). Et au-delà, Alsemberg, par des voies citées ci-dessus. vieux chemin qui présentait cependant l'inconvénient d'être d'accès assez raide tant du côté de Forest que de celui de Stalle, au contraire de la route passant par le centre de Forest.

En raison des doléances des usagers des chemins menant à Alsemberg, se plaignant de l'état lamentable (314), voire de l'impraticabilité de ceux-ci en hiver (315), entre Saint-Gilles et Stalle, et de la hausse constante des péages pour son entretien (314), le gouvernement central décida, en même temps que la construction du tronçon porte de Hal-Vieurgat (chaussée de Waterloo, l'établissement d'une chaussée entre le fort Monterey et Calevoet, pour laquelle était prévu un péage à l'endroit que l'on appelle «La Barrière», à Saint-Gilles (316) (un autre, au *Spijtigen Duivel*, à Uccle).

Les travaux adjugés à Antoine Jolivet, le 22 mai 1726 (316) étaient toujours en cours en 1730 (316). Signalons, qu'en vue de la construction de la chaussée, l'entrepreneur cité avait obtenu, en 1727, du Conseil des Finances, le libre passage pour les barques chargées de pierres en provenance de Lessines (317), pierres destinées aux bordures de la route.

La carte figurative de cette chaussée avait été dressée, en 1726, par l'arpenteur Adrien de Bruijn (318). Longue de 4,26m, elle nous montre le tracé rectiligne de la nouvelle chaussée, avec l'indication des parcelles expropriées, le nom des propriétaires et le tracé des vieux chemins proches (316).

Cette carte a fait l'objet d'une étude de Henri Crockaert (319), et est reproduite, par Louis Vernjers, dans son ouvrage sur Forest (p. 111).

Quand on examine cette carte dans sa partie saint-gilloise, c'est-à-dire jusqu'à l'important carrefour formé par le chemin du Chat *(den ouden diepen wegge gaende naer de Catte)* et le *Hooiweg*, on constate que, dans cette partie, la nouvelle chaussée était située en contrebas des terres avoisinantes, que trois lots avaient été partiellement expropriés, appartenant respectivement au curé de l'église N.D. de la Chapelle et à la cure du Chapitre de Sainte-Gudule (320), pour le premier lot; à l'abbaye de la Cambre, pour le 2ème, et à Marc vander Munten, pour le 3ème.

Le terrain situé entre le début de la chaussée et le premier lot, appartenait au Domaine (321).

En 1740, la chaussée est prolongée jusqu'à Alsemberg (322); se trouve ainsi réalisée, par une voie moderne, la liaison avec Bruxelles.

Nous avons rencontré les dénominations suivantes appliquées à la chaussée d'Alsemberg:

1769 «...*den Steenwech van Uccle naer Brussel...*» (323)
1777 «...*de casseijde van Alsembergh..*» (324)

Dans certains documents cartographiques, la chaussée d'Alsemberg commence à la porte de Hal. Ce sera le cas pour des documents datés de 1792 (325), de 1813 (326), de vers 1825 (327) et de 1837 (328).

De même l'arrêté royal du 17 août 1834 relatif à la construction de la route concédée de Bruxelles à Leeuw-Saint-Pierre stipule que cette route (dont la chaussée de Forest est un tronçon) unira la route de première classe de Bruxelles à Mons et la route provinciale de Bruxelles à Alsemberg (329).

Comme l'écrit Mme Gilissen-Valschaerts (330), à l'étude de laquelle nous avons eu tant de fois recours: la nouvelle chaussée devint au XVIIIème siècle la route principale d'Uccle, reliant Uccle, Stalle et Calevoet à la ville de Bruxelles. Les vieux chemins par le Chat et par Forest furent abandonnés».

Ajoutons, en ce qui concerne Saint-Gilles, que désormais, perdirent de leur importance la *Holle straet*, le *Vette Gracht*, le *Postweg*, seules liaisons dans le passé entre Uccle-Centre et Uccle-Stalle.

Et ajoutons l'intérêt que présentait l'établissement de la nouvelle voie pour le Haut-Forest, encore très peu habité et essentiellement agricole et boisé à l'époque.

Et rappelons enfin que la barrière provinciale, à Saint-Gilles, fut supprimée à partir du 1er janvier 1868 et que, seul subsista le toponyme, la *Barrière de Saint-Gilles*.

En quelques cent ans, depuis l'époque de sa construction, la nouvelle chaussée ne paraît guère avoir attiré les bâtisseurs à Saint-Gilles.

La feuille de l'Atlas cadastral VDM (1837), relative à cette dernière commune, nous révèle, en effet, qu'aucune construction ne s'élève sur cette chaussée, entre le début et l'actuelle place Albert. Seule exception, l'établissement *(La Barrière)* où se percevait le droit de barrière.

Ce ne sera d'ailleurs qu'en 1872 que la section saint-gilloise de la chaussée sera pourvue d'un égout (331).

En 1830, la chaussée d'Alsemberg qui n'avait pas figuré dans la classification des routes en 1ère et 2ème catégories, établie sous le régime hollandais (332), devient route provinciale (333).

Elle l'est encore en 1865 (334).

Et actuellement aussi.

---

(208) VERNIERS, op. cit., p. 158
(209) Pour en convaincre, il n'est pas d'examiner une carte des environs de Bruxelles d'avant 1876. Jacowick (1812), par exemple.
(210) VERNIERS, op. cit., p. 108
(211) Idem, p. 157
(212) Une verge indiale, mesure usuelle, équivaut à 4,77 m.
(213) Cette barrière se trouvait chaussée de Bruxelles, au Mont Saint-Antoine, à l'angle de la Hoogstraat, plus tard rue au Bois, ce qu'atteste un plan de Bruxelles, de 1772. Il y a quelques années encore, marquait, de cette chaussée, à l'entrée du Parc Duden, avenue Beyne.
C'est à cet angle, où il y a quelque, on voyait un cadre au fond duquel le dressage des chevaux « à la Carrière » qui servait à l'éducation au maniement des chevaux (**Verniers**, Forest, pp. 156 et 158).
(214) VERNIERS, op. cit., p. 108.
(215) AVB, *Rechtsbetbetekenen*, Reg. 1731, sans foliation, 9 septembre 1712.
Registre de la Tabellionie, Reg. 1307, f° 203. Reproduit le même texte.
Une erreur quant au lieu de la montagne en question est apportée par (2) de la page suivante « . . . *ici aen den voet van den Berghe van Bemselen* . . . »
(217) AVB, *Rechtsbetbetekenen*, *van Troscrieve*, Reg. 1208, f° 106, 19 janvier 1719.
(218) Idem, f° 119, 5 mai 1719.
(219) ACSG, Registre des Correspondances, procès-verbaux, etc., du 11 décembre 1813 au 4 juin 1842, lettre du 4 juin 1813.
(220) AVB, Rapport Van Vijnem, Bibliothèque, n° 3397/1, p. 19.
(221) ACSG, C. et pl., Plans, mai, 1155, pièce 30-31.
(222) Idem. « Ik ook aan den heer van Bruchem verkocht een stuk van mijn erve, gelegen van Bemselen. Rekenende in breedte van « meuren » nieuwen ».
(223) Le chemin de Saint-Job, dans son état actuel, reprend le plan du même nom et, approximativement, occupe par l'actuelle commune. Ce chemin a été construit par la Ville, tout comme le Vieux Chemin de Forest auquel aboutissait son point nord.
(224) Liste générale des alignements et des concessions faites de 1813. Etat des chemins vicinaux, 30 janvier 1813. Largeur de la chaussée du Forest, 4,4 m. Il a été proposé de donner à cette chaussée la largeur de 8 m, et à chemin de service de la montagne de Bemselen large. Cette section était encore défavorisée d'une autre manière, puisqu'en 1870, elle n'était pas encore pourvue d'égout (C.c., 22 octobre 1870).

(225) Atlas cadastral Vander Maelen, 1837, feuille Saint-Gilles.
(226) AGR, Greffes, Art. 355, 1er décembre 1721.
(227) AGR, C. et pl., n° 2015, Atlas des biens des Riches-Claires, 1750.
(228) AGR, Notariat, n° 8099, not. Coppens, Acte de partage, 17 juillet 1784.
(229) Plan de Bruxelles, Cochè, 1772.
(230) AGR, Notariat, n° 3427, not. Delporte, Acte de partage, 2 octobre 1835.
(231) *Ibidem*, Bail, 13 avril 1835.
(232) Craenn, Plan géométrique de la ville de Bruxelles, 1/2500.
(233) AGR, Greffes, Art. 360, 2 décembre 1721.
(234) *Ibidem*, Art. 467, 27 mars 1741.
(235) *Ibidem*, Art. 357, (2 décembre 1721) et 446 (12 octobre 1739).
(236) F. BERNIER, *Monographie*, pp. 19 et 20.
(237) AVF, Travaux publics et voirie, liasse 133.
(238) ACSG, Registre des correspondances, procès verbaux, Lettre du 4 juin 1818, le Maire de Saint-Gilles aux Bourgmestre et Échevins de la ville de Bruxelles.
11 juin 1818, refus des propriétaires riverains de Saint-Gilles et de Forest, d'effectuer les corvées de réparations comme le propose la Ville.
Lettre du Maire de Saint-Gilles, du 11 août 1821, au Commissaire d'arrondissement, demandant l'intervention de la Députation permanente.
(239) *Ibidem*.
(240) L. VERNIERS, *op. cit.*, p. 203.
(241) Moniteur Belge, 24 août 1834.
(242) Rappelons qu'en 1813, la chaussée de Forest était large de 4,3 6 m (ACSG, Registre des délibérations et des correspondances de 1813, Etat des chemins vicinaux, 30 janvier 1813).
(243) BCSG, 1878, pp. 53 et 55.
(244) Jusqu'en 1856, les routes furent pavées de pierres blanches (grès calcareux), ultérieurement, elles le furent de grès bleus régulièrement taillés (Guillaume JACQUEMYNS, *Arst contemporaine du Grand-Bruxelles*, p. 19).
On peut encore voir de ces pavés blancs dans la cour de l'Hôtel de ville de Bruxelles.
(245) Moniteur Belge, 12 octobre 1834.
(246) Sur les tractations qui sont à l'origine de la concession et sur les détails concernant la partie litigieuse de cette voie de communication, voir VERNIERS, *op. cit.*, pp. 203, 204 et 207.
(247) VERNIERS, *op. cit.*, p. 207.
(248) *Ibidem*, p. 164.
(249) Dénommée rue Fonsny en 1864 (ACSG, C.c. 15 mars 1864) et pavée partiellement en 1871 (ACSG, C.c., 29 août 1871).
(250) L. VERNIERS, *op. cit.*, p. 36.
(251) *Ibidem*, p. 207.
(252) BCSG, 1878, pp. 53 et 55, séance C.c., 3 avril 1878.
(253) Moniteur Belge, 1883, p. 1521.
(254) BCSG? 1879, C.c. 8 mars 1879.
(255) Arrêté royal, 18 août 1970, Moniteur Belge, 1970, p. 8432.
(256) Atlas cadastral Vander Maelen, 1837, feuille Saint-Gilles.
(257) AGR, AE, n° 22 783, *Description Paroissiale du duché Brabant*, 49.
(258) WAUTERS, *Env.*, t. III, p. 558.
(259) AGR, Greffes, Art. 502, 1748, 681, 1er août 1780, 720, 1785.
(260) AGR, Notariat, n° 33427, not. Delporte, Acte de partage, 2 octobre 1835.
(261) AGR, Notariat, n° 8099, not. Coppens, c. à vente publique du 2 janvier 1784 y fut organisée.
(262) *Ibidem*, n° 30247, not. J.-B. Jos. Coppens, Acte de vente du 14 juin 1815. — Plan Jacowick, 1812.
(263) AGR, C. et pl., n° 2184, Atlas cadastral général du canton d'Uccle, 1850-1855, n° 21.
(264) Pendant la mauvaise saison, les fondrières, mares et boues rendaient impraticables les routes (Sander PIERRON, *Histoire de la Forêt de Soignes*, Bruxelles, La Pensée Belge, s.d. (1940), t. I, p. 169).
(265) Sander PIERRON, *op. cit.*, t. I, p. 130. — Suzanne GLISSEN-VALSCHAERTS, *Une chronique de l'approvisionnement bruxellois*, *BCCLe*, 1958, t. I, p. 1, *Temps Modernes*, p. 180.
(266) WAUTERS, *Env.*, t. III, p. 657.
(267) Sander PIERRON, *op. cit.*, t. I, p. 130.
(268) Idem, pp. 165 et 166.
(269) E. FEJOUR, *Les routes brabançonnes sous le règne de Marie-Thérèse*, 1er Congrès International de Géographie Belgique, 1931, t. II, Mémoires, p. 140.
(270) AGR, CC, reg. n° 2758, Compte de la chaussée de Bruxelles à Veurgat, de 1725 à 1735, p. 1.
(271) AGR, C. et pl., n° 178.
(272) C'est là l'origine du lieu-dit le *Haut Pont*. Aboutissement de certains chemins aux XVIe et XVIIe siècles. Expression que l'on retrouve dans « avenue du Haut Pont » à Saint-Gilles, Ixelles, et de « Carré du Haut Pont » chaussée de Waterloo, p. 15 de Ma Campagne.
Ce chemin de Saint-Job formait partiellement la limite de Saint-Gilles et d'Ixelles.
La rue Africaine en fut une partie.
Ce chemin a cependant été transformé au quartier de Ma Campagne et de la Cambre (Avenue Louise).
(ACSG, C.c., 21 novembre 1877).
(273) AGR, CF, liasse 277, Etat des journées de vacation.
(274) Sander PIERRON, *op. cit.*, t. II, p. 18.
(275) Voir le plan annexé au guide « *Les rues de la Cambre et environs* » décrit par un Bruxellois, Bruxelles, 1900.
(276) AGR, CF, liasse 277, 11 décembre 1725.
(277) Qui précédait le bastion de la même porte.
(278) AGR, C. et pl., n° 1678, carte 6.
(279) « Deux lots vendus de trois ans à toute de la chaussée, en mis tant, ils sont soumis par adjudication publique, le terme 36 indiqué ci-dessus.
Le premier lot vendu (1 parcelle) nommé Henri Mastraerten, Laurin (Même porte), au chanoine François Charles Ulrich.
CF, n° 3232, acte du 27 octobre 1784, Tableau général des ventes.
« Un autre lot vendu (10 parcelles), obtenu par les enfants [illegible] Joseph Mathieu [illegible] François [illegible] et vente, liasse 4878, Dossier, Conditions de vente... Tableau général de la vente... »

Les quatre lots de l'ex Monterey furent vendus, en 1794, à Stercx et Van Gysel, la langue de terre, située au delà de la chaussée, à Lt à Zaderaer (AGR, CT, n° 3032, liste du 27 octobre 1794, Tableau générale des ventes.

(280) AGR, CC, reg. n° 27561, Compte de la chaussée de Bruxelles à Vleurgat, de 1725 à 1735, f° 3 R° et V°, 4

(281) AGR, Greffes, Ar. 482

(282) AGR, C et plans, n° 2015, Atlas des biens des Riches-Claires, Everaerts

(283) AGR, Greffes, Ar. 530

(284) idem, Ar. 624

(285) Idem, Ar. 633

(286) AGR, AE, n° 22787, 2 Nivôse an XIV

(287) ACFASB, C et pl., n° 376, carte 11

(288) AGR, Notariat, n° 30479, not. Dispons, Bal. 7 août 1835

(289) ACZG, Reg. des correspondances, procès verbaux, 1814-1842, n° 740, 20 novembre 1841

(290) La route de Bruxelles vers Luxembourg et les frontières de France, près de Givet, par Mont Saint-Jean, Quatre-Bras, Namur et Dinant, est décrétée, en 1821, dans les routes, dans l'état A (1ère classe) des grandes routes. Les routes, en longeant le brabançon, de Mont Saint-Jean à Marlemont, et des Quatre-Bras à Gosselies, le sont dans l'état B (2ème classe).

L'entretien des routes de 1ère classe est à charge de l'Etat, celui des routes de 2ème classe, à charge des provinces (Pasinomie, A.R. du 13 mars 1821, pp. 49 à 51).

(291) AVB, Plan parcellaire, n° 2576, 1745

(292) BR, Cab. des Est., Coll. «Vues de Bruxelles et environs», Forêt de Hal, 1828

(293) AGR, CC, Reg. n° 27561, Compte de la chaussée de Bruxelles à Vleurgat, de 1725 à 1735

(294) Cet emplacement était occupé, au XVIème siècle, par la maisonnette du commis de l'octroi (AGR, Notariat, n° 30056, not. J. B. Jos. Bastin, du 30 juillet 1819).

(295) Appartenait à la veuve du baron Huys de Thy

(296) Plan de propriété de A. J. Stercx

(297) Voir aussi à ce sujet G. MOMMENS, *Les Transformations et Embellissements de Saint-Gilles-lez-Bruxelles 1885-1905*, les deux dépliés de la p. 10

(298) S. GILISSEN VALSCHAERTS, UCCLE, *Temps Modernes*, p. 183

(299) *Ibidem*, p. 184

(300) WAUTERS, *Env.*, t. III, p. 687 — H. PIRENNE, *Hist. de Belgique*, t. V, pp. 291 et 292

(301) AVB, Finances, reg. 2042 et ss.

La moyenne, par jour, de taxation des chariots et charettes chargés de houille et que du lait ne «menu», s'élève pour septembre (mois des provisions d'hiver) 1778, à 34 par jour (reg. 2046), pour septembre 1786, à 27 (reg. 2059), pour septembre 1787, à 22 (reg. 2061), pour septembre 1788, à 20 (reg. 2063).

(302) Théo FISCHMAN et Winand AERTS, *Bruxelles pendant la bataille de Waterloo*, La Renaissance du Livre, 1956, pp. 135, 141 et 146

(303) *Ibidem*, encartage entre les pages 176 et 177

(304) Lucien LANDY, *Les lendemains de Waterloo*, Preuve L'Alleud, Jules Grobert, 1921, p. 43

(305) Henri PIRENNE, *Hist. de Belg.*, Bruxelles, 1911, t. VI, p. 344

Louis VEENERS, *Bruxelles et son agglomération de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Librairie Encyclopédique, 1958, p. 262

(306) Mémorial administratif de la province du Brabant, 1865, n. 271

(307) Idem, 1866/2, p. 936

(308) *Hist. de Forest*, p. 48

(309) Op. cit., p. 100

(310) Idem, p. 176

(311) WAUTERS, *Env.*, t. III, pp. 624 et 625

(312) L. VERNIERS, op. cit., p. 47

(313) *Ibidem*, pp. 27 et 47

(314) S. GILISSEN VALSCHAERTS, op. cit., p. 176

(315) Sander PIERRON, op. cit., t. I, p. 138

(316) S. GILISSEN VALSCHAERTS, op. cit., p. 185

(317) AGR, CF, liasse 777, 28 mars 1787

(318) AGR, C et pl., n° 1254

(319) Notice sur ... à l'usage de la commune d'Uccle, Folklore Brabançon, 1939, FP, 41-75

(320) AGR, CC, n° 46742, Etat des biens du Clergé, Déclaration du Chapitre de Sainte-Gudule, 1787

Pour l'établissement de la chaussée, quelques vergers de terre de la fondation Braen ont été vendus pour 123 florins 11 sous demant. ... à une rente de 5 florins 19 sous 9 deniers

(321) AGR, Procès-verbaux des ventes des domaines nationaux, Affiche 570, Art. 22, Vol. 212, 2 mai 1807

(322) S. GILISSEN VALSCHAERTS, op. cit., p. 185

(323) AGR, Greffes, Ar. 617, 21 janvier 1769

(324) AGR, Notariat, n° 8092, not. Coppens, Bal. 21 juillet 1777

(325) Plan cadastral de Bruxelles, Cadastre, 1792

(326) AVB, C et pl., Plan général, 709, 14 décembre 1813

(327) ACFASB, C et pl., n° 375, carte 11

(328) Plan de nivellement figurant sur le fond de Saint-Gilles de l'Atlas cadastral VDM, 1837

(329) Moniteur Belge, 24 août 1834

(330) Op. cit., p. 155

(331) ACZG, Cr., 20 juillet 1872

(332) A.R. du 25 mars 1821 — Leonard DENICOT, *Hist. des routes belges depuis 1704*, Collection Nationale, 8e série n° 88, Bruxelles, Office de Publicité, 1948, p. 47

(333) DENICOT, p. 47

(334) Moniteur Belge, 11 novembre 1865, p. 5882

3e PARTIE

DIVERS

A. Les chemins de poste

Territoire de passage entre Bruxelles et certaines localités, voisines ou éloignées, il était prévisible qu'il fût traversé par des chemins de poste *(postwegen)*.

C'est par ces chemins que circulaient les courriers et messagers à cheval, le charroi postal transportant correspondances et voyageurs, les rapides chaises de poste, les pesants coches, et bien sûr aussi des carrosses, des cavaliers, des piétons.

Différents chemins à Obbrussel - Saint-Gilles, ont porté, à l'une ou à l'autre époque, le nom de *postweg*; le premier qui sera cité l'aura porté d'une manière constante.

1. Dans la première partie de cette étude (voir F.B. n° 269 p. 71) il a été fait mention du *Postweg* -29- -12- qui, se branchant sur le chemin d'Uccle (partie de la future chaussée de Waterloo), à hauteur de l'église Saint-Gilles, unissait Bruxelles et Uccle-Stalle, par l'intermédiaire de la *Herbaene des Collines*.

Ce chemin est visible sur le panorama de Bruxelles dû à Nicolas Visscher, dessiné vers 1750. Il nous montre son aspect sinueux et accidenté, et aussi la circulation qui y règne.

2. Un autre *postweg* suivait les hauteurs d'Obbrussel - Saint-Gilles et conduisait à la porte de Coudenberg (= de Namur). Nous avons d'ailleurs vu précédemment que le chemin de Saint-Bernard (ou *Koolputstraet*) en était une section.

Ce chemin renseigné sur divers plans et cartes (335), reliait, dans le passé, Saint-Job à Bruxelles, par les chemins de Carloo -7-, de la Croix de Pierre -14-, de Saint-Bernard -20-, de la Longue Haie (partie) -19-, le sentier *Lange Haeg* -14- et le chemin ou rue de la Bergerie (future rue de Stassart).

La carte figurative des biens des Riches-Claires à Obbrussel, établie par le géomètre juré Everaerts, en 1750 (336), montre le tracé de ce chemin jusqu'à la porte de Coudenberg; il y est appelé den ouden post wegh.

Dans la description de la parcelle 8 du même atlas, figure un renseignement supplémentaire: *daer den ouden postwegh vande Caudenberghsche poorte naer Maria Mont doorloopt*.

Nous connaissons ainsi les aboutissements: Bruxelles (porte de Namur) et Mariemont.

Nous apprenons aussi, par l'adjectif *ouden*, que ce chemin était, en 1750, «déclassé», délaissé en tant que *postweg* (337).

En 1811 encore, une partie de ce chemin de poste servit de repère dans l'établissement de la limite entre Saint-Gilles et Ixelles (338), et c'est sous cette dénomination encore, qu'à la même époque, est désignée la ligne brisée formée par le chemin -19-, le sentier -34- et même, semble-t-il, par un tronçon non numéroté du chemin de Saint-Bernard (339).

3. Le chemin de la Fontaine -13- (future rue de la Victoire, en partie) était dite, en 1780, (340), *den ouden postwegh* (337).

On imagine que, par ses prolongements -14- et -26-, il rejoignait le chemin de poste précédent.

4. Le chemin de Longue Haie -19- (future rue Bosquet) portait vers 1825 (341), le nom de *chemin dit Postwegh*, lequel aboutissait vraisemblablement au chemin de poste conduisant à la porte de Namur.

Peut-être s'agit-il, en ce qui concerne les chemins que nous citons sous les n°s 3 et 4, de déviations imposées par l'impraticabilité du chemin de poste principal?

5. Enfin, le procès-verbal de la séance du conseil communal de Saint-Gilles du 22 février 1821 (342) nous apprend que la *Biesstraet* -15- a été, elle aussi, dans le passé, *chemin de poste*, que c'était par là qu'avant la construction de la chaussée d'Anderlecht (= de Mons), passait la «poste de France», franchissant la Senne (comment? [343]), et entrait en ville par la porte de Hal.

Effectivement, le plan Deventer (Pl. I) montre un chemin, à hauteur de la *Biestraet, au-delà de la Senne, en direction d'Anderlecht*.

B. Aspect des chemins en général

Alphonse Wauters qui, à l'époque, a certainement connu le village de Saint-Gilles, écrit ce qui suit dans le tome III (p. 551) de son Histoire des environs de Bruxelles, paru en 1855: «son aspect est resté celui d'une localité d'ordre inférieur; des chemins étroits, tortueux, et, pour la plupart extrêmement sablonneux, des chaumières et de petites maisons jetées pêle-mêle sans beaucoup d'ordre, déparent ce faubourg...»

Tableau peu flatteur, on en conviendra, mais qui correspond à la réalité si l'on examine des plans, documents iconographiques et autres.

Chemins étroits

Le Cadastre de Saint-Gilles possède un «Tableau de tous les chemins vicinaux et autres de la commune de Saint-Gilles...» établi conformément au règlement approuvé provisoirement par l'arrêté royal du 14 juin 1820 et repris par le conseil communal le 17 octobre 1838 (344).

Ce tableau comprend 23 voies réparties en deux classes. La première en comprend 7; la deuxième, 16.

Il mentionne la largeur que chaque voie doit avoir, celle qu'elle avait autrefois, celle qu'elle a en 1838; les empiètements (13 sur 23...) et les auteurs de ceux-ci.

Les chaussées d'Alsemberg et de Waterloo n'y figurent pas: elles ne sont pas vicinales.

Dans la première classe, sont rangées, dans l'ordre suivant, avec indication en pieds (que nous réduisons en mètres [345]) la ou les largeurs en 1838: le Vieux chemin de Forest (8,25 m et 5,50 m), la chaussée de Forest (de 4,95 m à 8,25 m) la rue de la Perche (3,30 m), le *Vettegracht* (3,02 m), la *Saevel straet* (de 4,95 m à 7,15 m), la *baen naer Ternellekens boom* (346) (2,75 m), le *Hooiweg* (3,30 m).

Ces mesures sont données en tenant compte des treize empiètements commis, allant de 0,55 m à 5,50 m (la *Biesstraet*).

Relevons que la plus grande largeur constatée n'atteignait que 8,25m (chaussée de Forest) et que trois des chemins, cependant de première classe et non des moindres, avaient une largeur variable.

Quant aux chemins de deuxième classe, leur largeur extrême va de 8,52 m (*Postweg*), à 2,20 m.

Les sentiers ont une largeur qui se situe entre 1,65 m et 2,75 m.

On peut donc bien en conclure à l'étroitesse générale des voies vicinales saint-gilloises à l'époque.

Tortueux ou sinueux, l'examen des plans anciens, auxquels nous avons eu tant de fois recours, nous en convaincra.

L'Atlas des chemins vicinaux (347), établi en 1845, renseigne des chemins bordés de hachures. On peut supposer qu'il s'agit de talus.

On trouve principalement ces chemins creux dans la partie moyenne et haute du village. Certains sont hachurés des deux côtés: les futures rues de la Source -3- (moitié ouest), de la Croix de Pierre -14- (moitié

vers le carrefour formé avec le chemin de Saint-Bernard -20-), de Neufchatel -27- et le sentier le prolongeant -24-, les chemins de Tenbosch à l'Arbre Benit -18- (en partie), de Saint-Job -7- (a partir de la chaussée de Waterloo, en direction d'Ixelles), le *Hooiweg* -9-, au carrefour formé avec le *Steenkruis weg* -14-, la *Holle straete* -8- (en grande partie) et le *Vettegracht* -5- (en partie).

D'autres chemins ne sont bordes que d'un seul côte : la future rue Capouillet -16- (2/3 côté est), la rue de la Perche -4- (côté sud), le *Postweg* -12- (partiellement d'un côté ou de l'autre).

La «Carte topographique et hypsométrique de Bruxelles et ses environs», édilée par l'Etablissement Géographique Vander Maelen, en 1858, confirme l'existence de chemins creux, tels le chemin de Tenbosch à l'Arbre Bénit -18- limitant partiellement la commune ; le carrefour formé par le chemin de la Croix de Pierre -14-, le chemin de Saint-Bernard -20- et le *voetwegh na het Steenkruis* -27-, le carrefour formé par le *Hooiweg* -9- et le *Steenkruis weg* -14-, la *Holle straete* -8- et une partie du *Vettegracht* -5-.

Notons, qu'à l'époque, la chaussée de Waterloo passait en tranchée sur la presque totalité de son parcours entre la Barrière et Ma Campagne (348).

Nombre de chemins étaient bordés d'une haie d'un ou des deux côtés.

L'Atlas des chemins vicinaux (1845) nous informe une fois encore à cet égard.

D'une manière générale, les chemins bordés d'une haie sont plus nombreux que ceux qui sont bordés d'un talus. On les trouve sur toute l'étendue du territoire, moins cependant dans la partie haute où se trouvaient les terres de culture, que dans les parties moyenne et basse du village.

Il sera plus aisé, étant donné le nombre de tels chemins, de citer ceux qui étaient dépourvus d'une haie : la partie bâtie de la future rue Jourdan (jusqu'à la rue de la Victoire), la future rue Bosquet (moitié vers Ixelles) ; le chemin Saint-Bernard -20- ; la future rue de Neufchâtel -27- et son prolongement -24- ; le *Hooiweg* -9- ; le *Steenkruis weg* -14- (depuis le *Hooiweg* jusqu'au chemin de Saint-Bernard -7-) ; la totalité de la *Holle straete* -8- et une partie du *Vettegracht* -5-.

Ajoutons-y les chaussées de Waterloo et d'Alsemberg.

C. La rue Neuve ou Delcourt

Outre les trois chaussées construites au début du XVIIIème siècle, est ouverte entre 1823 (349) et 1835 (349), la *rue Neuve* (appelée plus tard *Delcourt*, qui allait de la rue de l'Eglise à l'avenue de la Porte de Hal actuelle.

Cette rue, aujourd'hui supprimée, partait du coin formé de nos jours par l'immeuble du Foyer Saint-Gillois, à l'angle de la rue Vanderschrick, alors inexistante.

La création de cette voie, au tracé rectiligne, résulte vraisemblablement de l'initiative du ou des propriétaires du bien qu'elle traverse, dans le dessein de lotir et de mettre en valeur un vaste bien livré autrefois à la culture maraîchère.

L'opération réussit puisqu'en 1835, la rue est bâtie aux trois-quarts (350) d'immeubles appartenant à différents propriétaires (351). Trois impasses débouchent dans la rue (Hennus, Vanderhoeven et Claes).

En 1838, elle fut pavée sur une longueur de 100 m (352).

L'important bien (env. 1,38 ha) que traversait, en oblique, la nouvelle rue appartenait à la famille *Decort* ou *Delcourt* dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle (353), et entièrement ou partiellement à la même famille durant la première moitié du XIXème siècle (353).

Le bien, encore d'une venue en 1811 (354), était morcelé en 1837 (351).

En 1851, en conséquence d'un accord intervenu entre la ville de Bruxelles et les communes voisines (355), certaines rues furent débaptisées en vue d'éviter les doubles emplois ; c'est ainsi que la *rue Neuve* devint la *rue Delcourt* (356), rappelant le nom de la famille qui fut propriétaire et qui, sans doute, céda gratuitement à la commune l'assiette de la nouvelle voie publique.

L'ouverture de l'avenue Jean Volders, au début du XIXème siècle (357), mettait fin à l'existence de la rue Delcourt, aux nombreuses maisons «remarquables» par leur laideur et leur insalubrité (358).

---

(335) ACPASB C. pl. Couvent Saint-Pierre, n° 12. Atlas terrier 1715, n° 22. Paten Boeck, parcelle 3, 1715.
idem. C. et pl. Couvent Saint-Pierre, n° 340-14. Biens à Obbrussel, 1768.
(336) AGR. C. et pl. n° 2015 bis.
(337) Il est à supposer que ces chemins, étroits et peu praticables, ont été supplantés au profit des chaussées construites au cours de la première moitié du XVIIIe siècle, et qu'ils en prolongeront les voies et dégorgeoir.
(338) AGR. Cadastre du Brabant, n° 248. Croquis [illegible]
(339) AGR. C. et pl. Invent. mss n° 8284. Atlas général cadastral du canton d'Uccle, 1812-1816, f° 73.
(340) AGR. Greffes. Art. 682, 12 juillet 1780.
(341) AGR. Greffes. Art. 682, 12 juillet 1780.
(341) ACPASB. C. et pl. n° 376, carte 11. Extrait cadastral de la commune de Saint-Gilles.
(342) ACSG.
(343) Dans le passé, l'Senne navigable au côté de Bruxelles, n'était que flottable en dépu[illegible]
(344) Ce tableau est annexé à l'Atlas des chemins vicinaux 1845.
(345) 1 pied, mesure de Bruxelles = 27,5 cm.
(346) Le *Terre [illegible]* est un arbre [illegible] à Obbrussel, Saint-Gilles, à la jonction de Tenbosch et l'Arbre Bénit et du *Hooiweg*.
Il est représenté sur le plan Popp de Saint-Gilles, 1/2500, vers 1880.
(347) ACSG. Service des Travaux publics.
(348) Dans la plaquette «Les Transformations et Embellissements de Saint-Gilles-lez-Bruxelles 1886-1900», l'auteur G. MOMMENS rappelle (p. 18) qu'une dizaine d'années auparavant, des talus à pied [illegible] bordaient la chaussée de Waterloo du côté de l'ouest.

(349) Nous n'avons trouvé aucun renseignement concernant l'ouverture de cette rue dans les archives communales de Saint-Gilles.
Cette rue ne figure pas encore sur le plan De Bouge (AVB,C et pl. n° 60. Plan topographique de la Ville de Bruxelles et de ses faubourgs, 1823).
On la trouve par contre, sous le nom de rue Neuve sur le plan Craan (AVB,C et pl. n° 67, Plan général que de la Ville de Bruxelles, 1835).
(350) Craan, Plan cité ci-dessus.
(351) Atlas cadastral VDM, 1837. Saint-Gilles, Matrice cadastrale du même plan.
(352) ACSG, Registres des délibérations, procès-verbaux..., 11 décembre 1814 au 4 juin 1842, réponse à la circulaire du gouverneur, le 28 août 1840.
(353) Nous avons rencontré mention de Denis Jacques Joseph Delcourt (AGR, Notariat, n° 8099, not. Coppens, 18 mars 1754). Jeanne, Pierre et Catherine Deson de Delcourt (AGR, Notariat, n°30742, not. Ch. L. Deudon, 2 septembre et 21 octobre 1845).
(354) ACSG, Cadastre communal. Plan général de 1811.
(355) Arrêté du 17 juin 1851, du collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles.
(356) Ch. de CHENEDOLLE, *Les rues de Bruxelles*, s.d. [1853], 2e édition, p. 56.
(357) Arrêté royal du 14 mars 1902.
(358) G. MOMMENS, op. cit., p. 18.

Conclusion

Pendant des siècles, et au début de 1840 encore, la voirie saint-gilloise est restée essentiellement vicinale ; à part les trois chaussées (Forest, Alsemberg, Waterloo) et la rue Delcourt, elle est demeurée inchangée. C'est l'immobilisme.

Réseau bien rudimentaire puisque les voies ne sont, en général, que des chemins de terre battue, étroits et souvent tortueux.

En 1840, indépendamment des trois chaussées, trois rues ou chemins sont pavés ou empierrés : la rue des Sables (partie de la future rue Jourdan), sur 450 m ; la rue Neuve ou Delcourt, sur 100 m ; la route de Forest (Vieux chemin de Forest-Hal), sur 1380 m, ainsi qu'il ressort d'une réponse de l'administration communale à une circulaire du gouverneur, le 28 août 1840 (1).

De l'examen du «Tableau de tous les chemins vicinaux et autres de la commune de Saint-Gilles» (2), établi en 1838, l'impression qui se dégage est l'étroitesse de ces voies.

Certains de ces chemins, dits cependant de première classe (3) avaient une largeur variable selon les endroits. La plus grande largeur relevée pour l'un d'eux était de 8,25 m ; pour un autre, la plus petite était de 2,75 m (3).

Même étroitesse générale et même largeur irrégulière constatées dans nombre de chemins de deuxième classe.

Quant aux sentiers, la largeur oscillait entre 2,75 m et 1,65 m.

La voirie vicinale, par opposition à la voirie urbaine, figure encore comme telle, dans les Rapports du conseil communal de Saint-Gilles.

Ce qui frappe, quand on examine le réseau des communications saint-gilloises avant la construction des trois chaussées au XVIIIème siècle, c'est le fait que les voies importantes, orientées du sud au nord, convergent tou-

tes vers la porte de Hal, c'est-à-dire vers la rue Haute, dont certaines, nous l'avons vu, n'en sont que le prolongement. Cela apparaît clairement par l'examen du plan de Jacques de Deventer (Pl. I).

Tel est, rappelons-le, le cas de la *Herbaene de la Vallée* et celui de la *Herbaene des Collines*, par le *Vettegracht* ou le *Postweg*, et la future chaussée de Waterloo.

On constate par là qu'Obbrussel - Saint-Gilles a été un territoire de passage entre diverses localités voisines, centres administratifs ou judiciaires (Chef-mairie de Rhode-Saint-Genèse, Chef-banc d'Uccle), centres religieux ou de pèlerinage (Abbaye bénédictine de Forest, Hal, Alsemberg) et Bruxelles.

Tout ceci sans négliger, bien entendu, l'intense trafic entre centres de production et de consommation.

Orienté différemment, le *Hooiweg* unissait le *Galgenberg* (Forest) à l'*Arbre Bénit* (Ixelles). Peut-être aussi, selon notre hypothèse (voir F.B. n° 269, p. 92), Ixelles et Bruxelles étaient-ils reliés par le *chemin de la Longue Haie* dont la rue Bosquet est une partie.

Peut-être enfin encore, le chemin de l'Arbre Bénit joignant Ixelles et Bruxelles, en passant par Obbrussel - Saint-Gilles.

Une autre remarque à formuler concerne les noms donnés aux voies de communication. On est ici dans le domaine de l'imprécision : les dénominations sont variables, flottantes ; il est vrai qu'elles portent sur plus de six cent ans. Manifestement, l'autorité municipale n'est pas intervenue ou ne le fera que tardivement ; nombre d'appellations ont certainement une origine populaire.

Certaines, toutefois, sont restées stables à travers les siècles, telles sont, par exemple, le *Hooiweg*, le *Postweg*, le *Vettegracht*, *la Holle straete*.

Enfin, il n'est pas rare que deux dénominations différentes s'appliquent à une même voie, à la même époque. Ce qui n'est guère étonnant quand on se rappelle l'emploi conjoint, pendant des années, par la population saint-gilloise, de place du Sud et place Maurice Van Meenen, de place de Parme et place Louis Morichar.

Nous avons vu que les rues de l'Eglise et Vlogaert ont porté le nom de rue du ou des Tanneurs, que le Censier ducal pour l'ammanie de Bruxelles de 1321 mentionne également cette dénomination pour une voie à Obbrussel.

D'autre part, on trouve dans le même Censier, à Obbrussel, le nom de trois tanneurs censitaires ducaux pour des biens immobiliers.

De là, un point d'histoire économique locale qui mériterait d'être abordé : Y eût-il jadis, à Obbrussel, un quartier des tanneurs ?

Que reste-t-il aujourd'hui de ce réseau de communications du début de 1840?

Les chaussées de Forest, d'Alsemberg et de Waterloo.

Des rues actuelles qui ont eu comme assiette des chemins anciens, après parfois de profondes modifications (redressement, élargissement, nivellement).

	Quelques dénominations anciennes
Rues Bosquet	*Weg naer de Lange haeg, Postweg,* Chemins des Chiens, rue de l'Eglise, Zandweg.
Capouillet	*Hoere straet, Duyts straet*
de l'Eglise	*Backerstraete, Vetterstraete, Kerke straete, Kerkweg.*
du Fort	*Fort Montereyweg,* chemin du Fort.
Jourdan et de la Source	*Correndnes straete,* Chemin de Saint-Gilles à l'Arbre Bénit, *Zavel straete,* rue des Sables.
de la Perche	*Wipstraet,* Chemin du Cimetière
Veydt	Chemin de Saint-Gilles à l'Arbre Bénit.
des Vieillards	*Geesthuis weg,* Rue du Curé.
Vlogaert	*Straete naer de Gemeynte, Huydevetters straete, Backers straeten,* Rue de Bacchus.

D'autres n'ont épousé, dans leur tracé, qu'une partie d'un ancien chemin, après les travaux d'aménagement:

	Partie de
Rues Africaine	*Carloosche baen.*
d'Albanie	*Wint Molen wegh,* Chemin des Moines.
de Belgrade et Emile Feron (partie)	*Oude Herbaene van Halle tot Brussel, Oude Vorstweg.*
de la Croix de Pierre et de Neufchâtel	*Wegh naer Carloo, Steenweg.*

Delacqz et Moris	*Gruenstrate, Hooiweg,* Chemin au Foin.
Fontainas	- *Oude Herbaene van Halle tot Brussel, Oude Vorstweg* - Chemin du Bras de la Senne.
Garibaldi	*Vettegracht.*
de Loncin et Eugène Verheggen	*Holle straete, Calte straete*
de Norvège et de Suède (partie)	*Molen weg,* Chemin du Bras de la Senne.
Saint-Bernard	*Den ouden post wegh,* Chemin de Saint-Bernard, *Koolputstraet*
de la Victoire (partie)	Ouden postwegh, Fonteyn wegh, Boschmans stratje, Chemin du Grand Pont.

La rue Coenraels suit approximativement le tracé du Vijverdam -28-.

D'autres «rues», chemins et sentiers dont nous rappelons les numéros de la planche IV, ont totalement disparu, englobés dans des propriétés privées :

La *Beemstraet* -11-, la *Bresstraet* -15-, le *Hoogebrug voetweg* -25-, le *Kerkhof pad* -33-, le sentier dit *Lange haeg* -34- qui formait une partie de la limite du village, le *Postweg* ou rue au Bois -12-, le *Stadsdam* -13-, le chemin de Tenbosch à l'Arbre Bénit -18- limitant également le territoire saint-gillois, la *Clyn straete naer den molen* qui conduisait au *Slijpmolen.*

Enfin la rue Delcourt, supprimée au début du siècle.

Toutes les voies de communication qui ont été examinées n'ont qu'un équipement plus que modeste: dans les chaussées même il n'y a pas d'égout, pas de distribution de gaz ou d'électricité évidemment, pas de canalisations d'eau potable, un éclairage public parcimonieux, quelques réverbères à huile.

Au total, Saint-Gilles, au seuil des années 1840 est encore dans une phase de mutation: les professions agricoles (cultures céréalière et maraîchère) n'y dominent plus, comme activité professionnelle, par le nombre d'exploitants (4).

Il faudra attendre 1860 pour que se manifestent des signes définitifs du passage du village au faubourg urbain.

Nous n'avons pu localiser, dans cette étude, la *Vrouwen straetken* que renseigne Alphonse Wauters dans son «Histoire des environs de Bruxelles» (5), ni le *Nieuwenwegh* (6) qui se trouvait près du *Bruekeijns* (place Louis Morichar et abords); peut-être s'agit-il du *Fonteynweg*?

Enfin nous avons négligé les chemins dits «des Glacis» (7), dont l'un allait vers la porte de Namur et l'autre, vers celle d'Anderlecht.

Nous n'avons pas cité les quelques impasses saint-gilloises.

(1) ACSG. [illegible] procès-verbaux. [illegible] 11 décembre 1814 - 4 juin 1842.
(2) ACSG. Cadastre [illegible]
(3) [illegible] 1821 (ACSG. Registre des Correspondances... 1814-1842. le [illegible] arrondissement. 10 mai 1821)
(4) En [illegible] dès la profession [illegible] par les chefs de famille [illegible] 70 sur 107 ménages [illegible] 37% (AVB. [illegible] 1844. Dénombrement de 1844)
[illegible] Vande [illegible] Saint-Gilles de 1800 à 1842 [illegible] de profession.
(5) Edition 1865. [illegible]
(6) AGR. [illegible] n° 30. [illegible] n° 79. 1447-1483.
(7) ACSG. Reg. des délibérations des [illegible] de 1813. Etat des chemins vicinaux. 30 janvier 1813.

Aspects historiques et folkloriques de la gastronomie en Brabant wallon

par Maurice DESSART

Le Belge est réputé bon mangeur, avec des appréciations différentes, certaines favorables, d'autres moins aménes... Quoi qu'il en est, le brabançon wallon répond dignement à ce qui est devenu un slogan. Pour adopter un ton plus plaisant, disons que... *l'on ne se laisse pas aller à rien en Brabant roman*, ceci à grand renfort de tables bien garnies et de restaurants réputés. Des voix fort autorisées se sont fait entendre, *la table est l'un des plaisirs de la vie*. Oui, oui, mais n'y a-t-il pas *la ligne, laquelle conditionne souvent la santé?*

Hum! cette controverse n'est pas près de trouver sa solution; mettons quand même à son crédit que les gens d'aspect fleuri sont, le plus souvent, d'un abord agréable et réjouissant, tandis que ceux qui relèvent de l'*échalas* paraissent plus nerveux, plus concentrés... (auraient-ils faim...?).

Ceci d'autant plus que les gastronomes comptent en leurs rangs des personnages qui font toujours autorité par les écrits qu'ils ont laissés et auxquels se réfèrent encore parfois nos modernes maîtres queux. Rappelons ici au souvenir de Maurice Carême (qui fut cuisinier de Talleyrand avant de se mettre à son compte), Grimod de la Reynière (l'homme aux mains palmées, mais au goût délicat, fils de haut fonctionnaire, gastronome par goût, auteur de l'*Almanach des gourmands*), et surtout Brillat-Savarin l'immortel écrivain de *La Physiologie du goût*, cet étonnant procureur, polyglotte, épicurien de la table, dont certaines tendances peuvent être controversées mais dont les aphorismes sont toujours d'application. Il y en eut d'autres, M.E. Sailland (*Curnonsky*), Courtine...et, même, belges. Cauderlier à Gand; le propriétaire du *Filet de Sole*, décédé il y a une vingtaine d'années (dont le nom est passé au crible de la mémoire...), établissement situé en face des anciennes *Halles (ex Palais d'Eté)*, à Bruxelles, et qui n'existe plus. Un auteur a dit quelque part: *... ce furent des bienfaiteurs de l'humanité*. Cet auteur a probablement raison, si l'on veut bien considérer l'ensemble des choses, surtout aux moments auxquels nous vivons... Il ne pouvait être question dans le cadre d'un bref article d'être exhaustif ou complet; en pareil domaine qui pourrait envisager cela?

Les plus éminents n'en ont pas eu l'idée, aussi les lignes qui suivent sont elles le reflet simple de longues années d'observation, de souvenirs, pour tenter de remettre au jour des us et coutumes en un domaine qui n'a été que peu abordé pour le Brabant wallon; sans plus.

Période normale, se nourrir de façon équilibrée est une nécessité

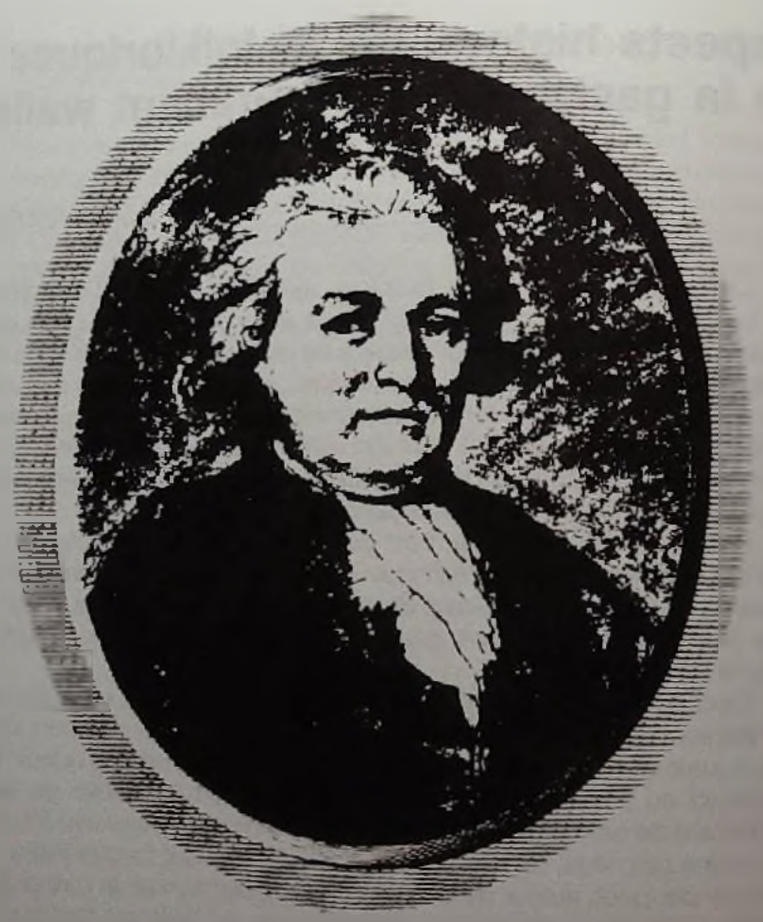

Médaillon de Jean Anthelme Brillat-Savarin

physiologique. D'aucuns en ont fait un art réel, ouvrant ainsi à ceux qui en ont le désir, un domaine qui, selon les sentiments ressentis, peut être la source de grandes satisfactions. Quel est celui qui, ayant ingurgité un repas qui lui a plu, ne s'est pas senti envahi par un invincible bien être?

Il existe une tradition solide en Brabant wallon, celle de la convivialité à laquelle est liée celle de la bonne table. Toutes occasions sont bonnes pour se trouver en compagnie, la serviette sur le giron, les mâchoires décidées. Ceux qui vivent, ou ont vécu, en la région savent cela. A notre époque il faut s'en réjouir; manger bien prédispose à l'indulgence, à la bonne compréhension. C'est un genre de satisfaction qui, à la disparition de beaucoup d'autres, laisse une impression de plénitude heureuse (gare aux excès...), puisque n'étant plus leur complément... En d'autres termes, la *gastronomie* peut mener à la *philosophie*; mal venu serait celui qui voudrait s'en plaindre... Réfléchissons à cela posément et considérations qui sont etayees par la lecture, spécialisée, de l'*Almanach des gourmands* (de la Reynière), *la Physiologie du Goût* (Brillat-Savarin), les ouvrages de Courtine et ceux des auteurs belges tels G. Clément, sans en excepter Maurice des Ombiaux *Prince de la Treille* pour son *Plaisir de la Table*. En réalité tous ces auteurs, en traitant de la gustation, ont laissé autant de traités concis dont la profondeur de vue étonne.

Autre constatation, indépendamment de la capitale, le Brabant wallon paraît bien être le réceptable des antres de la *bonne chère*. les *initiés* me comprendront...

Et cela ramène à notre sujet en disant qu'en la région toute ménagère (terme familier pour ne pas utiliser *maîtresse de maison*) sait cuisiner plus ou moins bien selon sa personnalité. Certaines d'entre elles sont même détentrices de façons de préparer ou d'accomoder dont elles ne livrent le secret à personne, persuadées qu'elles sont de posséder là un petit trésor... Il en est dont l'art consiste dans le dosage des ingrédients, d'autres en celui du choix du foyer ou du temps de cuisson; il y a aussi celles qui connaissent le moment opportun d'adjonction de tel ou tel élément, tout en ayant bien soin de n'en parler jamais, etc etc: particularités qui leur ont été apportées de façons diverses, souvent, d'origines familiales. Ces *recettes*, si l'on peut appeler cela de ce nom, ne figurent, le plus généralement, dans aucun livre de cuisine, mais leur efficacité est certaine parce qu'éprouvées durant des lustres nombreux, parfois des générations.

A titre d'exemple, il en est ainsi au souvenir de certain *boudin au sang* (pour ne pas dire *de campagne*... confectionné à St-Remy-Geest par un fermier (il fut membre du Conseil Communal) établi au chemin

Un connaisseur.

de Genville (l'intéressé est décédé depuis une trentaine d'années et la ferme aménagée en résidence). Préparation connue là depuis avant 1914, fabriquée tout à fait artisanalement, réservée à la famille ou aux proches.

En quoi consistait son originalité?

La viande traitée en *boudin noir* (chair et gras de porc; certains y adjoignent une quantité donnée de tripes, très finement hachées) par son mélange avec la farine (liant) et le sang laisse à la dégustation une impression de *granulé*, ceci, dans l'article du commerce, le prix de revient doit rester bas vu le prix de vente de ce démocratique produit. De même, la viande utilisée provient le plus souvent d'abats. Dans la fabrication *familiale* ces considérations n'entrent pas en ligne de compte, et ici interviennent des confidences recueillies sur place, auprès d'*anciens*, dans ce cas précis. La saveur particulière du produit était due tout simplement à l'emploi de viandes porc et *veau* de bonne qualité, non grasses, finement moulues et mélangées, judicieusement, de *panne et de gras de lard, ceux-ci en très petits dés.* Comme souvent, dans le domaine gastronomique, il s'agissait d'utilisation de denrées de bon choix. Et ceci rejoint les confidences faites par un maître-pâtissier bruxellois interrogé (et décédé à l'heure actuelle), dont la très nombreuse clientèle fait la queue chaque week-end, dont le nom, seul, fait autorité, et qui disait tout bonnement: « ... *il n'y a aucun secret dans mes procédés de fabrication, mais j'utilise bien réellement, du lait entier, du beurre, du sucre véritable (parfois, de canne, selon la fabrication), et non pas de la poudre ou du lait écrémé, de la margarine ou du succédané de sucre...* ». Voilà livré au lecteur l'avis d'un expert en son domaine et façon de considérer les choses qui peut servir de base à toutes préparations culinaires. De nombreux autres aspects émaillaient les tables en Brabant wallon, ils sont beaucoup moins visibles à l'heure actuelle... *signe des temps, sans trop philosopher, on assimile souvent le temps passé devant le fourneau à celui perdu...* Eh! oui... Les plus vieux habitants de La Hulpe se souviendront peut-être d'une brave personne (disparue elle aussi), que l'on dénom-

Une bonne table

Goûter.

mait *Tante Eulalie*, qui habitait au *Gros Tienne* et qui était connue pour la confection, d'une manière qui lui était très personnelle, du gâteau bien connu, le *moka*. On n'a jamais su comment elle parvenait à enlever à la pâte de base cette saveur sèche et graveleuse dont elle est généralement affectée dans les préparations du commerce; sa pâte à elle était douce, onctueuse relevant (sans l'être) plutôt de la *frangipane*. De l'ancienne génération, aimant à préparer tous bons aliments, rares sont cependant les unités de sa spécialité qui sont sorties de chez elle... Et ainsi viennent à disparaître les bonnes recettes... Bien d'autres particularités seraient à relever. Il a été de coutume en cet environnement (Jodoigne, Nivelles, Wavre, Gembloux, etc) d'élever des lapins; évidemment cela demandait une activité certaine (pourvoir à la nourriture, à la propreté, etc). Mais il y avait une façon assez particulière de l'accomoder; elle doit encore être connue. Il s'agit de lapin rôti, au four (bien sûr...). Servons-nous de la formulation typique. Prendre un lapin de bon poids, très frais; lui couper tête et extrémités des pattes. Préparer une farce, mi-porc et veau *très maigres*, assaisonner modérément selon goût en y adjoignant une *petite quantité* d'oignons finement hachés. d'aucuns donnent une certaine consistance à cette préparation en y mettant une

petite quantité de mie de pain ou de chapelure *naturelle*. En farcir le lapin (fermer au moyen d'un fil). Piquer celui-ci d'ail (quantité selon goût, mais plutôt *modérement*). Préparer un four à bonne température, c.à.d. qu'en y introduisant la main l'on doit percevoir une bonne chaleur, sans avoir une impression de brûlure. *Important : pour obtenir préparation, et surtout, saveur recherchée, ne pas ajouter de truffe à la farce ; il s'agirait d'un autre plat.* Mettre sur la grande poêle plate à anses ; enduire le dos

Le pot au feu

A point

de l'animal de quelques cubes d'un beurre bien frais, et introduire au four, lequel doit rester clos (sauf de très rares moments servant à arroser de beurre fondu). Temps de cuisson variable ; en général (suivant volume de la pièce) de 1h. à 1h1/2. On s'assure d'une bonne cuisson (*à point*) en piquant ; tant que le jus ressort trop rosé, il faut laisser cuire ; ceci, aussi, selon goût, éminemment variable. Cette préparation relève assez typiquement du Brabant wallon où elle est (ou a été) bien connue, se sert surtout l'été, avec accompagnement d'un légume vert, cru et de pommes en robe des champs (éventuellement, croquettes préparées *artisanalement*). C'est un plat que l'on s'accorde, généralement, à reconnaître comme délicieux. Les préparations de lapin sont d'ailleurs très populaires dans toutes les régions wallonnes du pays ; les recettes en sont très variées. Il s'agit là, souvent, d'une survivance d'un mode de vie en autarcie (voir, notamment, F.B. n° 260 de 12/88, Rixensart, etc), plus ou moins prononcée. On pourrait ajouter à la recette donnée plus haut, que la *farce*, froide et présentée en tranches fines, entourée d'une salade verte, peut constituer une entrée de très bonne facture. Ce genre d'alimentation, s'il ne procède pas de la *haute cuisine*, a du moins le mérite d'apporter une nourriture saine, exempte des inconvénients de santé attachés parfois aux procédés actuels que l'on a tendance à imposer, sous prétexte de *haut raffinement*. Il ne faut pas perdre de vue en ce domaine que les recettes préconisées il y a trois quarts de siècle, ou plus anciennes, étaient basées sur l'utilisation de produits d'une qualité que ceux actuels ne possèdent plus ; Brillat-Savarin, Sailland (*Curnonsky*) et d'autres, évoluaient à une époque bien différente, les accomodements

Futur gourmand!

actuels ne présentent plus les avantages que ces derniers recherchaient. Situation de fait dont il est important de tenir compte. A titre d'exemple, ceux qui ont le privilège de pouvoir consommer des légumes de culture particulière connaissent le bouquet de senteurs revigorantes qu'ils apportent, celui-ci en opposition complète avec la fadeur présentée par ceux du commerce (importés ou non). Il existe ainsi en Brabant wallon des plats (entremets et desserts) relevant d'une tradition certaine, qui sont encore souvent présents sur les tables —surtout privées— et qui don-

nent les garanties d'aliments sains et d'une préparation relativement aisée. Presque chaque famille, pourrait-on dire, possède sa ou ses recettes, lesquelles se transmettent et restent, souvent, d'application en une aire forcément restreinte. Les exemples sont nombreux et rappellent, parfois, au souvenir d'une coutume ancienne ou mode de vie. Ils seront peu nombreux ceux qui se rappelleront ou préparent encore *la soupe au lait*. Elle était destinée en ordre principal à récupérer le *vieux pain* (celui, toujours mangeable, mais datant de quelques jours), tout en constituant, surtout

Un problème

l'hiver, un aliment chaud, nourrissant et relativement bourratif (terme accepté, par extension...). Plusieurs variétés de préparation se présentaient. Rompant le pain en morceaux menus on le mettait (ou, on le met) à tremper dans du petit lait, menant ce mélange à ébullition (par petits bouillons), après adjonction de sucre (en morceaux, et selon goût). Simplement ; à déguster bien chaud. D'aucuns complétaient (ou complètent) le pain par des pâtes panifiées *restantes* (couques au beurre, etc) ; chose possible mais qui n'est pas à recommander. D'autres remplacent le petit lait par du lait battu ; certains sucrent au *sirop de pommes*, lequel ils mélan-

Les origines d'un bon repas

gent donc au petit lait ou au lait battu. Tout cela, question de goût. Malgré son relief modeste, ce laitage était (et est peut-être encore) consommé en de nombreuses familles comme étant très savoureux ; il constitue un *en-cas* ou un *goûter* qui sera apprécié. Il faudrait citer ainsi nombre de plats régionaux qui caractérisent (ou ont...) le Brabant méridional, ceci, parfois même, en *grande cuisine*. Dans cet ordre d'idées il est intéressant de parler du *contre-filet*, cette fine pièce de viande donnée par le dos du bœuf (la précision présente son intérêt ; pour des motifs trop longs à exposer ici, la chair de vache n'a pas les mêmes qualités ; mais comment être assuré de la chose...). Sa préparation réclame certain doigté, coup d'œil ou habileté (au choix...) nécessitant une pratique déjà assez approfondie. En bref, chose essentielle, *un contre-filet doit être servi chaud à l'intérieur*, notamment parce que, ordonnance régulière, il demande à être accompagné d'un légume à température pareille (selon goût, par exemple : fines princesses au beurre, asperges idem, ou encore, mais à un échelon moindre, petits haricots verts, petites princesses vertes ; d'autres servent avec pois-carottes, choux de Bruxelles, peu recommandé, au bas de l'échelle : épinards, choux verts, il est indispensable que le légume soit à bonne température). Comment arriver au *chaud à l'intérieur*?

Là réside tout l'art du *rôtisseur* (tous les *chefs* ou *cuisiniers* ne possèdent pas cette qualité). Confidence recueillie (*et livrée à sa valeur réelle*), *par une surveillance très attentive et une augmentation graduelle de la température du four*. Plus de précision n'a pu être obtenue (cela se comprend peut-être un peu... En effet, quels sont les indices de cuisson, minutage...?).

Le lecteur l'aura interprété ainsi, c'est un plat coûteux mais fin. Seules les tables aux assises solides se le permettront... On le remarquait (ou on le remarque) sur les tables des familles aisées, notables de villages (pour ne pas dire *communes*), parfois à l'occasion de *banquets* de haute tenue (ceci parce que réclamant un personnel nombreux et rapide).

Il est évident que les mets mis en cause se retrouvent ailleurs, mais ils ont été (et sont encore parfois) bien connus en Brabant wallon.

Il y aurait nombre de choses à ajouter, mais comme repris plus haut, cet article n'étant nullement exhaustif, il examine et livre déjà certains points intéressants de notre gastronomie régionale. Terminons par quelques aphorismes peu connus (*sauf par les épicuriens avancés, bien entendu*) et qui démontrent bien la profondeur et l'importance de la gastronomie bien comprise :

L'Univers n'est rien que par la vie,
et tout ce qui vit se nourrit.

—

La destinée des nations dépend de la manière dont elles se nourrissent.

—

Le Créateur en obligeant l'homme à manger pour vivre, l'y invite par l'appétit, et l'en récompense par le plaisir.

Enfin, et ceci est extrêmement profond (que cela ne vous rende pas trop mélancolique...), il y a d'ailleurs déjà été fait allusion :

Le plaisir de la table est de tous les âges, de toutes les conditions, de tous les pays et de tous les jours ; il peut s'associer à tous les autres plaisirs, et reste le dernier pour nous consoler de leur perte.

BRILLAT-SAVARIN

Ce ne fut pas n'importe qui celui qui conçut tout ceci et qui parvint à lui donner pareille forme ; il y en a ainsi plusieurs pages.

Bon appétit !

Pour un Musée David à Bruxelles

par Michel DIEUDONNÉ

Aucun Bruxellois n'ignore le séjour heureux et paisible que vécut Jacques-Louis David à Bruxelles, de son exil en janvier 1816 à sa mort, le 29 décembre 1825. Les lettres et les discours du peintre résonnent d'un bonheur inconnu, en même temps qu'ils honorent la ville et ses habitants de leur vertu hospitalière (1). Au Bicentenaire, Bruxelles tout entière se mobilisa pour conserver en ses murs la dépouille de son illustre et bien-aimé concitoyen (2).

Alerte immobilière

Pendant la majeure partie de son séjour bruxellois, Jacques-Louis David habita au n° 5 de la Rue Léopold, à l'époque Rue Guillaume. L'artiste peignait ses chefs-d'œuvre non loin de là, à la Rue de l'Evêque. Il épuisait sa passion d'art lyrique en face de son logis, au Théâtre de la Monnaie. La presse nous alerte que la demeure du maître, un bâtiment néo-classique, non classé, est aujourd'hui menacée par un promoteur immobilier, propriétaire des n°s 3 à 15 de la Rue Léopold et 32 à 40 de la Rue de l'Ecuyer, qui souhaite l'intégrer dans un futur hôtel, et ne conserver de l'ancienne maison que la façade (3). Une fronde des amis de David s'impose peut-être, même si le projet de *Pierre Ier Belgium* semble susciter, par son gigantisme, l'inquiétude de la Ville de Bruxelles (4). David exproprié 166 ans après sa mort...

Trésors cachés

Bruxelles possède en deux de ses plus beaux musées des reliques du génie davidien. Les *Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique* conservent *La mort de Marat*, chef-d'œuvre du maître et de l'art révolutionnaire, *Mars désarmé par Vénus*, pièce maîtresse de la période bruxelloise, ainsi qu'un *Portrait du flûtiste Devienne* et un *Portrait de jeune garçon*, attribués à l'artiste. La *Salle David* du musée présente également un *Portrait de David*, par son fidèle et talentueux disciple, François-Joseph Navez. Ces œuvres connurent des fortunes diverses. Jusqu'il y a quelques mois, avant *l'Affaire David*, les portraits attribués et le *Portrait de David* par Navez demeuraient cachés dans les réserves du grand musée.

Le *Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire* détient un *Portrait de Napoléon* et un *Portrait du général Meffinet*, deux œuvres qu'on attribue à David, entrées dans les collections respectivement en 1945 et en 1921. Les visiteurs se pressent-ils ? Combien d'amateurs d'art songent

à visiter David entre une arbalète et un canon? Les spécialistes de David (5) et de Napoléon (6) ignorent jusqu'à l'existence des œuvres du Cinquantenaire.

La maison de David au n° 5 de la Rue Léopold, à Bruxelles (Bruxelles, *Archives de la Commission d'Histoire de l'Europe*). - Photographie Eddie Gilles.

Un Musée David

Je songe à une mise en valeur de ces trésors cachés, à leur regroupement en un espace unique. Pourquoi pas dans la demeure néo-classique du maître, transformée en *Musée David* (7)? Ce musée accueillerait les œuvres demeurées à Bruxelles de Jacques-Louis David et celles des élèves français, belges et néerlandais, formés par le maître dans le Paris révolutionnaire et impérial, et retrouvés souvent dans la Belgique du roi Guillaume.

Les salles fermées et les réserves des musées bruxellois, certains bâtiments publics peu accessibles, recèlent des œuvres, peintures, sculptures, gravures, dessins, qui, réunies dans la maison habitée par Jacques-

Jacques-Louis David. *La mort de Marat* (Bruxelles, *Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique*). - Cliché. ACL.

Louis David et exposées aux côtés des chefs-d'œuvre précités, pourraient constituer un grand musée du néo-classicisme.

Ces œuvres, auxquelles s'ajouteraient des pièces décoratives et des documents, témoigneraient de l'histoire de Belgique, des pays européens et de leurs colonies, de la fin de l'Ancien Régime aux bouleversements de 1848, époque révolutionnaire et universelle, qui posséda en David, présent à Rome de 1775 à 1780 et en 1784, et à Bruxelles en 1788 et de 1816 à 1825, un observateur et un commentateur privilégié.

Musée du néo-classicisme et des révolutions

La carrière d'un Anne-François Mellinet, déjà cité plus avant pour son portrait, s'exposerait parfaitement dans un musée des révolutions. Né à Corbeil, près de Paris, en 1768, Mellinet servit dans les armées de la Révolution et de l'Empire. Rescapé bonapartiste de la bataille de Waterloo, exilé en Belgique, il vécut à Bruxelles où il collabora à diverses gazettes radicales. En 1830, lors des *Journées de Septembre*, il commandait, sur la Place royale, l'aile droite des troupes qui remportèrent les combats du Parc de Bruxelles, et, en octobre, il dirigeait l'offensive qui chassa les Hollandais de Malines et d'Anvers et, en décembre, bloqua Maestricht. Après 1830, le général Mellinet demeura au service de l'armée belge, mais son idéal mi-républicain, mi-anarchiste, ses sympathies pro-communistes, ses démêlés avec la justice, ruinèrent son influence, sinon son crédit. En 1847, il était élu président d'honneur de l'*Association démocratique*, où militaient Lucien Jottrand et Karl Marx. En 1848, âgé de 80 ans, il fut compromis dans *l'Affaire de Risquons-Tout*. Condamné à mort et gracié, Mellinet s'éteignit en 1852, dans la misère, à Saint-Josse-ten-Noode, un des premiers faubourgs de Bruxelles (8). Le *Musée David* abriterait donc sous les cimaises et dans ses vitrines des collections à double intérêt.

Le projet de la Commission d'Histoire de l'Europe exige la collaboration de toutes les autorités compétentes à Bruxelles, directement ou indirectement, en matière culturelle. Il nécessite le concours des musées concernés par la dotation du nouvel espace, conventionnellement associés à sa constitution et à son fonctionnement. Il requiert un appel au secteur privé. Bruxelles s'enorgueillit depuis 1825 que sa terre porte le monument funéraire de l'artiste (9). Abandonnera-t-elle sa maison à la pioche des démolisseurs quand elle peut élever un temple d'art au Goliath de la peinture?

L'emplacement du musée, au cœur de Bruxelles, entre le Théâtre de la Monnaie et l'ancien Cinéma de l'Ecuyer, réaffecté à la culture, et l'Îlôt sacré et la Grand-Place, ne pourrait que conforter le succès d'un *Musée David* artistique, historique, touristique et universel.

Jacques-Louis David (Attribué à), *Portrait du général Mellinet* (Bruxelles, *Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire*). Cliché Bitebier

Notes bibliographiques

(1) Dieudonné (Michel), *L'obélisque de David retrouvé à Bruxelles en 1989* (*L'Ethnie française*, 1989, t.4, p. 191-199).

(2) Dieudonné (Michel), *Le sommeil tumultueux de David à Bruxelles de 1825 à nos jours* (*L'Ethnie française*, 1990, t.4, p. 232-234).

(3) *La Lanterne*, 5/VII/1991, p. 5; *La Lanterne*, 6-7/VII/1991, p. 3; *Le Soir*, 25/VII/1991, p. 19; *La Libre Belgique*, 14-15/VIII/1991, p. 6.
(4) *La Lanterne*, 17-18/VIII/1991, p. 1, 2.
(5) Brookner (Anita), *Jacques-Louis David*, Londres-Toronto, 1980; Schnapper (Antoine), *David, témoin de son temps*, Paris-Fribourg, 1980; Nanteuil (Luc), *Jacques-Louis David*, Paris-New York, 1987; Lévêque (Jean-Jacques), *La vie et l'œuvre de Jacques-Louis David*, Paris, 1989.
(6) Tulard (Jean), *L'histoire de Napoléon par la peinture*, (Paris), 1991.
(7) *Le Soir*, 7/VIII/1991, p. 16; *La Dernière Heure/Les Sports*, 13/VIII/1991, p. 7; *Le Soir*, 14/VIII/1991, p. 17; *La Libre Belgique*, 29/VIII/1991, p. 6; *Le Soir*, 11/X/1991, p. 19; *Le Soir*, 15/X/1991, p. 19; *Le Soir*, 30/X/1991, p. 19; *Brabant Tourisme*, 1-31/XII/1991, p. 63-64; *Nouvelles du Patrimoine*, 1-31/XII/1991, p. 25.
(8) Leconte (Louis), *Le général A.-F. Mellinet et sa brigade «La Victoire» (Les origines du 3e chasseurs à pied)*, Bruxelles, (1946-1947), 2 vol.
(9) Vandervelde (Cecilia), *Het grafmonument voor de Franse kunstschilder Jacques Louis David (De Brabantse Folklore*, 1988, t.2, p. 121-135).

IN MEMORIAM

Chers lecteurs,

Nous avons le regret de vous annoncer que notre fidèle collaborateur à la revue «le Folklore brabançon» depuis plus de douze ans, Monsieur René DONS, n'est plus.
La rédaction de la revue présente à la famille ses sincères condoléances.

AVIS

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs que le prix de l'abonnement pour 1992 sera porté à 400 francs au lieu de 350 francs. Le numéro simple sera vendu à 120 francs.

Le numéro 272 du «Brabantse Folklore» contient les articles suivants.

ARTIKELS

De familie Van den Bossche-Loyaerts. Typering van een Tiens ondernemingsgeslacht uit de XIXde eeuw, door Lutgart VRANCKEN.

Volksgebruiken i.v.m. de levensloop tijdens het interbellum in Ternat. Deel 1: Zwangerschap - geboorte - doop, door Machteld WILLEMS

MEDEDELINGEN

Nationaal programma van het interuniversitair derde-cyclus-onderwijs, door Werner VERBEKE.

Tentoonstellingen in het Antwerpse Hessenhuis, door Leo VAN BUYTEN.

Gasmuseum «Het Energiehuis» geopend, door Leon VAN BUYTEN.

Het college van de H. Drievuldigheid te Leuven, door Jozef COUTENIER c.j.

LEESTAFELNIEUWTJES

Kunstgeschiedenis en archeologie aan de V.U.B., door Leo VAN BUYTEN.

Christian DE BACKER. Farmacie te Gent in de late Middeleeuwen, door Liliane PLOUVIER.

Rotselaar in de Middeleeuwen, door Leon VAN BUYTEN.